

Genea  
R. STENNER  
18/8/2017

# Atlas historique des diocèses de France

Jean-Paul Duquesnoy

Archives & Culture

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>3</b>	Concordance départements et diocèses	10
Les provinces ecclésiastiques	4	Les diocèses d'aujourd'hui	13
Archevêchés et évêchés en 1789	4	Les évêchés disparus	71
Diocèses français en 1802	7	Index	93
Diocèses par provinces depuis 2002	9		

## L'auteur

Jean-Paul Duquesnoy écrit depuis trente ans des articles biographiques ou d'histoire locale dans la revue *Limouzi*. Il a été pour la Corrèze le correspondant de l'abbé Robert Bouet, archiviste du diocèse de Périgueux, pour son *Dictionnaire biographique du clergé du Périgord au temps du Concordat*. Aux Éditions Archives & Culture, il est aussi l'auteur du guide de généalogie *Retracer le parcours d'un religieux* et du *Dictionnaire biographique du clergé corrézien de 1800 à nos jours*.

## Lexique

**Archevêque** : titre inconnu dans les premiers siècles de l'Église, il n'a été introduit qu'au milieu du IV<sup>e</sup>. L'archevêque est l'évêque de la ville principale (métropole) d'une province ecclésiastique.

Outre la juridiction immédiate dans son diocèse, il a une juridiction médiante dans les diocèses de sa province lorsqu'il y a appel devant lui après un premier jugement auprès de l'évêque du lieu. C'est à l'archevêque qu'il appartient de convoquer les conciles provinciaux.

S'il a la préséance sur les évêques de sa province, il n'a pas de pouvoir plus étendu qu'eux, ni de dignité supérieure.

**Archiprêtres** : ils sont, dans les villes, à peu près ce que sont les doyens ruraux à la campagne.

**Diocèse** : étendue de juridiction d'un évêque. Cette étendue est généralement territoriale, cependant il y a des exceptions (diocèse aux Armées, Mission de France...).

**Évêché** : territoire soumis à l'autorité d'un évêque ; ville épiscopale ; lieu de résidence de l'évêque.

**Évêques** : ce sont les successeurs des apôtres. L'évêque est le prélat chargé de la conduite d'un diocèse tant pour le spirituel que le temporel (nominations aux postes ecclésiastiques). Sous le terme d'évêques sont compris les archevêques, les patriarches et le pape lui-même, tous étant des évêques.

**Métropole, métropolitain** : synonymes d'archevêché, archevêque.

**Officialité** : juridiction ecclésiastique pour les contentieux d'un évêque, ne fut instaurée dans tous les diocèses qu'au XIII<sup>e</sup> siècle. Elle connaît les actions personnelles entre ecclésiastiques mais sa compétence cesse si des laïcs sont concernés. Elle connaît également les causes concernant les sacrements, la discipline ecclésiastique et autres matières purement spirituelles. En cas de contestation, on fait appel auprès de l'archevêque dont l'évêque est suffragant.

**Suffragant** : un évêque est dit suffragant de tel archevêque parce que les appels des sentences de l'officialité et des refus de visa dans cet évêché relèvent dudit archevêché.

**Visa** : lettre donnée par l'évêque à un ecclésiastique qui a obtenu un bénéfice. En cas de refus par l'évêque de ce visa, on peut faire appel au métropolitain ou archevêque.

ISBN : 978-2-35077-294-3 – ISSN : 2116-2050

© Archives & Culture – 2017 26 bis, rue Paul-Barruel, 75015 Paris

Tél : 01 48 28 59 29 – [www.archivesetculture.org](http://www.archivesetculture.org)

Tous droits réservés. Aucun élément de cet ouvrage ne peut être reproduit, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse de l'éditeur, Archives & Culture.

# INTRODUCTION

Il ne sera pas question dans l'exposé qui suit d'histoire religieuse de la France ou de ses départements, à plus forte raison de religion. Certains le regretteront peut-être, mais ces sujets ne répondent pas à la question posée qui est de tenter un éclaircissement de la géographie épiscopale de notre pays. Géographie très particulière car les frontières n'ont, ici, rien de physique mais dépendent de l'homme et de l'histoire des peuples. Ces frontières sont loin d'être immuables.

Un des buts de la question évoquée est de suggérer des voies de recherches archivistiques. En effet, une commune qui appartient aujourd'hui à un département donné, donc à un diocèse précis, a pu appartenir, au fil de l'histoire multiséculaire de l'Église de France, à un diocèse voisin, voire à un évêché disparu ou éclaté entre plusieurs autres. À la question qui parfois peut nous préoccuper : « Où peut-on chercher les documents concernant telle paroisse ? », la réponse est dans les archives diocésaines du ou des diocèses auxquels a appartenu la paroisse, mais également dans les archives départementales du département où se trouve(nt) le ou les évêchés concernés.

Nous n'envisagerons pas ici les limites diocésaines des évêchés disparus avant le XIV<sup>e</sup> siècle, pas plus que les modifications territoriales survenues avant le XV<sup>e</sup> siècle. D'une part, les sources sont rares, aléatoires et difficiles à fixer dans notre géographie administrative actuelle. D'autre part, ces données relèvent de l'érudition locale et sont de peu d'intérêt pour ceux qui font des recherches du genre généalogique, les archives sur les personnes remontent très rarement au-delà du XVI<sup>e</sup> siècle. Cependant, la prise de conscience et la connaissance du changement des limites géographiques des évêchés sont capitales pour qui fait des recherches dans nos archives paroissiales car « depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539, les registres de chrétienté tiennent lieu d'état civil ; quand l'inscription concernait un étranger, on indiquait ordinairement sa paroisse d'origine et le diocèse. Connaître la composition des diocèses évite les erreurs d'identification. »<sup>1</sup>

La parution de l'édition de ce petit précis de géographie, en 2017, peut être considérée comme un clin d'œil à un double anniversaire :

– il y a 700 ans, en 1317, le pape Jean XXII opère une grande réforme des évêchés français en fractionnant certains grands diocèses pour donner naissance à de nouveaux. Il s'agit de la plus importante réforme territoriale sous l'Ancien Régime. Cette nouvelle carte des diocèses subsistera, à quelques retouches près, jusqu'à la Révolution ;

– il y a deux siècles, le 19 juillet 1817, le pape Pie VII ratifie par sa bulle *Ubi primum* l'idée d'un nouveau concordat avec la France, modifiant celui de 1801 imposé par Bonaparte. En fait, ce nouveau Concordat, soulevant de nombreux problèmes d'ordre politique, ne sera entériné qu'en 1822, liant l'Église et l'État français pour près de 85 ans et fixant la géographie ecclésiastique jusqu'à nos jours.

Cette étude n'aurait pu être faite sans l'apport considérable qu'a fait Dom Dubois par la publication de « La carte des diocèses de France avant la Révolution » dans les *Annales ESC* de 1965.

---

1. Dom DUBOIS, « La carte des diocèses de France avant la Révolution », *Les Annales ESC*, 1965, n° 4, p. 680.

## Les provinces ecclésiastiques

Avec la conquête de la Gaule, Rome organisa administrativement le territoire. Aux peuples constituant une unité territoriale, politique et administrative, le pouvoir romain donna le nom de *civitas* (cit ), chacune d'elles se subdivisant en plusieurs *pagi* (pluriel de *pagus*, pays). L'ensemble du territoire fut divis  par Auguste en provinces.

L' glise prit pour base g ographique de son organisation les m mes divisions que l'administration romaine, puis peu   peu des d membrements se firent d s le IV<sup>e</sup> si cle. L' v ch  d'Uz s fut cr e au IV<sup>e</sup> si cle, celui d'Agde au V<sup>e</sup> si cle, celui de Maguelone au VI<sup>e</sup> si cle.   la fin du X<sup>e</sup> si cle, la Gaule carolingienne comprenait 17 provinces eccl siastiques correspondant aux provinces gallo-romaines de la *Noticia provinciarum*. Ce cadre des provinces eccl siastiques fut conserv  jusqu'  la fin de l'Ancien R gime. Les m tropoles en  taient<sup>1</sup> :

1<sup>e</sup> Lyonnaise : Lyon

2<sup>e</sup> Lyonnaise : Rouen

3<sup>e</sup> Lyonnaise : Tours

4<sup>e</sup> Lyonnaise : Sens

1<sup>e</sup> Aquitaine : Bourges

2<sup>e</sup> Aquitaine : Bordeaux

1<sup>e</sup> Belgique : Tr ves

2<sup>e</sup> Belgique : Reims

1<sup>e</sup> Germanie : Mayence

2<sup>e</sup> Germanie : Cologne

S quanaise : Besan on

Alpes Graies et Pennines : Mo tiers-en-Tarentaise

Viennois : Vienne

Novempopulanie : Eauze, dont le si ge fut transf r , en 663,   Auch  rig  en archev ch  en 845

1<sup>e</sup> Narbonnaise : Narbonne

2<sup>e</sup> Narbonnaise : Arles et Aix

Alpes-Maritimes : Embeau.

## Archev ch s et  v ch s en 1789

De leurs cr ations   1789, les dioc ses fran ais subirent peu de modifications.

Au IX<sup>e</sup> si cle, il y a cr ation des dioc ses de Dol, Saint-Brieuc et Tr guier pour la Bretagne.

En 1295, l' v ch  de Pamiers fut cr e   partir du territoire du dioc se de Toulouse.

Cependant, Jean XXII, pape fran ais originaire de la r gion de Cahors et  tabli   Avignon, d s la premi re ann e de son pontificat, en 1317, modifia certains  v ch s en les amputant d'une partie de leur territoire pour en  riger de nouveaux. Cette mesure se justifia par l' tendue trop vaste de certains et par l'accroissement important du peuple des fid les mais  galement pour abaisser la puissance trop grande de certains pr lats et  touffer l'h r sie albigeoise. Ainsi, par la bulle pontificale du 25 juin 1317, l' v ch  de Toulouse fut  rig  en archidioc se et divis    nouveau pour donner les nouveaux dioc ses de Montauban, Lavaur, Saint-Papoul et Lombez. Y sont ajout s Mirepoix et Rieux issus de Pamiers fond  en 1295. Au sein de la m tropole de Narbonne furent cr es deux

---

1. L. et A. MIROT, *G ographie historique de la France*, Grand manuel Picard, Paris, 1947, pages 315, 316.

évêchés : Alet et Saint-Pons-de-Thomières. L'évêché d'Agén fut disloqué par la création de celui de Condom. Sarlat fut séparé de Périgueux. Quant à Poitiers, divisé en trois, il donna naissance à deux nouveaux diocèses : Luçon et Maillezais. Dans la province de Bourges, il y eut érection de Castres aux dépens d'Albi (la province d'Albi ne sera créée qu'au XVII<sup>e</sup> siècle), de Vabres aux dépens de Rodez, de Saint-Flour aux dépens de Clermont, et de Tulle (13 août 1317) aux dépens de Limoges. Il s'agit de la plus importante modification de la carte ecclésiastique française jusqu'en 1790.

Par la suite, quelques rares diocèses seront supprimés par souci de simplification, d'autres seront érigés.

En 1559, par le traité de Cateau-Cambrésis, Cambrai devient archevêché avec pour suffragants les évêchés d'Arras, Saint-Omer, Namur et Tournai. Cette année furent créés les diocèses de Boulogne, Saint-Omer et Ypres.

Ce n'est qu'en 1622 que Paris fut élevé en archevêché ayant pour suffragants Chartres, Meaux et Orléans détachés de la province de Sens.

En 1648, le diocèse de La Rochelle fut créé.

En 1678, Albi fut enlevé de la métropole de Bourges pour devenir avec Cahors, Castres, Mende, Rodez et Vabres une province.

En 1694, une partie du diocèse de Nîmes fut détachée pour former celui d'Alès.

En 1697, Blois fut érigé en évêché au détriment de Chartres.

En 1731, Dijon devint siège épiscopal à partir de territoires du diocèse de Langres.

En 1742, l'abbaye de Saint-Claude devint évêché.

En 1777, Nancy et Saint-Dié furent détachés de Toul pour devenir chacun siège d'évêché. Chambéry fut érigé en 1779.

L'observation de la carte des évêchés d'obédience française sous l'Ancien Régime (ci-contre) montre de façon flagrante la disproportion entre deux zones nettement distinctes :

– au nord d'une ligne Agen-Digne, le réseau des évêchés est assez lâche et leur territoire est étendu ainsi que celui des archevêchés

– au sud de cette ligne, nous trouvons une très grande concentration où les évêchés n'ont chacun qu'un territoire réduit.

Un quart du territoire concentre ainsi la moitié du nombre de évêchés. Les raisons de cette différence sont historiques. C'est sur le pourtour méditerranéen que se sont implantées les premières communautés chrétiennes, et ce de façon très précoce.



Rapidement nombreuses, elles se regroupaient autour d'un pasteur qu'elles élisaient. Peu à peu ces communautés se transformèrent en structures qui ont conservé les mêmes limites communautaires. L'évangélisation de l'intérieur des terres, à l'exception des grands centres (Paris, Reims, Tours, Bordeaux, Rouen...), fut plus tardive et adopta d'emblée des structures plus administratives. L'accroissement du nombre d'évêchés tendait à faire coïncider leur étendue à celle de la cité (circonscription de l'administration romaine) ; un évêque métropolitain (rapidement appelé archevêque) siégeant dans chaque métropole (capitale de province romaine regroupant plusieurs cités). Par la suite plusieurs évêchés furent créés à partir du rayonnement d'abbayes.

À la veille de la Révolution, la France comptait 135 diocèses répartis en 18 provinces ecclésiastiques :

<b>Province ecclésiastique</b>	<b>Diocèses de la province</b>
Aix	Aix, Apt, Fréjus, Gap, Riez, Sisteron
Albi	Albi, Cahors, Castres, Mende, Rodez, Vabres
Arles	Arles, Marseille, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Toulon
Auch	Auch, Aire, Bayonne, Bazas, Saint-Bertrand-de-Comminges, Dax, Lectoure, Lescar, Oloron, Saint-Lizier (Couserans), Tarbes
Besançon	Besançon, Belley (et hors du royaume : Bâle et Lausanne)
Bordeaux	Bordeaux, Agen, Angoulême, Condom, Luçon, Périgueux, Poitiers, La Rochelle, Saintes, Sarlat
Bourges	Bourges, Clermont-Ferrand, Limoges, Le Puy-en-Velay, Saint-Flour, Tulle
Cambrai	Cambrai, Arras, Saint-Omer (et hors du royaume : Namur, Tournai)
Embrun	Embrun, Digne, Glandève, Grasse, Senez, Vence (et hors du royaume, Nice)
Lyon	Lyon, Autun, Chalon-sur-Saône, Dijon, Langres, Macon, Saint-Claude
Narbonne	Narbonne, Agde, Alais, Alet, Béziers, Carcassonne, Lodève, Montpellier, Nîmes, Perpignan, Saint-Pons-de-Thomières, Uzès
Paris	Paris, Blois, Chartres, Meaux, Orléans
Reims	Reims, Amiens, Beauvais, Boulogne, Châlons-sur-Marne, Laon, Noyon, Senlis, Soissons
Rouen	Rouen, Avranches, Bayeux, Coutances, Évreux, Lisieux, Sées
Sens	Sens, Auxerre, Nevers, Troyes
Toulouse	Toulouse, Lavaur, Lombez, Mirepoix, Montauban, Pamiers, Rieux, Saint-Papoul
Tours	Tours, Angers, Dol, Le Mans, Nantes, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Saint-Pol-de-Léon, Tréguier, Vannes
Vienne	Vienne, Die, Grenoble, Valence, Viviers (et hors du royaume : Annecy-Genève, Saint-Jean-de-Maurienne).

Les évêchés de Metz, Toul, Verdun, Nancy, Saint-Dié dépendaient de la province ecclésiastique ayant pour métropole Trêves, hors du royaume.

L'évêché de Strasbourg appartenait à la province ecclésiastique ayant pour métropole Mayence, hors du royaume.

Les évêchés de Corse : Ajaccio, Aléria (résidence à Cervione) et Sagone relevaient de l'archevêché de Pise ; Mariana et Accia (résidence Nebbio) relevaient de Gênes, hors du royaume.

L'évêché du Puy relevait directement du Saint-Siège, ainsi que celui *in partibus* de Bethléem à Clamecy.

La province ecclésiastique d'Avignon, avec les évêchés de Carpentras et Cavaillon, était hors du royaume et faisait partie des États pontificaux.



En Savoie, rendue au roi de Sardaigne en 1815, l'ancienne métropole de Moûtiers-en-Tarentaise supprimée en 1793 lors de la réunion de la Savoie à la France, est remplacée par Chambéry érigé en archevêché en 1817. L'évêché d'Annecy fut rétabli en 1822 et, en 1825, le furent ceux de Saint-Jean-de-Maurienne et de Moûtiers-en-Tarentaise, lequel prit alors le nom de Tarentaise.

Laval fut érigé en évêché en 1855.

Lille, détaché de Cambrai, devint évêché en 1913.

L'archevêché de Marseille fut érigé en 1948, il dépendait directement du Saint-Siège.

La règle évoquée plus haut selon laquelle à chaque département correspond un évêché – ou archevêché – et dont le siège se trouve au chef-lieu, supporte des exceptions.

Sept départements n'ont pas de siège épiscopal :

<b>Département</b>	<b>Siège</b>	<b>Département</b>	<b>Siège</b>
Ardennes	Reims (Marne)	Haute-Saône	Besançon (Doubs)
Creuse	Limoges (Haute-Vienne)	Deux-Sèvres	Poitiers (Vienne)
Indre	Bourges (Cher)	Haut-Rhin	Strasbourg (Bas-Rhin)
Loire	Lyon (Rhône)		

Les Bouches-du-Rhône possèdent deux archevêchés : Aix et Marseille ; ainsi que le Nord : Cambrai et Lille. La Loire a un archevêché, Lyon, et un évêché, Saint-Étienne ; de même la Marne un archevêché, Reims, et un évêché, Châlons-en-Champagne ; ainsi que la Seine-Maritime : Rouen (archevêché) et Le Havre (évêché). En Savoie, siègent un archevêché, Chambéry, et deux évêchés, Saint-Jean-de-Maurienne et Tarentaise.

Suite au découpage des départements de la Seine et de la Seine-et-Oise donnant naissance à sept nouveaux départements : Paris (le département de la Seine disparaît), Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise, Val-de-Marne et Yvelines (la Seine-et-Oise disparaissant), il y a, en 1966, érection de cinq nouveaux évêchés : Corbeil qui deviendra ultérieurement Évry-Corbeil (Essonne), Créteil (Val-de-Marne), Nanterre (Hauts-de-Seine), Pontoise (Val-d'Oise) et Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) ; le diocèse de Paris ne couvrant plus que la ville de Paris et Versailles ayant pour nouveau territoire le nouveau département des Yvelines.

En 1974, Le Havre est érigé en évêché pour une partie du département de la Seine-Maritime.

En 1979, Belfort devient évêché pour le diocèse de Belfort-Montbéliard.

## Diocèses par provinces

Depuis 2002, le territoire français est découpé en quinze provinces.

<b>Province ecclésiastique</b>	<b>Diocèses de la province</b>
Besançon	Besançon, Belfort-Montbéliard, Nancy et Toul, Saint-Claude, Saint-Dié, Verdun
Bordeaux	Bordeaux, Agen, Aire et Dax, Bayonne, Périgueux
Clermont	Clermont, Le Puy, Moulins, Saint-Flour
Dijon	Dijon, Autun, Nevers, Sens*, Prélature de la Mission de France (Pontigny)
Lille	Lille, Arras, Cambrai*
Lyon	Lyon, Annecy, Belley-Ars, Chambéry*, Grenoble, Saint-Etienne, Valence, Viviers
Marseille	Marseille, Aix-en-Provence*, Ajaccio, Avignon*, Digne, Fréjus-Toulon, Gap, Nice
Montpellier	Montpellier, Carcassonne, Mende, Nîmes, Perpignan
Paris	Paris, Créteil, Evry-Corbeil-Essonnes, Meaux, Nanterre, Pontoise, Saint-Denis-en-France, Versailles
Poitiers	Poitiers, Angoulême, La Rochelle et Saintes, Limoges, Tulle
Reims	Reims, Amiens, Beauvais, Châlons, Langres, Soissons, Troyes
Rennes	Rennes, Quimper, Saint-Brieuc, Vannes, Angers, Laval, Le Mans, Luçon, Nantes
Rouen	Rouen, Bayeux, Coutances, Evreux, Le Havre, Sées
Toulouse	Toulouse, Montauban, Pamiers, Albi*, Cahors, Rodez, Auch*, Tarbes et Lourdes
Tours	Tours, Blois, Bourges*, Chartres, Orléans

\* Archevêchés historiques.

## Concordance entre départements et diocèses

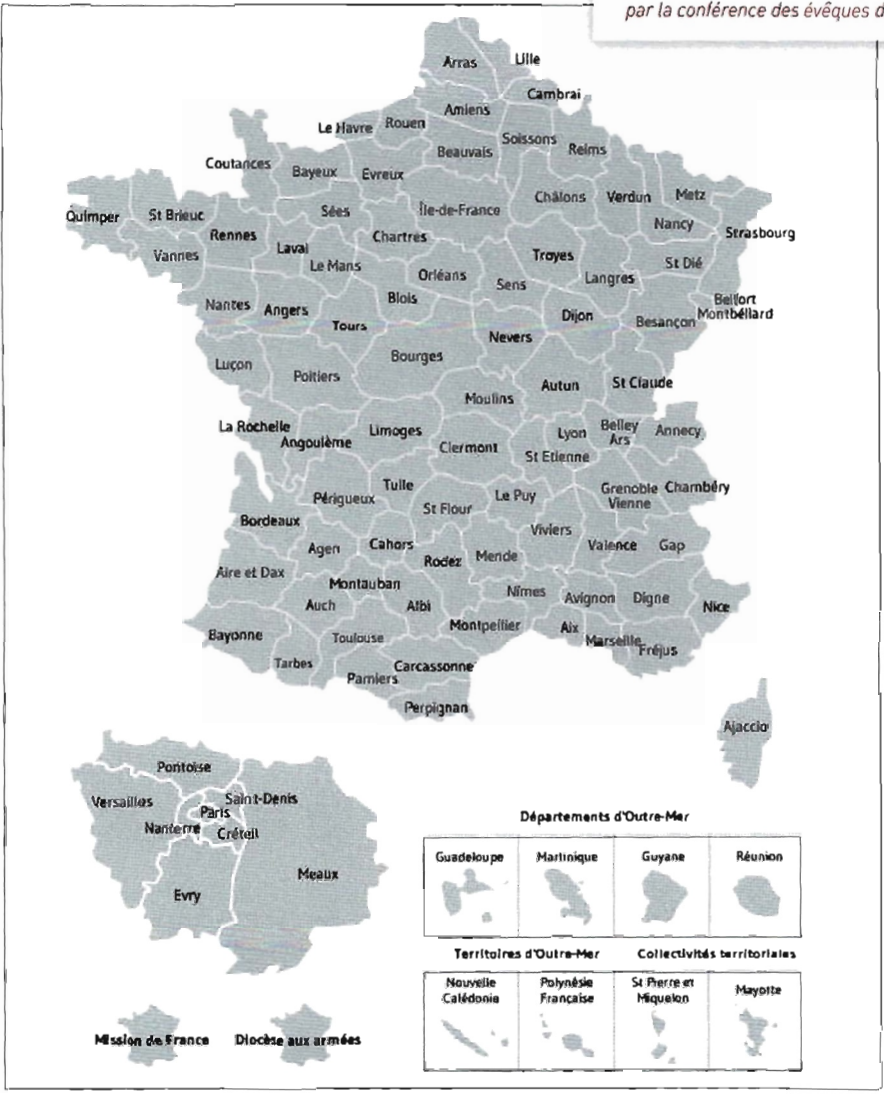
Dans certains départements repérés par une \*, l'évêché n'est pas au chef-lieu.

Ain* : de 1802 à 1822 Lyon puis Belley	Lot : Cahors
Aisne* : Soissons	Lot-et-Garonne : Agen
Allier : de 1802 à 1822 Clermont puis Moulins	Lozère : Mende
Alpes-de-Haute-Provence (Basses-Alpes) : Digne	Maine-et-Loire : Angers
Hautes-Alpes : en 1802 Digne puis Gap	Manche* : Coutances
Alpes-Maritimes : Nice	Marne : Châlons-en-Champagne, Reims
Ardèche* : de 1802 à 1822 Mende puis Viviers	Haute-Marne* : de 1802 à 1822 Dijon puis Langres
Ardennes : Reims	Mayenne : de 1802 à 1855 Le Mans puis Laval
Ariège* : de 1802 à 1822 Toulouse puis Pamiers	Meurthe-et-Moselle : Nancy
Aube : Troyes	Meuse* : de 1802 à 1822 Nancy puis Verdun
Aude : Carcassonne	Morbihan : Vannes
Aveyron : de 1802 à 1822 Cahors puis Rodez	Moselle : Metz
Bouches-du-Rhône : Aix, Marseille	Nièvre : de 1802 à 1822 Autun puis Nevers
Calvados* : Bayeux	Nord : Cambrai, Lille
Cantal* : Saint-Flour	Oise : de 1802 à 1822 Amiens puis Beauvais
Charente : Angoulême	Orne* : Sées
Charente-Maritime : La Rochelle	Pas-de-Calais : Arras
Cher : Bourges	Puy-de-Dôme : Clermont-Ferrand
Corrèze : de 1802 à 1822 Limoges puis Tulle	Pyrénées-Atlantiques (Basses-Pyrénées)* : Bayonne
Corse : Ajaccio	Hautes-Pyrénées : de 1802 à 1822 Bayonne puis Tarbes
Côte-d'Or : Dijon	Pyrénées-Orientales : Perpignan
Côtes-d'Armor : Saint-Brieuc	Bas-Rhin : Strasbourg
Creuse : Limoges depuis 1802	Haut-Rhin : Strasbourg
Dordogne : de 1802 à 1822 Angoulême puis Périgueux	Rhône : Lyon
Doubs : Besançon	Haute-Saône : Besançon
Drôme : Valence	Saône-et-Loire* : Autun
Eure : Évreux	Sarthe : Le Mans
Eure-et-Loir : Chartres	Savoie : Chambéry
Finistère : Quimper	Haute-Savoie : en 1802 Chambéry, en 1860 Annecy
Gard : de 1802 à 1822 Avignon puis Nîmes	Seine : Paris
Haute-Garonne : Toulouse	Seine-Maritime : Le Havre depuis 1974, Rouen
Gers : de 1802 à 1822 Agen puis Auch	Seine-et-Marne : Meaux
Gironde : Bordeaux	Seine-et-Oise puis Yvelines : Versailles
Hérault : Montpellier	Deux-Sèvres : Poitiers
Ille-et-Vilaine : Rennes	Somme : Amiens
Indre : Bourges	Tarn : de 1802 à 1822 Montpellier puis Albi
Indre-et-Loire : Tours	Tarn-et-Garonne : de 1809 à 1822 Toulouse puis Montauban
Isère : Grenoble	Var : de 1802 à 1822 Aix puis Fréjus
Jura* : de 1802 à 1822 Besançon puis Saint-Claude	Vaucluse : Avignon
Landes* : de 1802 à 1822 Bayonne puis Aire et Dax	Vendée* : de 1802 à 1822 La Rochelle puis Luçon
Loir-et-Cher : en 1802 Orléans puis Blois	Vienne : Poitiers
Loire : Saint-Étienne, Lyon	Haute-Vienne : Limoges
Haute-Loire : de 1802 à 1822 St-Flour puis Le Puy	Vosges* : Saint-Dié
Loire-Atlantique : Nantes	Yonne* : en 1802 Troyes puis Sens-Auxerre
Loiret : Orléans	

Territoire de Belfort : Belfort  
 Essonne : Corbeil  
 Haut-de-Seine : Nanterre  
 Seine-Saint-Denis : Saint-Denis  
 Val-de-Marne : Créteil  
 Val-d'Oise : Pontoise

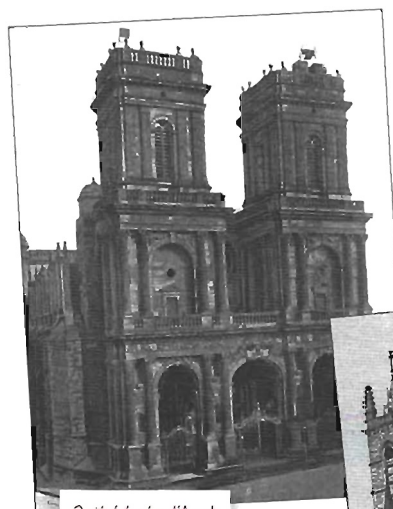
**OUTRE-MER**  
 Guadeloupe : Basse-Terre  
 Guyanne : Cayenne  
 Martinique : Fort-de-France  
 Mayotte : Union des Comores  
 Réunion : Saint-Denis  
 Saint-Pierre-et-Miquelon : Saint-Pierre

*Carte des diocèses de France aujourd'hui éditée par la conférence des évêques de France.*





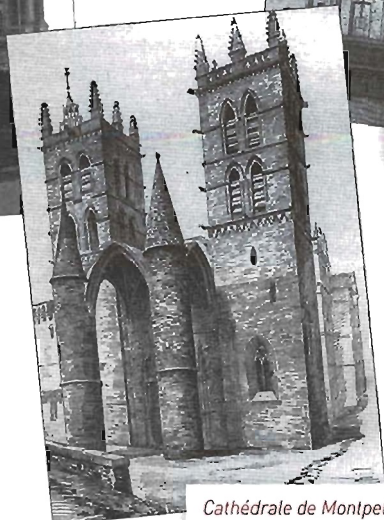
## Les diocèses d'aujourd'hui



*Cathédrale d'Auch*



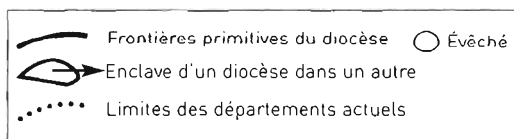
*Cathédrale de Tulle*



*Cathédrale de Montpellier*

Les cartes qui suivent, illustrant certaines notices de diocèses, ont été conçues par superposition des anciens diocèses avec les départements actuels. Elles permettent de voir l'appartenance d'un secteur aux différents diocèses en fonction de l'époque. Mais les découpages ont été si mouvants et si complexes que l'historien ou le généalogiste doivent s'appuyer aussi sur les indications données par le texte.

Il a été utilisé quelques légendes communes :



Les localités mentionnées, autres que les évêchés ou archevêchés, ne sont pas portées sur les cartes en fonction de leur importance (certaines sont de petits villages), mais en fonction de leur situation géographique à la lisière d'un ancien diocèse ou d'un département afin de mieux repérer l'appartenance d'une zone à tel ou tel diocèse en fonction de l'époque.

## AGEN

Les origines chrétiennes de la cité sont des plus primitives. Le premier évêque attesté avec certitude est saint Phébadé en 357. À la fin du XII<sup>e</sup> siècle, l'hérésie cathare se propage dans le diocèse et au XV<sup>e</sup> il souffre particulièrement de la guerre de Cent Ans. Un siècle plus tard, le protestantisme marque fortement toute la région.

En 1317, Jean XXII détache du diocèse tout le territoire situé sur la rive gauche de la Garonne, pour en constituer le diocèse de Condom. Au XVII<sup>e</sup> siècle, des remaniements administratifs aboutissent à diviser le diocèse en douze archiprêtres.

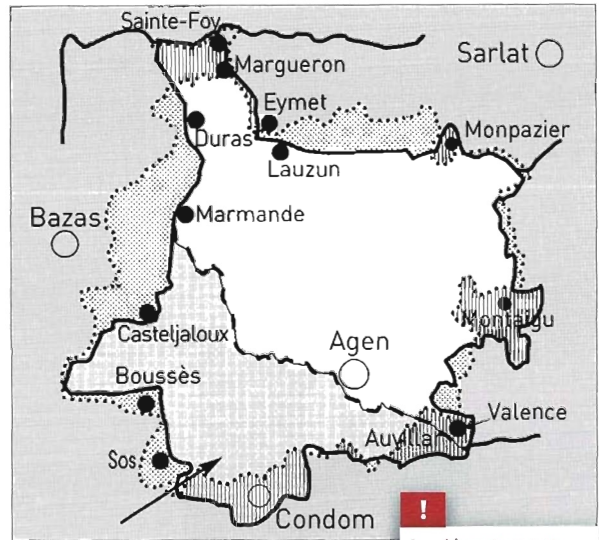
En 1789, il compte 384 paroisses et 181 succursales. Par la constitution civile du clergé, Agen devient l'évêché de l'ensemble du département du Lot-et-Garonne. Il perd le canton de Monpazier, intégré au département de la Dordogne, diocèse de Périgueux ; il perd Lamagistère, Golfech, Valence,

Goudourville, Pommevic, Espalais au profit du Tarn-et-Garonne (Montauban) ainsi que Montaigu-de-Quercy, Saint-Beauzeil, Saint-Amand-de-Peuch, Requecor, Bourg-de-Visa, Belvèze.

Primitivement, le diocèse d'Agen allait jusqu'à la Dordogne, il abandonne cette pointe septentrionale (Sainte-Foy-la-Grande, Margueron) à la Gironde, diocèse de Bordeaux. Mais gagne Saint-Pé-Saint-Simons, Sos, Sainte-Maure-de-Peyriac, Boussès venant du diocèse d'Auch. Il gagne également toute une zone située à l'ouest de la ligne Marmande-Casteljaloux prise à l'ex-diocèse de Bazas.

Au Concordat, le siège épiscopal d'Agen est maintenu, mais avec pour ressort les deux départements du Lot-et-Garonne et du Gers. Après la création du département du Tarn-et-Garonne, l'évêché de Montauban est rétabli en 1809 et Agen cède au nouveau diocèse les cantons d'Auvillars, de Valence-d'Agen et de Montaigu, cependant Montauban n'est canoniquement pourvu qu'en 1824. Les accords de 1822 rétablissent le diocèse d'Auch et Agen perd l'autorité sur le département du Gers.

De 1802 à 1823, Agen dépend de la circonscription métropolitaine de Toulouse et, en 1823, il devient suffragant de Bordeaux.



Territoire détaché de 1317 à 1789 pour créer le diocèse de Condom (cf. p. 78).

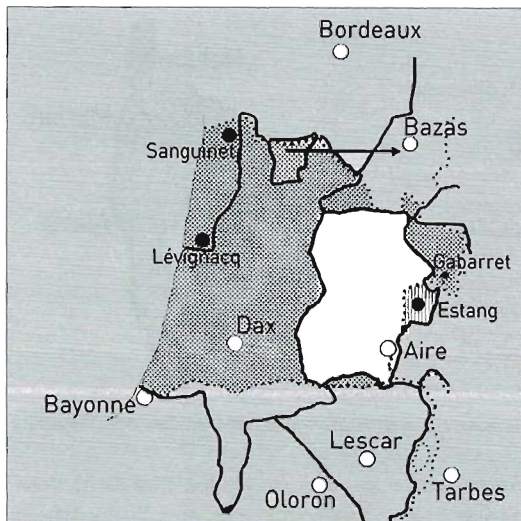
Le département du Gers est intégré au diocèse de 1801 à 1822.

..... Territoire(s) ajouté(s) en 1790

||||| Territoire(s) cédé(s) en 1790

## AIRE

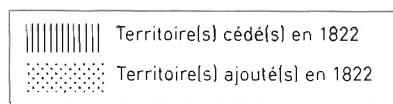
Évêché attesté lors du concile d'Agde en 506, les limites du diocèse devaient correspondre à celles de la cité issue du démembrement, à la fin du III<sup>e</sup> siècle, de Dax ou de Tarbes. À la fin du XI<sup>e</sup> siècle, le diocèse perd le territoire de l'archiprêtré de Gabarret, qui passe à Auch. Supprimé au Concordat et rattaché à Bayonne, il est rétabli en 1822 et correspond territorialement au département des Landes. Il est constitué de la presque totalité des anciens diocèses d'Aire et de Dax (sauf la pointe Sud qui s'intercalait entre les anciens diocèses de Bayonne et d'Oloron) et de parties des anciens diocèses de Bordeaux (Aureilhan, Bias, Biscarosse, Gastes, Lévignacq, Mézos, Mimizan, Parentis-en-Born, Pontenx-les-Forges, Sainte-Eulalie-en-Born, Saint-Julien-en-Born, Saint-Paul-en-Born, Sanguinet, Uza), de Bazas (Callen, Liposthey, Luxey, Maillas, Moustey, Pissos, Sagnac-et-Muret), d'Auch (il récupère en particulier le territoire de Gabarret avec Losse, Lubon, Herré, Boussès, Arx, Baudignan, Rimbez et Baudiets, Escalans, Parleboscq) et de Lescar (Argelos, Bassercles, Beyries,



Castaignos-Souslens, Castelner, Monget, Peyre, Philondenx, Poudenx).

Cependant, il perd Lannemaignan, Mauléon-d'Armagnac, Monclar, Larée, Marguestau, Estang, Castex-d'Armagnac, Lias, Ayzieu, Maupas, Monguilhem au profit d'Auch.

L'évêque d'Aire porte depuis 1857 le titre d'évêque d'Aire et Dax. La résidence épiscopale a été successivement Aire, Saint-Sever et Dax (depuis 1933). Aire, suffragant d'Auch jusqu'en 2002, dépend depuis cette date de la province de Bordeaux.



## AIX

La création du diocèse date vraisemblablement du IV<sup>e</sup> siècle. Au début du VI<sup>e</sup> siècle, Aix est soumise à l'autorité métropolitaine d'Arles. Ce n'est qu'en 829 que la qualité de métropolitain est reconnue à l'évêque d'Aix, les limites de la province sont définies comme étant celles de l'ancienne Narbonnaise seconde (Aix, Apt, Fréjus, Antibes,...). Au XII<sup>e</sup> siècle, Antibes est détaché de la province pour être attribué à Embrun. Le territoire du diocèse demeure cependant assez longtemps flottant : Istres devient une enclave aixoise dans le diocèse d'Arles en 1054 ; au XII<sup>e</sup> siècle, il y a contestation entre Arles et Aix pour Miramas, Cornillon, Saint-Chamas. Aix a deux enclaves sur son territoire, Vernèges (diocèse d'Arles) et Saint-Cannat (diocèse de Marseille).

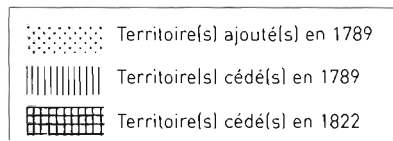
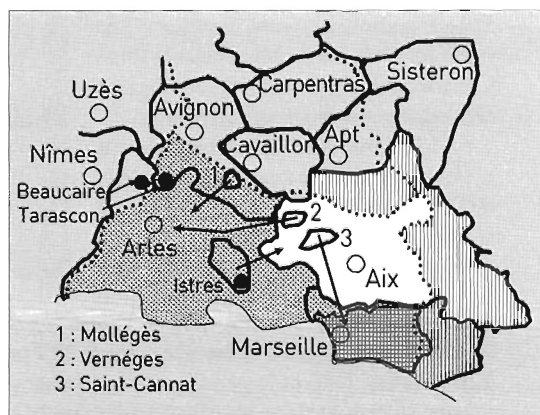
En 1789, l'archidiocèse d'Aix a un petit territoire de 96 paroisses. La constitution civile du clergé fixe à Aix le siège de l'évêché départemental des Bouches-du-Rhône. Le Concordat attribue au siège d'Aix les territoires des Bouches-du-Rhône et du Var. En 1822, les deux évêchés de Fréjus et de Marseille sont rétablis. L'archidiocèse d'Aix est composé alors de deux arrondissements : Aix et Arles. L'archevêque porte les titres d'Aix, Arles et Embrun.

Si le diocèse actuel d'Aix garde la moitié de l'ancien, qui est affectée aux Bouches-du-Rhône, ce qu'il avait sur la rive droite de la Durance lui échappe, la majeure partie étant affectée au Vaucluse (Avignon), soit la région du Luberon, et un plus petit secteur (Montfuron) étant donné aux Alpes-de-Haute-Provence (Digne). Aix est également amputé de toute sa partie Est, aujourd'hui dans le Var (Rians, Saint-Maximin, Pourrières). Cependant, il gagne quelques paroisses sur l'ancien diocèse de Marseille (Les Pennes-Mirabeau, Vitrolles, Septèmes-Vallons).

Lors du Concordat, l'archevêché a pour diocèses suffragants : Avignon, Digne, Nice et Ajaccio. Depuis 1822, l'archevêché est métropole d'Ajaccio, Digne, Fréjus, Gap, Marseille et Nice depuis son intégration au territoire français en 1861. Marseille devient archevêché en 1948.

Le diocèse d'Alger, créé en 1838, était suffragant d'Aix jusqu'à son érection en métropole en 1866.

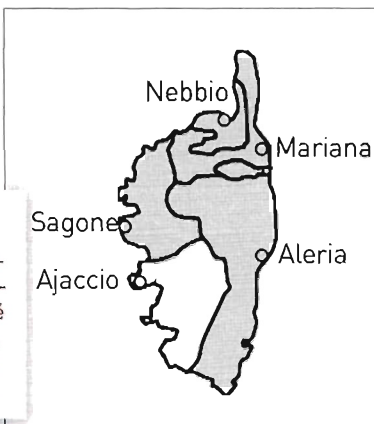
Depuis 2002, Aix est intégré à la province ecclésiastique de Marseille.



## AJACCIO

La première mention d'un évêché d'Ajaccio date de 591, dans une lettre de saint Grégoire, il est alors vacant. Une bulle pontificale de 1133 place l'évêque d'Ajaccio sous la juridiction métropolitaine de l'archevêque de Pise. Le diocèse primitif d'Ajaccio était composé de douze pièves (division administrative corse) : Ajaccio, Apietto, la Mezzana, Celavo, Cauro, Ornano, Talabo, Cruscaglia, Veggeni, Valle, Attallà et Sartène. En 1789, le diocèse compte 63 paroisses. En 1790, l'ensemble de l'île forme un seul diocèse dont le siège est fixé à Bastia. En 1801,

En 1790, le siège du nouveau diocèse qui comprend toute le territoire corse est fixé à Bastia. En 1801, Ajaccio devient le siège du diocèse.



Ajaccio redevient évêché. Ce nouveau diocèse couvrant la Corse regroupe, outre l'ancien diocèse d'Ajaccio, les cinq autres diocèse historique corses :

- 1) Accia qui ne couvrait que deux pièves, Rostino et Ampugnani et qui avait été réuni à celui de Mariana.
- 2) Aléria comprend dix-neuf pièves qui sont : Giovellina, Campoloro, Verde, Opino, la Serra, Bozio, Alesani, Orezza, Vallirustie, Talcini, Venaco, Rogna, la Cursa, Coasina, Castello, Aregno, Matra, Niolo et Carbeni
- 3) Mariana comprenant seize pièves : Tomino, Luri, Brando, Lota, Orto, Mariana, Bigorno, Caccia, Quadro ou Casinca, Tavagna, Moriani, Ostricone, Toani, Sant'Andrea, Jussani et Casacconi.
- 4) Nebbio couvrait cinq pièves : Canari, Nonza, Patrimonio, Santo Quilico et Santo Pietro.
- 5) Sagone comprend douze pièves : Pino, Olmia ou Calenzana, Chiomi, Armito, Sia, Salogna, Paomia, Vico, Cinarca, Sorno in sù, Cruzini et Seven.

Sous le premier Empire l'évêque d'Ajaccio avait sous sa juridiction la principauté de Piombino (Italie) et, jusqu'en 1816, les îles d'Elbe et de Caprara. Depuis le Concordat, Ajaccio est suffragant d'Aix-en-Provence. Depuis 2002, l'évêché appartient à la province apostolique de Marseille.

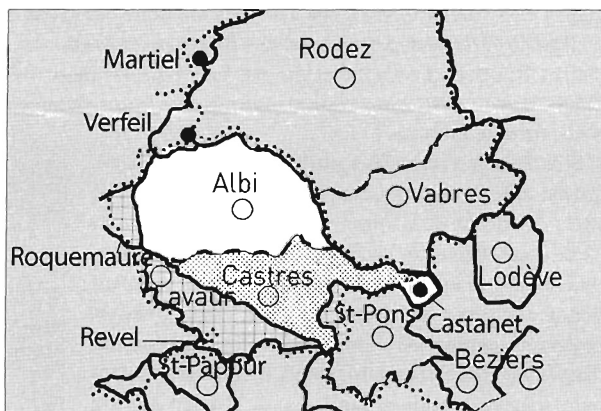
## ALBI



Le premier évêque connu date du V<sup>e</sup> siècle. Suite à la crise albigeoise, l'évêque d'Albi reçoit les vicomtés de Marsac, de Roiffiac, le Castelviel, la baronnie de Monestiès, confisquées aux seigneurs hérétiques.

En 1317, Jean XXII démembré le diocèse d'Albi en lui prenant toute la partie au sud du Dadou soit 114 paroisses (sur 434) pour former le diocèse de Castres.

En 1678, le siège épiscopal d'Albi est érigé en siège métropolitain avec, pour suffragants, Mende, Rodez, Cahors, Vabres et Castres. À la fin de l'Ancien Régime, le diocèse compte 214 paroisses et 128 annexes. Durant la période révolutionnaire, le département du Tarn englobe les trois anciens évêchés d'Albi, de Castres et de Lavaur. Au Concordat, le Tarn se trouve réuni à l'Hérault sous la direction de l'évêque de Montpellier. Le siège archiépiscopal d'Albi est rétabli en 1822 avec pour évêchés suffragants Rodez, Mende, Cahors et Perpignan.

Par rapport au diocèse d'Ancien Régime, le nouveau diocèse d'Albi, correspondant au département du Tarn s'agrandit notablement :



-  Territoire(s) cédés) en 1317 puis repris de 1790 à 1802 puis en 1822.
-  Territoire(s) ajoutés) en 1822

Il gagne les communes de Le Mamiès, Le Marguès d'Anglès, La Monélané, Anglès, La Bastide prises à l'ex-diocèse de Saint-Pons. Il prend quelques paroisses sur le diocèse de Montauban : Mézens, Roquemaure, Tauriac, Monvalen, Sainte-Catherine, Montgaillard, Beauvais-sur-Tescou. Il englobe la totalité de l'ex-évêché de Lavaur sauf Revel et récupère la totalité de l'évêché de Castres sauf Saint-Geniès-de-Varensal, Saint-Gervais et Castanet au bénéfice de l'Hérault (Montpellier).

Depuis 2002, Albi appartient à la province apostolique de Toulouse.

! Le département de l'Oise est intégré au diocèse de 1801 à 1822.

## AMIENS

Le premier évêque attesté d'Amiens est Eulogius qui est présent au concile de Cologne en 340.

Dès 985, le diocèse apparaît partagé en deux archidiaconés : celui d'Amiens, comprenant l'Amiénois, et celui de Ponthieu comprenant le Vimeu. En 1300, il est composé de 21 doyennés, 13 pour Amiens, 8 pour Ponthieu. Au XVII<sup>e</sup> siècle, le doyenné de Roye est supprimé et uni à celui de Rouvroy. Sa limite nord était la Canche.

À la Révolution, Amiens est désigné comme siège de l'évêché départemental de la Somme avec pour métropole Rouen.

Au Concordat, Amiens devient siège épiscopal pour les départements de la Somme et de l'Oise (Beauvais étant supprimé), suffragant de Paris.

En 1822, le siège de Beauvais est restauré et Amiens rattaché à Reims comme métropole avec pour territoire uniquement la Somme.

Par rapport à l'évêché d'Ancien Régime, le nouveau diocèse d'Amiens prend à celui d'Arras Luchens, Humbercourt, Miraumont, Flers. Il prend la petite agglomération de Gauville au diocèse de Rouen. De l'ex-diocèse de Noyon, il hérite l'Arrouaise (Péronne) et le Vermandois (Chaulnes, Nesles, Ham). Il prend également quelques communes à Cambrai : Epehy, Heudicourt, Equancourt, Etricourt.

Il perd Auxi-le-Château et la région située entre La Canche et l'Authie, intégrés au Pas-de-Calais au profit d'Arras. Au Sud, toute une bande de territoire lui est enlevée, dont Granvilliers, par le département de l'Oise au profit de Beauvais.



Territoires) cédés) en 1789  
Territoires) ajoutés) en 1789

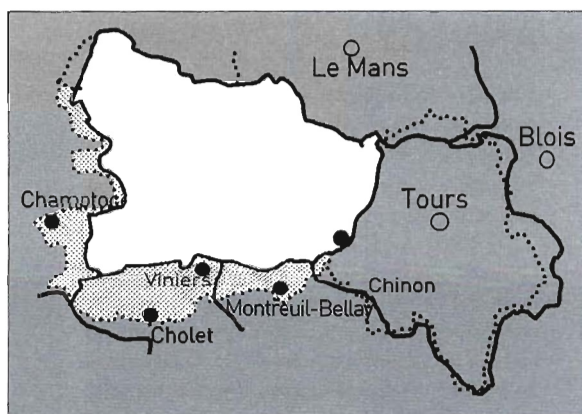
## ANGERS

La première mention d'un évêque d'Angers date de 372.

Son territoire, issu de la *civitas Andegavorum*, est agrandi, au IX<sup>e</sup> siècle, du Craonnais issu de la *civitas* de Nantes. Au XI<sup>e</sup> siècle, le *Pagus* des Mauges est annexé au diocèse.

Depuis l'Église constitutionnelle, découpage confirmé par le Concordat, le territoire du diocèse correspond au département de Maine-et-Loire, suffragant de Tours.

Au Nord, il perd toute une frange de territoire intégrée, pour une part au département de la Sarthe au bénéfice du diocèse du Mans (La Flèche), et une autre part au département de la Mayenne, diocèse de Laval (Craon).



Territoires) cédés) en 1801  
Territoires) ajoutés) en 1801

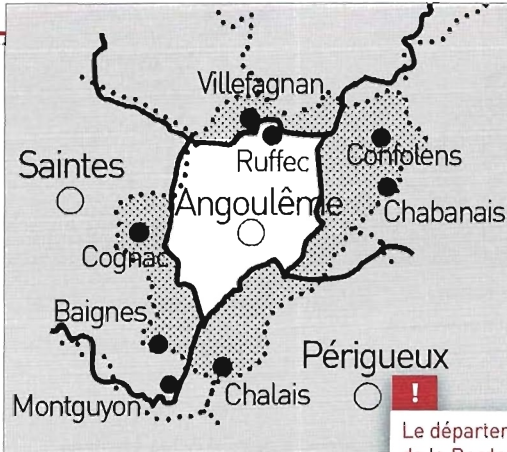
À l'Est, il cède une autre bande de territoire au diocèse de Tours. Soit 24 paroisses :

– archiprêtre du Lude : Villiers-au-Bouin, Braye-sur-Maulne, Marciilly-sur-Maulne, Couesmes, Lublé, Château-la-Vallière, Chouzé-le-Sec, Saint-Laurent-de-Lin, Courcelles-de-Touraine ;

– archiprêtre de Bourgueil : Channay-sur-Lathan, Savigné-sur-Lathan, Rillé, Hommes, Gizeux, Saint-Philibert-de-la-Pelouse, Continvoir, Avrillé-les-Ponceaux, Saint-Symphorien-les-Ponceaux, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Bourgueil, Benais, Restigné, Chouzé, La Chapelle-sur-Loire.

Au Sud, il gagne le secteur de Montreuil-Bellay sur le diocèse de Poitiers, ainsi que sur l'ancien diocèse de La Rochelle le secteur Cholet-Viniers. À l'Ouest, il prend quelques paroisses au diocèse de Nantes.

Depuis 2002, Angers appartient à la région apostolique de Rennes.



 Territoire(s) ajouté(s) en 1801

 Le département de la Dordogne est intégré au diocèse de 1801 à 1821.

## ANGOULÊME

L'évêché est attesté avant 540.

L'ancien diocèse correspondait au territoire de la *civitas Ecolimensium*. Le diocèse concordataire fut plus étendu : il réunit les deux départements de la Dordogne et de la Charente. En 1817, le diocèse de Périgueux fut rétabli mais ne fut pourvu qu'en 1821. À partir de cette date le diocèse d'Angoulême a le même territoire que le département de la Charente.

Petit diocèse à l'origine, le diocèse départemental de la Charente fait plus que doubler de superficie par rapport à celui d'avant 1789. Il prend à celui de Périgueux Villebois-

Lavalette, Aubeterre, Chalais, Brossac ; à celui de Poitiers sa frange Sud avec Villefagnan ; à Limoges il prend son extrémité Ouest (Comfolens, Chabanais) et pénètre dans le diocèse de Saintes en lui soutirant Cognac, Baignes.

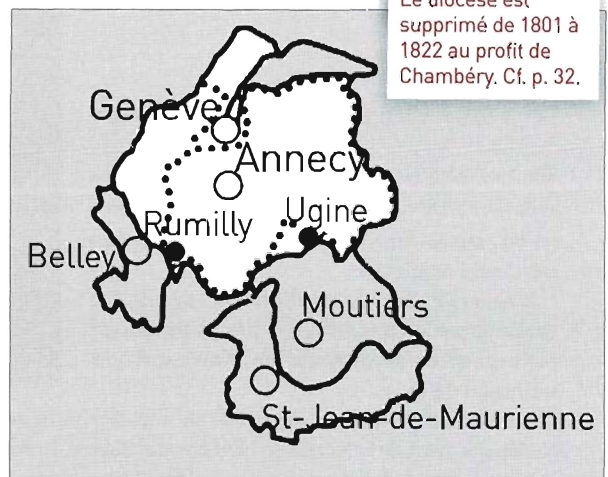
Il est suffragant de Bordeaux. Depuis 2002, Angoulême appartient à la province de Poitiers.


## ANNECY

Suite à la réforme protestante, l'évêque de Genève quitte cette ville et se réfugie à Annecy. En 1568, Annecy devient officiellement le siège épiscopal du diocèse de Genève-Annecy qui sera supprimé lors de la Révolution.

De 1801 à 1822, est fondé le diocèse de Chambéry et de Genève recouvrant l'ensemble du duché de Savoie, il est alors suffragant de l'archevêque de Lyon. En 1822, les cantons de Genève rejoignent le diocèse suisse de Lausanne. Le 15 février 1822, le diocèse d'Annecy est rétabli.

L'ancien diocèse Chambéry-Genève est alors démembré. 46 paroisses restèrent au diocèse de Chambéry : décanats de Ceyzérieu, Rumilly ; 95



 Le diocèse est supprimé de 1801 à 1822 au profit de Chambéry. Cf. p. 32.

passèrent au diocèse de Belley reformé en 1822 (elles correspondaient à la partie de la Savoie demeurée française) ; 24 étaient passées au diocèse de Lausanne reconstitué en 1819.

En 1825, Chambéry, amputé du territoire attribué aux diocèses de Maurienne et de Tarentaise reconstitués, reçoit en compensation sept paroisses du diocèse d'Annecy (la partie du département de la Haute-Savoie située sur la rive gauche du Chéran, sauf Alby).

Le diocèse d'Annecy correspond depuis 1825 au département de la Haute-Savoie et s'étend sur une partie du département de la Savoie (Ugine et les paroisses du Val d'Arly) et sur une commune du Valais suisse, Saint-Gingolph ; en revanche il ne comprend pas les paroisses de l'ancien canton de Rumilly (Blaye, Chainaz-les-Frasses, Cusy, Héry-sur-Alby, Lornay, Marigny-Saint-Marcel, Massingy, Moye, Saint-Félix) qui dépendent de l'archidiocèse de Chambéry. Les paroisses du département de la Savoie, Thénésol et Allondaz, sont données au diocèse de Moûtiers-Tarentais.

Annecy est suffragant de Chambéry. Depuis 2002, Annecy appartient à la province de Lyon.

## ARRAS

Au début du VI<sup>e</sup> siècle, saint Waast administre les deux cités de Cambrai et d'Arras. Ce n'est qu'en 1094 qu'Arras possède son propre évêque titulaire. En 1369, Arras, faisant partie des domaines du comte de Flandre, passe dans le domaine bourguignon et ce n'est qu'en 1659, à la paix des Pyrénées, qu'Arras revient à la France.

On voit, dès le XI<sup>e</sup> siècle, deux archidiaconés au sein du diocèse d'Arras : celui d'Arras et celui de l'Ostrevent composés, au XVII<sup>e</sup> siècle, de douze doyennés :

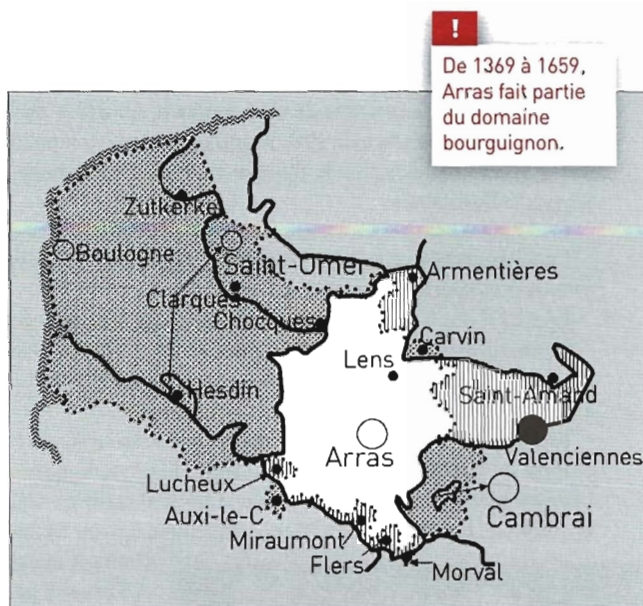
- archidiaconé d'Arras : doyennés d'Arras, Aubigny, Bapaume, La Bassée, Béthune, Houdain, Lens, Pas, Croisilles (créé après 1648) ;
- archidiaconé d'Ostrevent : doyennés de Douai, Hénin-Liétard, Valenciennes.

À partir du 12 mai 1559 (réorganisation religieuse des Pays-Bas espagnols), il fait partie de la nouvelle province ecclésiastique de Cambrai.

La Réforme de 1790 plaça à Saint-Omer le siège de l'évêché du Pas-de-Calais, mais le Concordat de 1802 rétablit le diocèse d'Arras et le rattacha à la métropole de Paris jusqu'à la nouvelle érection de Cambrai en archevêché (1842). Il coïncide avec le département du Pas-de-Calais.

Lors de la constitution du diocèse en 1802, on ne garda que 308 paroisses de l'ancien diocèse, on lui adjoignit la totalité du diocèse de Boulogne ainsi que certains doyennés provenant des diocèses de Saint-Omer, d'Amiens (Auxi-le-Château et la région située entre l'Authie et La Canche), à Cambrai il prend Oisy-le-Verger, Sauchy-Gauchy, Marquion, Havrincourt, Trescault, Metz, Bertincourt, cependant le diocèse de Cambrai conserve une enclave dans le Pas-de-Calais avec Doignies et Mœuvres ; au diocèse de Tournai il prend Carvin, Epinoy, Libercourt, Meurchin et Pont-à-Vendin et, à Noyon, Morval.

Cependant, il perd au profit d'Amiens : Humbercourt, Luchaux, Miraumont, Irlès, Pys, Flers, Geudecourt qui ont été intégrés dans la Somme.



À l'Est, le diocèse primitif d'Arras était limité par le confluent de la Scarpe et de l'Escaut entre Saint-Amand-les-Eaux appartenant au diocèse de Tournai et Valenciennes qui, coupé en deux par l'Escaut, appartenait pour moitié à Arras et pour l'autre à Cambrai. Sa limite se prolongeait par la Sensée. Toute cette corne de territoire a été abandonnée au département du Nord au profit de Cambrai, de même qu'une partie située au nord jusqu'à Armentières.

En 1853, le diocèse d'Arras devient officiellement le diocèse d'Arras-Boulogne-Saint-Omer. À partir de 2008, il devient suffragant de Lille.

## AUCH

L'évêché semble exister dès le V<sup>e</sup> siècle. Le diocèse primitif devait avoir les limites de la cité *Ausciorum*, il avait pour voisins les diocèses de Lectoure, Toulouse, Comminges, Tarbes, Eauze, Agen. Après la destruction d'Eauze (métropole de la Novempopulanie comprenant les cités de Dax, Lectoure, Comminges, Couserans), au VIII<sup>e</sup> siècle, par les Sarrasins, Auch hérite de son territoire et de son titre de métropolitain. Au début du XII<sup>e</sup> siècle, le diocèse s'agrandit encore du territoire du Gabarret (archiprêtre de Gabarret soit 17 paroisses) détaché du diocèse d'Aire. Ce territoire restera le même jusqu'à la Révolution.

En 1790, Auch, préfecture du Gers, devient évêché de ce département.

L'ancien diocèse d'Auch est supprimé par le Concordat en 1801, la majeure partie de son territoire est rattachée au diocèse d'Agen.

En 1817, Auch retrouve son titre épiscopal et ses privilèges métropolitains.

La province compte trois suffragants : Aire-Dax, Bayonne et Tarbes-Lourdes. L'archevêque joint à son titre ceux de Condom, Lectoure et Lombez dont les cathédrales sont sur son territoire qui correspond désormais à celui du département du Gers.

Par la départementalisation, le nouveau diocèse d'Auch, couvrant le département du Gers, prend à l'ex-diocèse de Condom : Condom lui-même, Fourcès, le nord de Montrélat, Larroque-sur-l'Osse, Beaumont, Larressingle, Cassaigne, Béraut, Saint-Orens-Pouy-Petit, Caussens, Castelnau-sur-l'Auvignon, La Romieu, Gzaupouy, Ligardes. À Aire, il prend Lannemaigan, Mauléon-d'Armagnac, Monclar, Larée, Marguestau,

Estang, Castex-d'Armagnac, Lias, Ayzieu, Maupas, Monguilhem. À Tarbes, il prend les secteurs de Plaisance et de Villecomtal. Il couvre également les deux tiers de l'ex-diocèse de Lectoure, une même proportion de Lombez et enfonce un coin dans le diocèse de Toulouse en lui prenant L'Isle-Jourdain, Clermont-Savès, Ségonfielle, Pujaudran, Lias et Goudou.

Il abandonne au profit du département des Landes (Aire) : Losse, Lubon, Herré, Boussès, Arx, Baudignan, Rimbez et Baudiets, Gabarret, Escalans, Parleboscq.

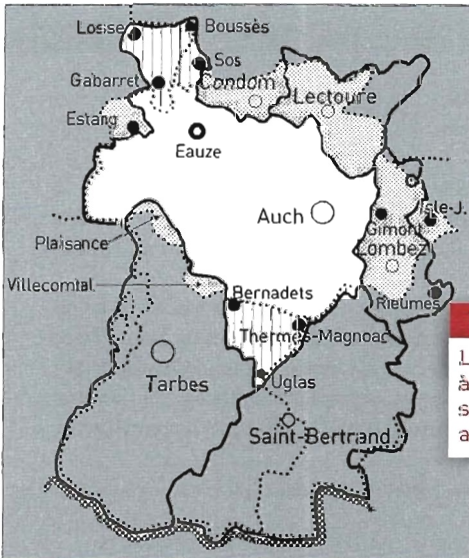
Saint-Pé-Saint-Simons, Sos, Sainte-Maure-de-Peyriac, Boussès sont intégrés au Lot-et-Garonne (Agen).

Il abandonne également à Tarbes (Hautes-Pyrénées) le territoire inscrit dans le triangle Bernadets-Thermes-Magnoac-Ugas.

Depuis 2002, Auch appartient à la province de Toulouse.



Cathédrale d'Auch



Le diocèse disparaît de 1801 à 1817. La majeure partie de son territoire est rattachée au diocèse d'Agen (cf. p. 14).

- Territoire(s) ajouté(s) en 1790
- Territoire(s) cédés en 1790



Par la création du département du Vaucluse, Avignon incorpore les ex-diocèses de Carpentras, de Cavillon, d'Orange, la majeure partie de celui d'Apt, la moitié de Vaison et hérite d'une partie importante de l'ancien diocèse d'Aix : la rive droite de la Durance, soit la région du Luberon.

Cependant, il perd Les Angles, Lirac, Montfaucon, Pujaud, Rochefort, Roquemaure, Sazes, Saint-Geniès-de-Comelas, Saint-Laurent-des-Arbres, Tavel intégrés au département du Gard, au bénéfice de Nîmes.

Il perd également tout le sud de son ancien territoire affecté aux Bouches-du-Rhône au bénéfice d'Aix. Avignon possède l'enclave de Valréas, incluse dans le département de la Drôme.

Depuis 2002, Avignon appartient à la province de Marseille.

## BAYEUX

Le premier évêque certain date du VI<sup>e</sup> siècle, mais le diocèse existait avant cette époque.

Au Nord-Est, la Dives sépare les diocèses de Bayeux et de Lisieux.

Le diocèse de Bayeux possédait plusieurs enclaves dans le diocèse de Coutances ainsi qu'une autre dans le diocèse de Lisieux. À l'inverse, trois enclaves dépendant de Lisieux se trouvaient sur son territoire.

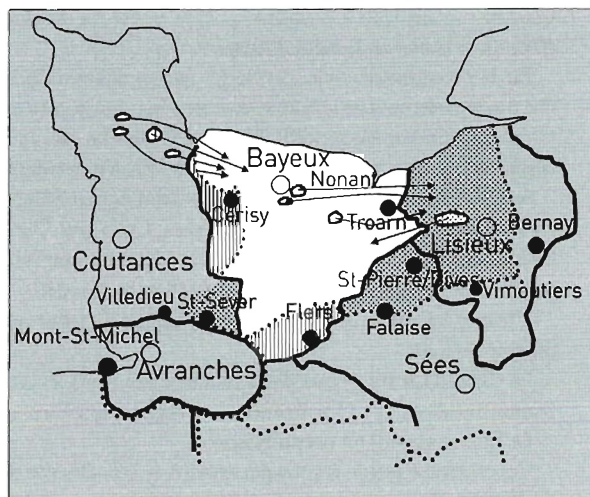
À la veille de la Révolution, le diocèse compte 620 cures divisées en quatre archidiaconés : Bayeux, Caen, Hyesmes et Les Veys (aujourd'hui dans le département de la Manche, diocèse de Coutances), ainsi que l'abbaye de Cerisy (Manche).

Par le Concordat, le diocèse est rétabli avec pour territoire le département du Calvados. Bayeux, bien que simple chef-lieu d'arrondissement, conserve le siège épiscopal.

Par ce nouveau découpage territorial, il perd l'archidiaconé de Les Veys, Cerisy-l'Abbaye (Cerisy-la-Forêt) et les enclaves qu'il possédait dans le diocèse de Coutances, affectés au département de la Manche (diocèse de Coutances) ; ainsi que la pointe sud de son ancien évêché (Athis, Flers, Tinchebray) qui est attribuée au département de l'Orne (diocèse de Sées).

Mais, il gagne l'ancien siège épiscopal de Lisieux et la moitié de son territoire qui sont inclus dans ce nouvel évêché. De même, il prend au diocèse de Sées la région de Falaise et au diocèse de Coutances la région de Saint-Sever.

Il appartient à la province de Rouen.



	Territoire(s) ajouté(s) en 1801
	Territoire(s) cédés en 1801

## BAYONNE

Aucun texte ne permet de préciser la date de fondation du diocèse, vraisemblablement au XI<sup>e</sup> siècle.

À l'origine le diocèse est composé de trois archidiaconés : Bazta, en Espagne (Lerin, Cinco-Villas, Fontarabie), Labourd et Cize-Arberoue. En 1566, Bayonne perd les paroisses espagnoles au profit des évêques espagnols de Pampelune et de Calahorra.


À la Révolution le diocèse compte 74 cures.

Au Concordat, le siège de Bayonne fut le seul de l'ancienne province d'Auch à être rétabli. Il avait pour territoire les trois départements des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées et des Landes, il était suffragant de Toulouse.

En 1822, le diocèse d'Aire et celui de Tarbes furent rétablis, l'évêché de Bayonne fut ainsi réduit au département des Basses-Pyrénées, aujourd'hui Pyrénées-Atlantiques. Depuis, il est devenu suffragant d'Auch.

À noter que le département des Hautes-Pyrénées possède deux enclaves dans celui des Pyrénées-Atlantiques.

En 2002, Bayonne fait partie de la province de Bordeaux.

 Territoire(s) ajouté(s) en 1801



## BEAUVAIS

Le diocèse de Beauvais semble n'avoir été érigé qu'au IV<sup>e</sup> siècle.

À la veille de la Révolution française, le diocèse de Beauvais confinait : au Nord-Ouest, avec celui d'Amiens ; au Nord-Est, avec celui de Noyon ; à l'Est, avec celui de Soissons ; au Sud-Est, avec celui de Senlis ; au Sud, avec l'archidiocèse de Paris ; et, au Sud-Ouest et à l'Ouest, avec l'archidiocèse de Rouen. En 1789, il est divisé en trois archidiaconés : Bray (Beauvais, Bray, la Montagne) ; Clermont (Beau-mont, Mouchy, Clermont) ; Breteuil (Pont-Sainte-Maxence, Coudun, Rissons, Breteuil).

En 1790, la constitution civile du clergé maintient le siège épiscopal de Beauvais pour le département de l'Oise.

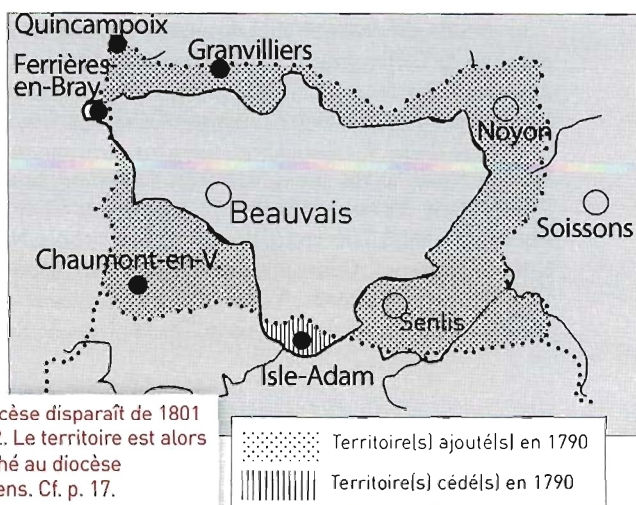
Par la départementalisation, il prend au diocèse d'Amiens toute une bande de territoire située au sud de ce diocèse dont Grandvilliers. À l'ancien diocèse de Rouen, il prend au Nord-Ouest Quincampoix, Gourchelles, Escles-Saint-Pierre, Saint-Valéry, Lannoy-Cuillère et au Sud-Ouest toute la région de Chaumont-en-Véxin.

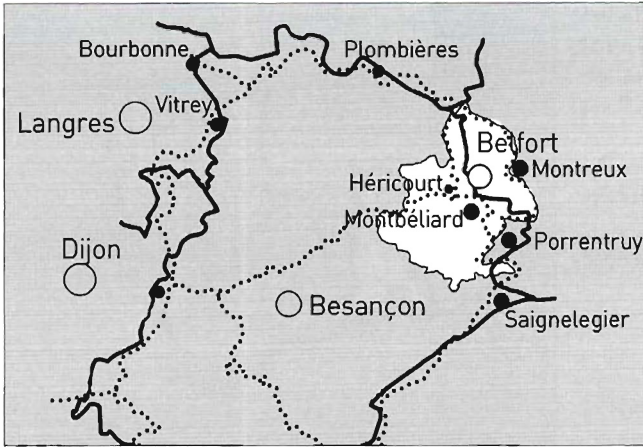
Il englobe la totalité de l'ex-diocèse de Senlis et un tiers de celui de Noyon, soit tout le bassin de cette ville. Il prend également l'extrémité Est de l'ancien diocèse de Soissons.

Il perd des paroisses qui sont rattachées au département de Seine-et-Oise : Asnières-sur-Oise, Beaumont-sur-Oise, Bernes-sur-Oise, Bruyères-sur-Oise, Champagne-sur-Oise, Frouville, L'Isle-Adam, Maffliers, Mours, Nesles-la-Vallée, Fontenelle, Nointel, Noisy-sur-Oise, Parmain, Persan, Ronquerolles, Saint-Martin-du-Tertre, Seugy et Viarmes. Supprimé au Concordat de 1801, le diocèse de Beauvais est fondu avec celui d'Amiens qui couvre alors les départements de l'Oise et de la Somme et est suffragant de l'archidiocèse métropolitain de Paris.

En 1802, la paroisse de Ferrières-en-Bray (près de Gournay) est rattachée à la Seine-Maritime et à l'archidiocèse de Rouen.

Le diocèse de Beauvais est rétabli en 1822 avec comme territoire le département de l'Oise. En 1851, l'évêque de Beauvais et ses successeurs sont autorisés à joindre à leur titre ceux d'évêques de Noyon et de Senlis. Diocèses supprimés et dont les sièges sont incorporés au diocèse actuel de Beauvais. Il est suffragant de Reims.





## BELFORT

C'est le plus récent des diocèses français, il a été érigé en 1979.

À la suite de la guerre franco-prussienne de 1870-1871, le Territoire de Belfort, resté français et détaché de l'évêché de Strasbourg, fut intégré à l'archidiocèse de Besançon.

Par la bulle pontificale du pape Jean-Paul II du 3 novembre 1979, le Territoire de Belfort, le Pays de Montbéliard dans le Doubs et le canton d'Héricourt en Haute-Saône furent détachés du diocèse de Besançon et

constituèrent un nouveau diocèse autonome, le diocèse de Belfort-Montbéliard.

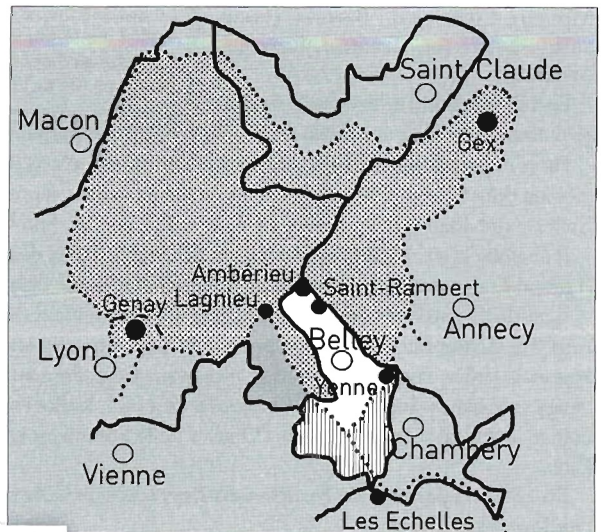
Le diocèse est divisé en huit doyennés, eux-mêmes séparés en 37 ensembles de paroisses :  
 doyenné de Giromagny et de Rougemont-le-Château ; doyenné de Belfort ; doyenné de Chèvremont ;  
 doyenné d'Héricourt (Buc, Châlonvillars, Échenans-sous-Mont-Vaudois, Mandrevillars, Aibre, Allondans, Brevilliers, Bussurel, Chagey, Champey, Coisevaux, Couthenans, Dung, Échenans, Héricourt, Issans, Laire, Le Vernoy, Luze, Présentevillers, Raynans, Semondans, Saint Julien lès Montbéliard, Tavey, Trémoins, Verlans, Vyans le Val, Arcey, Belverne, Chavanne, Courmont, Désandans, Faymont, Lomont, Saulnot, Sainte-Marie, Villers-sur-Saulnot) ; doyenné de Charmont-Montbéliard (Allenjoie, Étupes, Exincourt, Feschés le Châtel, Taillecourt, Brognard, Dambenois, Nommay, Sochaux, Vieux-Charmont, Bethoncourt, Grand-Charmont, Courcelles les Montbéliard, Montbéliard, Sainte Suzanne, Bart, Bavans, Berche, Dampierre-sur-le-Doubs, Voujeaucourt) ; doyenné de Beaucourt-Delle ; doyenné d'Hérimoncourt-Mandeure ; doyenné de l'Isle-sur-le-Doubs-Pont-de-Roide.

## BELLEY

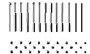
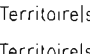
La première mention d'un évêque à Belley date de 552. Il était suffragant de Besançon. Chef-lieu du comté du Bugey, Belley était inclus dans le royaume de Bourgogne puis dans celui d'Arles avant de passer sous la domination des comtes de Savoie en 1077. Le Bugey est réuni à la France en 1601.

En 1789, le diocèse comptait 112 paroisses : 49 en Bugey, 41 en Savoie, 22 en Dauphiné. À l'Est, il était limité par les lacs du Bourget et d'Aiguebelette. Son extrémité Sud atteignait Les Echelles. Sa limite Nord allait jusqu'à Saint-Rambert, Ambérieu et passait entre cette ville et Lagnieu qui appartenait au diocèse de Lyon.

La formation des départements et des



Le diocèse disparaît de 1801 à 1822. Le territoire est alors rattaché au diocèse de Lyon. Cf. p. 43.

 Territoire(s) cédé(s) en 1790  
 Territoire(s) ajouté(s) en 1821

évêchés constitutionnels partage le diocèse en trois : Ain, Savoie (Chambéry) et Isère (Grenoble) qui récupère 12 paroisses.

Au Concordat, le siège est supprimé, l'Ain étant rattaché au diocèse de Lyon. Il est rétabli en 1822 et a pour territoire celui du département de l'Ain. Les anciens diocèses de Belley, Chambéry-Genève (dont il récupère 95 paroisses, correspondant à la partie de la Savoie restée française), la moitié sud de Saint-Claude, tout le nord du diocèse de Lyon en fournissent les éléments. En 1823, le pays de Gex est incorporé au diocèse de Belley.

En 1970, 6 communes du département de l'Ain changent de département et sont incluses dans le Rhône : Rillieux, Crépieux-le-Pape, Genay, Montanay, Sathonay-Camp, Sathonay-Village. Belley les perd au bénéfice de Lyon.

Le diocèse de Belley est un paradoxe : avant 1789 il était l'un des plus petits du territoire, à la Révolution il est éclaté entre trois départements et trois diocèses, aujourd'hui, il a un territoire considérablement plus important ; de plus, il est le siège épiscopal de l'Ain sans en être la préfecture. Le territoire commun à l'ancien et au nouveau diocèse de Belley est des plus réduits, il correspond uniquement au canton du même nom.

De nos jours, le diocèse porte le nom de Belley-Ars (en hommage au curé d'Ars, Jean-Marie Vianney). Le diocèse appartient à la province de Besançon de 1822 à 1947, à la province de Lyon depuis 1947.

## BESANÇON

L'évêché semble être antérieur au IV<sup>e</sup> siècle. Au VII<sup>e</sup> siècle apparaît sa fonction métropolitaine. Le diocèse comprend cinq *pagi* : Varais, Escuens, Amous, Portois, Ajoie.

Le *pagus* d'Ajoie, partie du nord-est de la cité de Besançon, primitivement compris dans le diocèse, est démembré : au XI<sup>e</sup> siècle l'abbaye de Sainte-Ursanne et ses dépendances passent au diocèse de Bâle, le plateau des Franches Montagnes a le même sort au XIV<sup>e</sup>, puis c'est le tour du pays de Porrentruy au XVII<sup>e</sup>. Le comté de Besançon, terre d'empire, devient français en 1674.

Ce diocèse était un des plus grands diocèses du royaume. Il était limité au nord par la ligne Fouchécourt, Martinvelle, Gruey, Fontenoy, Plombières, Val d'Ajol (aujourd'hui toutes ces communes sont dans les Vosges, diocèse de Saint-Dié). À l'Ouest, il était borné par la Saône.

En 1742, Besançon est amputé d'une partie de son territoire, ainsi que Lyon, pour donner naissance à un nouveau diocèse, celui de Saint-Claude.

En 1782, une transaction a lieu entre l'archevêque de Besançon et l'évêque de Bâle : Besançon cède 20 paroisses de la région de Porrentruy contre 29 paroisses représentant en gros l'Alsace francophone, c'est-à-dire la totalité du Territoire de Belfort plus les paroisses de Montreux-Jeune, Montreux-Vieux, Lutran, Chavannes-sur-l'Étang, Saint-Cosme et Bretten.

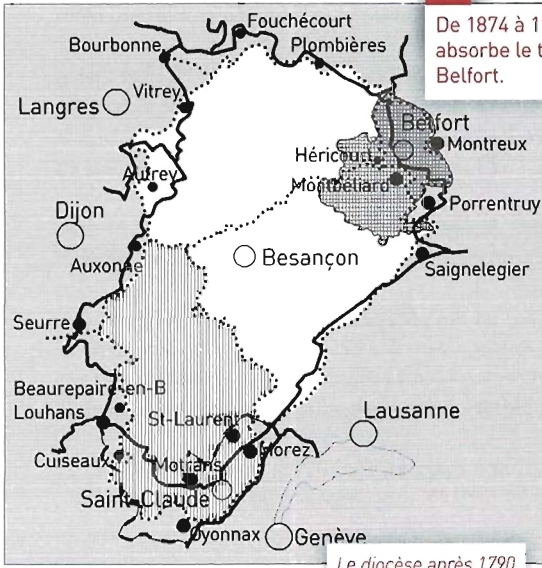
Lors de la Révolution, le diocèse de Besançon est distribué entre les trois départements de la Haute-Saône, du Jura et du Doubs, Porrentruy restant suisse.

Par la Constitution, Besançon n'est plus évêché que du département du Doubs et de la métropole de l'arrondissement métropolitain de l'Est comprenant les diocèses départementaux du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, des Vosges, de la Haute-Saône, de la Haute-Marne, de la Côte-d'Or et du Jura.

Territoire(s) cédé(s) en 1742

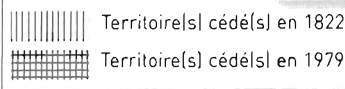


Le diocèse avant 1790



De 1874 à 1979, le diocèse absorbe le territoire de Belfort.

Le diocèse après 1790



Territoire(s) cédé(s) en 1822

Territoire(s) cédé(s) en 1979

Au Concordat de 1801, en réunissant les trois départements, le diocèse retrouve presque ses anciennes limites, sauf Porrentruy et Saignelegier qui restent en Suisse et quelques communes affectées aux départements limitrophes : la frange nord intégrée au département des Vosges (Saint-Dié), la région de Bourbonne au profit de Langres, Auxonne intégré à la Côte-d'Or (Dijon), le secteur situé entre la Saône et le département actuel du Jura intégré au diocèse de Dijon, ainsi que quelques communes (Beaufort) attribuées à la Saône-et-Loire (Macon).

Par contre, il gagne toute la partie nord de l'ancien diocèse de Dijon avec la région d'Autrey. Il prend au diocèse de Langres le secteur de Vitrey-sur-Mance, La Roche-Maurey, Villers-Vaudey.

En 1822, le diocèse de Saint-Claude est rétabli avec le département du Jura, Besançon conserve la Haute-Saône et le Doubs.

En 1874, le diocèse s'enrichit du territoire de Belfort (63 paroisses) qui a été détaché du diocèse de Strasbourg annexé à l'Allemagne suite à la guerre de 1870.

En 1979, il perd ce territoire ainsi que l'arrondissement de Montbéliard (Doubs) et le canton d'Héricourt (Haute-Saône) qui sont érigés en un même diocèse.

L'ancienne province ecclésiastique comprenait Besançon, Belley, Bâle et Lausanne. La province reconstituée en 1801 est composée de Besançon, Dijon, Autun, Metz, Nancy et Strasbourg. En 1822 Dijon et Autun quittent la métropole mais Verdun, Saint-Dié et Belley l'intègrent. En 1874, Metz et Strasbourg passent sous la dépendance du Saint-Siège.

Par la suite, la composition de l'archevêché fut plusieurs fois modifiée : Besançon, Belley, Nancy, Saint-Dié et Verdun (1950) ; puis Besançon, Nancy, Saint-Dié, Verdun et Saint-Claude (1990).

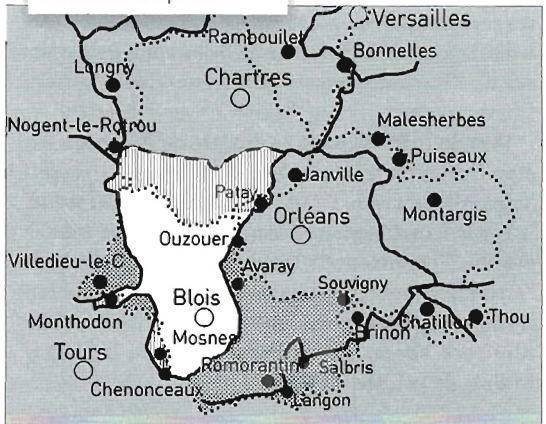
Depuis 2002, Besançon est capitale d'une province comprenant cinq diocèses : Belfort-Montbéliard, Nancy et Toul, Saint-Claude, Saint-Dié, Verdun.

## BLOIS

Le diocèse de Blois est de création récente. Il a été constitué en 1697, par démembrement du diocèse de Chartres beaucoup trop vaste.

Il lui fut attribué les deux archidiaconés de Blois et de Vendôme plus une partie de celui de Châteaudun. Il appartenait alors à la province de Paris. Au Sud, les diocèses de Blois et d'Orléans étaient bornés par le Cher de Chenonceaux à Langon.

Le diocèse disparaît de 1801 à 1822. Le territoire est rattaché au diocèse d'Orléans. Cf. p. 52.



Territoire(s) ajouté(s) en 1822

Territoire(s) cédé(s) en 1822

En 1801, le Concordat ne rétablit pas le diocèse de Blois. Le département du Loir-et-Cher fut rattaché au Loiret pour constituer le diocèse d'Orléans.

En 1822, le diocèse de Blois est rétabli avec pour territoire celui du Loir-et-Cher. Il appartient à l'archevêché de Bourges.

Territorialement, le département du Loir-et-Cher diffère de l'ancien diocèse de Blois. Le Dunois a été rattaché à l'Eure-et-Loir au bénéfice de Chartres, quelques paroisses en bordure de l'Orléanais sont intégrées au Loiret (Villablain, Chapelle-Onzerain, Villeneuve-Comie, Patay), l'Indre-et-Loire (Tours) lui prend les communes de Fleuray, Cangey, Mosnes, Monthodon, La Ferrière, Le Sentier.

Par contre l'ancien diocèse d'Orléans abandonne au Loir-et-Cher toute sa partie Sud à partir d'une ligne Souvigny, Avaray, Ouzouer-le-Marché dont l'archidiaconé de Romorantin, et l'ancien diocèse de Bourges toute une bande de territoire au sud du Cher et de la Sauldre (Souesmes, Salbris, Selles-Saint-Denis, Mennetou-sur-Cher). À l'ancien diocèse du Mans, il prend le secteur Villedieu-le-Château, Montoire.

Depuis 2002, Blois appartient à la province de Tours.

## BORDEAUX

Le premier évêque attesté de Bordeaux assiste au concile d'Arles en 314.

Dès le XI<sup>e</sup> siècle, il existe trois archidiaconés : Médoc, Cernès et Blaye ; un quatrième, Fronsac, est fondé au XVII<sup>e</sup> siècle. Le diocèse compte, à la Révolution, 390 paroisses, dont 15 pour Bordeaux, réparties en dix archiprêtres.

Archevêché, le ressort métropolitain comprend d'abord : Agen, Angoulême, Poitiers, Périgueux et Saintes ; après la réforme de Jean XXII, Condom, Luçon, Maillezais et Sarlat s'y ajoutent.

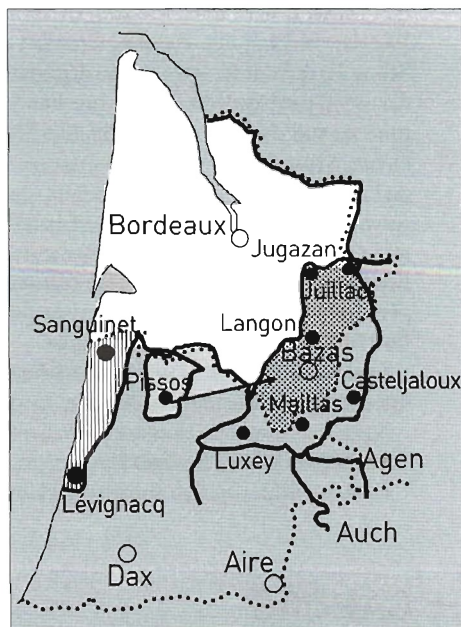
En 1790, le département de la Gironde étant créé, Bordeaux en devient siège de l'évêché. Il perd, au profit du département des Landes (Aire), les paroisses d'Aureilhan, Bias, Biscarosse, Gastes, Légnacq, Mézos, Mimizan, Parentis-en-Born, Pontenx-les-Forges, Sainte-Eulalie-en-Born, Saint-Julien-en-Born, Saint-Paul-en-Born, Sanguinet, Uza constituant la bande de littoral qu'il possédait sous l'étang de Cazaux.



Par le Concordat, Bordeaux est confirmé en qualité d'archevêché. Le diocèse compte alors 510 paroisses, en 50 doyennés dont six archiprêtres et trois archidiaconés : Bordeaux, Libourne et Bazas.

Le nombre de suffragants est réduit à trois diocèses, Angoulême, La Rochelle et Poitiers. En 1822, les diocèses restaurés d'Agen, Luçon et Périgueux rejoignent la province.

Les diocèses d'outre-mer, Saint-Denis de La Réunion, La Basse-Terre de la Guadeloupe, Saint-Pierre de la Martinique sont réunis à la province de Bordeaux jusqu'en 1909.

Depuis 2002, Bordeaux est capitale de province comprenant Agen, Aire et Dax, Bayonne, Périgueux.



	Territoire(s) ajouté(s) en 1790
	Territoire(s) cédé(s) en 1790

## BOURGES

Le territoire du diocèse primitif correspondait à celui de l'ancienne cité des Bituriges. Sa limite Nord-Est était la rive gauche de la Loire jusqu'à Lion-en-Sullias.

En 1789, le diocèse comptait 791 paroisses distribuées en neuf archidiaconés : Bourges, Bourbon-l'Archambault, Bruère, Buzançais, Narzennes, Sancerre et Sologne.

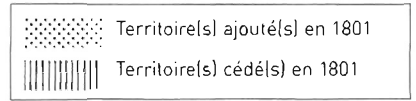
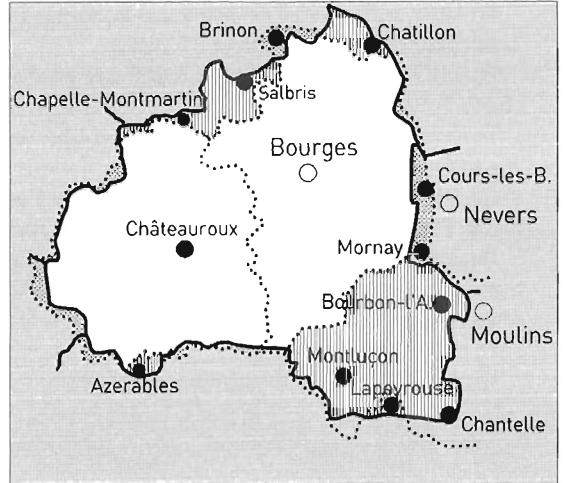
La province de Bourges comprit d'abord sept diocèses suffragants : Limoges, Clermont, Le Puy, Mende, Albi, Cahors et Rodez correspondant à l'ancienne province romaine d'Aquitaine 1<sup>e</sup>. En 1318, suite à la création de nouveaux diocèses par Jean XXII, la province de Bourges se voit dotée de nouveaux suffragants : Saint-Flour, Tulle, Castres et Vabres. En 1676, Albi est érigé en archevêché, au détriment de Bourges, et reçoit comme suffragants Mende, Cahors, Rodez, Castres et Vabres.

Le Concordat de 1801 donne pour territoire du nouveau diocèse les deux départements du Cher et de l'Indre. Il perd ainsi les paroisses d'Azéables, Bazelat, la Chapelle-Baloue, Crozant et Saint-Sébastien qui ont été intégrées au département de la Creuse. Il perd également toute une bande de territoire au sud du Cher et de la Saultre (Souesmes, Salbris, Selles-Saint-Denis, Mennetou-sur-le-Cher). Le département du Loiret lui prend son extrême pointe nord, il perd ainsi les paroisses de Châtillon-sur-Loire, Autry-le-Chatel, Coullens, Saint-Gondon, au bénéfice d'Orléans. Mais la plus grande perte de territoire se situe au Sud-Est centrée sur Montluçon-Bourbon l'Archambault-Chantelle et attribuée à l'Allier au bénéfice du nouveau diocèse de Moulins. Bourges perd même quelques paroisses prises par le Puy-de-Dôme au profit de Clermont-Ferrand : Lapeyrouse, Bussièrès-sous-Montaigu, Durmignat.

Le département du Cher prend au diocèse de Nevers, sur la rive ouest de l'Allier, Cours-les-Barres, Cuffy, Apremont-sur-Allier, Neuvy, Mornay. Le diocèse d'Orléans lui donne Brinon-sur-Sauldre.

Siège métropolitain dont les suffragants, au Concordat, sont Clermont, Limoges, Le Puy, Saint-Flour et Tulle (depuis 1822), Bourges élargit sa métropole par la suite avec Chartres, Blois et Orléans.

Depuis 2002, Bourges appartient à la province de Tours.

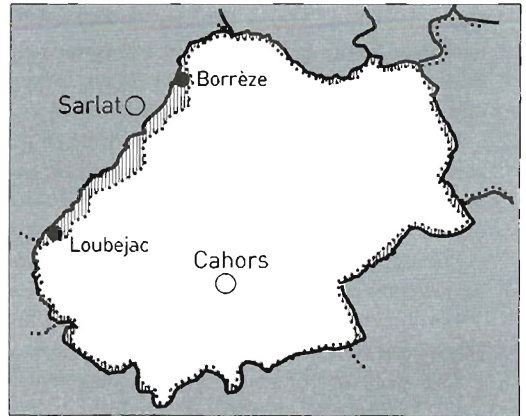


## CAHORS

Le premier évêque mentionné date du IV<sup>e</sup> siècle. L'ancien diocèse de Cahors avait, à peu près, les mêmes limites que le Quercy.

En 1790, par la création des départements, Cahors perd les communes de Borrèze, Calviac, Eyvigues et Eybènes, Loubejac, Millac et Peyrillac, Nabirat, Orliaguet, Prats-de-Carlux, Salignac, Simeyrols, Saint-Aubin-de-Nabirat, Saint-Crépin et Carluçet, Sainte-Mondane, Saint-Julien-de-Campon qui sont attribuées à la Dordogne, et donc à l'évêché de Périgueux de 1790 à 1801, à Angoulême de 1801 à 1822 puis à nouveau à Périgueux.

Lors du Concordat de 1801, le diocèse de Cahors comprend les départements de l'Aveyron et du Lot auquel l'arrondissement de Montauban avait été intégré. En 1808, celui-ci est détaché du Lot pour créer un nouveau département et, en 1809, l'ancien diocèse de Montauban est rétabli : celui de Cahors perd tout ce territoire.



**!** Le diocèse absorbe le département de l'Aveyron de 1801 à 1822 et l'arrondissement de Montauban de 1801 à 1809.

En 1822, c'est au tour de Rodez d'être rétabli comme siège épiscopal : le territoire de l'Aveyron quitte le diocèse de Cahors. Ce dernier comprend alors trois archiprêtres : Cahors, Figeac et Gourdon.

Cahors dépend de l'archevêché de Bourges jusqu'en 1676, puis il est suffragant d'Albi. Depuis 2002, ce diocèse appartient à la province de Toulouse.

## CAMBRAI

De sa création à 1559, l'évêché comprenait toute la rive droite de l'Escaut jusqu'à son embouchure dans la mer du Nord. Il était bordé au Nord et à l'Est par le diocèse de Liège, au Sud par les diocèses de Laon et de Noyon et à l'Ouest par les diocèses d'Arras, réuni à Cambrai jusqu'en 1094, et de Tournai. Il était un des trois diocèses de Basse-Lotharingie, avec ceux de Liège et d'Utrecht et comptait six archidiaconés : Cambrai, Brabant, Bruxelles, Hainaut, Valenciennes et Anvers, recouvrant approximativement l'ancien territoire des Nerviens.

C'est en 1094, à l'initiative d'Urbain II, au cours de la querelle des Investitures, que l'ancien diocèse d'Arras, uni pendant longtemps à celui de Cambrai, en fut séparé. Auparavant suffragant de Reims, le 12 mai 1559, la bulle *Super universas* érigea Cambrai en archevêché, avec quatre évêchés suffragants : Arras, Tournai, Namur, Saint-Omer. Mais la réorganisation des évêchés des Pays-Bas lui retira une partie importante de son territoire au profit des nouveaux diocèses de Malines et d'Anvers créés à la même date. Il ne conserva que quatre archidiaconés : Cambrai, Brabant, Hainaut et Valenciennes. En 1678, la partie sud du diocèse devient française : le diocèse de Cambrai vit alors sous deux régimes politiques.

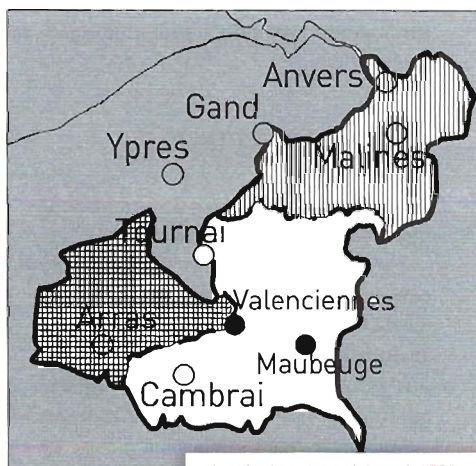
La constitution civile du clergé attribue à Cambrai le siège épiscopal du département du Nord formé d'éléments des anciens diocèses de Cambrai, Arras (voir à celui-ci les zones prises mais également cédées par Cambrai), Tournai (dont Lille), Ypres, et Saint-Omer (voir à ce diocèse supprimé). Cependant il perd la frange sud de l'ancien diocèse de Cambrai : Le Catelet, Le Nouvion-en-Thiérache sont intégrés au département de l'Aisne au profit de Soissons et Epehy, Heudicourt, Equancourt, Etricourt sont contenus dans la Somme, diocèse d'Amiens.

Par le Concordat de 1801, le diocèse de Cambrai perdit toute sa partie belge répartie entre les diocèses de Malines et de Tournai, et ses limites furent calquées sur celles du département du Nord créé en 1790.

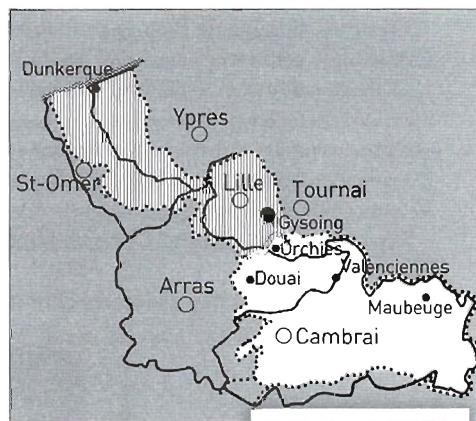
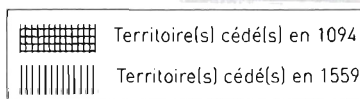
Cambrai, n'étant plus métropole, est rattaché à Paris. Ce n'est qu'en 1841 que Cambrai redevient métropole avec Arras comme suffragant.

En 1888, Cambrai cède au diocèse de Tournai l'enclave de Barbançon attribuée depuis 1815 aux Pays-Bas.

Les limites actuelles du diocèse de Cambrai ont été fixées le 25 octobre 1913, avec la création du nouveau diocèse de Lille : les arrondissements de Lille, Hazebrouck et Dunkerque ont ainsi été soustraits au diocèse



Le diocèse des origines à 1789.



Le diocèse après 1790.



de Cambrai. Les limites actuelles du diocèse correspondent aux arrondissements de Cambrai, Douai, Valenciennes et Avesnes-sur-Helpe. L'archidiocèse de Cambrai est demeuré « métropole » pour les diocèses de Lille et d'Arras jusqu'au 29 mars 2008, date à laquelle l'archidiocèse de Lille est devenu métropolitain de Cambrai et Arras. Le département du Nord est un des deux départements français possédant les sièges de deux archevêchés.

À noter que le département du Nord possède encore aujourd'hui une enclave dans le département du Pas-de-Calais, Mœuvres, Boursier, Demicourt et Doignies constituant le décanat (géré par un doyen) de Beaumetz.

Depuis 2008, Cambrai fait partie de la province de Lille. Cambrai était à l'origine un des plus grands diocèses, il se retrouve aujourd'hui un des plus modestes.

## CARCASSONNE

Le premier évêque certain de Carcassonne figure au concile de Tolède en 589.

Les limites de l'ancien diocèse correspondent à celles de l'ancien *pagus carcassensis*, avec quelques contestations au Sud-Est du territoire avec le diocèse de Narbonne, tel le cas de l'abbaye de Lagrasse qui finit par être attribuée à Carcassonne.

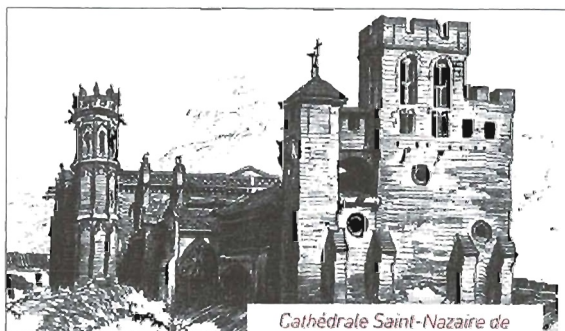
Lors de la création du département de l'Aude, celui-ci engloba la totalité de l'ancien diocèse de Carcassonne, ceux de Narbonne, d'Alet et de Saint-Papoul presque en entier, ainsi qu'une partie de celui de Mirepoix.

Le Concordat de 1801 groupa les deux départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

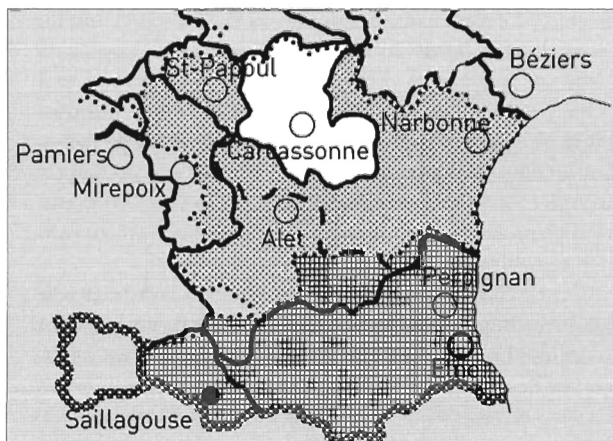
En 1823, le siège de Perpignan fut rétabli, le diocèse de Carcassonne perd alors le territoire des Pyrénées-Orientales.

Le diocèse d'Ancien Régime est entièrement inclus dans le nouveau département de l'Aude. Il voit son territoire multiplié par quatre. Il récupère :

- la presque totalité de l'évêché de Narbonne sauf Capestang, Quarante, Creysson, Puisserguier, Poilhès, Nissan (Nis), Montels qui sont intégrés à l'Hérault, et Vingrau et Tautavel pris par les Pyrénées-Orientales (Perpignan) ;
- Saint-Papoul, sauf Graissens, Dreuilh, Vandreuilh, Bélesta, Avignonet, Foulcardé cédés à la Haute-Garonne (Toulouse) ;
- Alet, sauf les communes inscrites dans le quadrilatère Caudes-Rabouillet-Belesta-Maury comprenant Saint-Paul-de-Fenouillet et Sournia ; ainsi que les communes de Maternal, Les Angles, Fonmiguères, Fontrabieuse, Puyvalador et Réal toutes incluses dans les Pyrénées-Orientales. Alet perd également au bénéfice de l'Ariège : Quérigut, Carcanières, Le Pla, Le Puch, Rouze, Mijanes, Artigues ;
- la moitié de Mirepoix : voir à la notice sur cet évêché disparu la carte de découpage.



Cathédrale Saint-Nazaire de Carcassonne, d'après A. Robida.



	Territoire(s) ajouté(s) en 1801
	Territoire(s) cédés en 1823

**!**  
De 1801 à 1823, le territoire absorbe le département des Pyrénées-Orientales.

Jadis de la province de Narbonne puis, après le Concordat, de celle de Toulouse, Carcassonne fait partie, depuis 2002, de la province de Montpellier.

## CHÂLONS-SUR-MARNE

Aujourd'hui Châlons-en-Champagne. Châlons est élevé au rang de cité avant 350. Les limites du diocèse correspondent à celles de cette cité composée de cinq *pagi* : Châlonnais, Changy, Perthois, Astenois, Vertus.

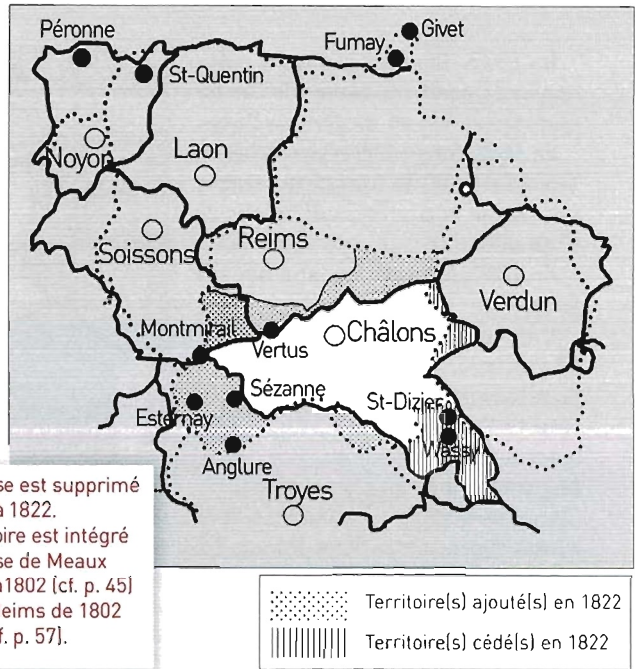
À la fin de l'Ancien Régime, le diocèse comptait 304 paroisses et 93 annexes. Il était suffragant de Reims.

Il est à noter que l'ancien diocèse de Châlons poussait une pointe Sud le long de la Marne coupant ainsi une partie du diocèse de Toul et créant une enclave de celui-ci prise entre les diocèses de Châlons, Troyes et Langres (aujourd'hui canton de Doulevant-le-Château sur la Blaise, en Haute-Marne).

L'évêché de Châlons-sur-Marne fut supprimé par la constitution civile du clergé de 1790. Le Concordat de 1801 unit le siège de Châlons à celui de Meaux. En 1802, l'ensemble du département de la Marne fut inclus dans le diocèse de Reims. Mais, en 1822, le siège de Châlons-sur-Marne fut rétabli, il correspond au département de la Marne, moins l'arrondissement de Reims, soit les arrondissements de Châlons, Épernay, Vitry, Sainte-Ménéhould, au total 322 paroisses.

Par rapport à son ancien territoire sous l'Ancien Régime, le diocèse de Châlons-sur-Marne, aujourd'hui Châlons-en-Champagne, gagne le secteur de Sézanne, Esternay, Anglure, Allemant, Bergère-sous-Montmirail, Marsangis, Saint-Bon, Saint-Just-Sauvage, Tréfol, Vouarces ainsi qu'une partie du Brenois sur le diocèse de Troyes ; sur celui de Reims, il prend la région de Sainte-Ménéhould et le canton de Vertus ; il prend également, sur l'ancien diocèse de Soissons, Montmirail et la région au sud-ouest d'Épernay. Mais il perd Saint-Dizier, Wassy, Montier-en-Der au profit du diocèse de Langres ainsi que quelques paroisses situées sur la rive droite de l'Aisne au profit de Verdun. Il est suffragant de Reims.

Le département de la Marne est un des trois à posséder sur son territoire un archevêché et un évêché.



## CHAMBÉRY

Après plusieurs tentatives des ducs de Savoie pour obtenir du pape la création d'un diocèse de Chambéry, ils obtiennent satisfaction et Chambéry est érigé en évêché en 1779. Il a pour territoire l'ancien décanat de Savoie qui comptait 62 paroisses extraites du diocèse de Grenoble, plus quelques paroisses issues du diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne.

En 1792, la Savoie, et donc Chambéry, est annexée par la France qui y applique le régime de la Constituante. En mars 1793, trois évêchés sur quatre sont supprimés (Moutiers, Saint-Jean-de-Maurienne, Chambéry) et le siège épiscopal est fixé à Annecy, diocèse qui réunit les deux nouveaux départements du Léman et du Mont-Blanc.

Le Concordat institua un diocèse unique pour ces deux départements avec pour siège Chambéry.

En 1815, la Savoie retourne sous la domination sarde et en 1817 Chambéry est érigé en archevêché avec Aoste pour suffragant.

En 1823, fut recréé le diocèse d'Anancy et 21 paroisses du pays de Gex furent transférées au diocèse de Belley.

En 1825, furent établis les évêchés de Tarentaise et de Maurienne qui seront, avec Aoste et Annecy, suffragants de Chambéry.

En 1860, la Savoie est rattachée à la France.

L'archevêché de Chambéry a, alors, pour territoire diocésain l'arrondissement de Chambéry (département de la Savoie) moins 6 pa-

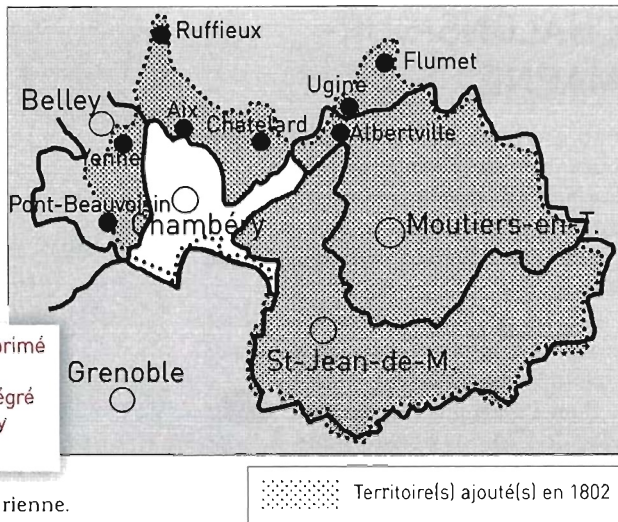
roisses dépendant de Saint-Jean-de-Maurienne.

Il avait pour suffragants : Annecy, Maurienne, Tarentaise. Depuis 2002, Chambéry appartient à la province de Lyon.

En 1966, les diocèses de Saint-Jean-de-Maurienne et de Moustiers-en-Tarentaise sont supprimés, Chambéry devient le seul diocèse de la Savoie.

À l'origine petit diocèse, Chambéry a pris une importance notable. Son ancien territoire est entièrement compris dans le nouveau ; il intègre la totalité des diocèses primitifs de Moustiers-en-Tarentaise et de Saint-Jean-de-Maurienne. De plus, il a incorporé une partie de l'ancien diocèse de Belley (Yenne, Le Pont-Beauvoisin), il a pris au diocèse d'Annecy les secteurs Ruffieux-Aix-les-Bains-Le Chatelard et Ugine-Flumet.

Il est à noter une particularité : la ville de Pont-de-Beauvoisin qui se trouvait, avant 1789, entièrement dans le diocèse de Belley, étant traversée par le Guiers, se trouve aujourd'hui coupée en deux, sa partie rive gauche se trouve en Isère (Grenoble), sa partie rive droite en Savoie (Chambéry).



! Le diocèse est supprimé de 1793 à 1801. Le territoire est intégré au diocèse d'Annecy (cf. p. 18-19).

## CHARTRES

Le premier évêque que l'on puisse dater remonte aux environ de 350, mais l'évêché devait être antérieur.

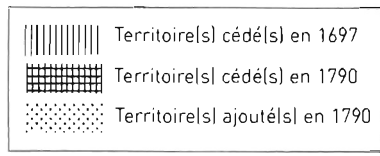
Au XI<sup>e</sup> siècle, le diocèse était divisé en un archiprêtre (Chartres et sa banlieue) et six archidiaconés : le *pagus Carnotensis* et la partie chartraine de l'Étampois (majeure partie du doyenné de Rochefort ; l'archidiaconé de Dunois (Châteaudun) ; celui de Poissy comprenant la partie chartraine du Pincerais et du Madrie (région d'Anet) ; celui de Dreux correspondant à la majeure partie du *pagus Drocassinus* ; celui de Blois avec le Blésois ; celui de Vendôme avec le Vendômois. Au XIII<sup>e</sup> siècle le diocèse compte 921 paroisses.

Initialement suffragant de Sens, en 1622, il est rattaché à la métropole de Paris.

Le diocèse avait certaines paroisses enclavées dans le diocèse de Paris : Maisons-Laffitte, Mesnil-le-Roi, Saint-Cyr, Fontenay-le-Fleury, Bailly et Noisy-le-Roi. S'étendant au Nord, de la Seine entre Achères et Jeufosse jusqu'à Pontlevoy près de Montrichard, le diocèse de Chartres, beaucoup trop vaste, est démembre en 1697, pour donner naissance à celui de Blois qui lui enlève les archidiaconés de Blois et de Vendôme ainsi qu'une partie de celui de Dunois. À la veille de la Révolution le diocèse ne compte plus que 810 paroisses.

La constitution civile du clergé attribue à Chartres le diocèse du département d'Eure-et-Loir nouvellement créé.

Au Concordat, le diocèse de Chartres ne fut pas confirmé. L'Eure-et-Loir fut rattaché au diocèse de Versailles. Il est rétabli en 1821 avec pour territoire l'Eure-et-Loir, il est suffragant de Paris.



**!**  
Le diocèse est supprimé de 1801 à 1821. Le territoire est alors intégré au diocèse de Versailles (cf. p. 69).

Par la départementalisation, le nouveau diocèse de Chartres est beaucoup plus petit que celui d'avant 1789. S'il gagne au Sud le Dunois et quelques communes prises à l'ancien diocèse d'Orléans (Janville), au Nord et à l'Est il perd le territoire qui constitue aujourd'hui la majeure partie du diocèse de Versailles (Seine-et-Oise, aujourd'hui Yvelines) ; à l'Ouest, le département de l'Orne lui prend une portion de territoire non négligeable (Longny-au-Perche) au bénéfice de Sées, par contre celui-ci perd Nogent-le-Rotrou. Depuis 2002, Chartres appartient à la province de Tours.

## CLERMONT

L'évêché de Clermont date du III<sup>e</sup> siècle. L'ancien diocèse correspond d'abord à la *civitas Arvernorum* de l'époque gallo-romaine. Quelques paroisses de Combrailles entrèrent, au XIII<sup>e</sup> siècle, dans le diocèse de Limoges et une vingtaine échurent au diocèse de Lyon.

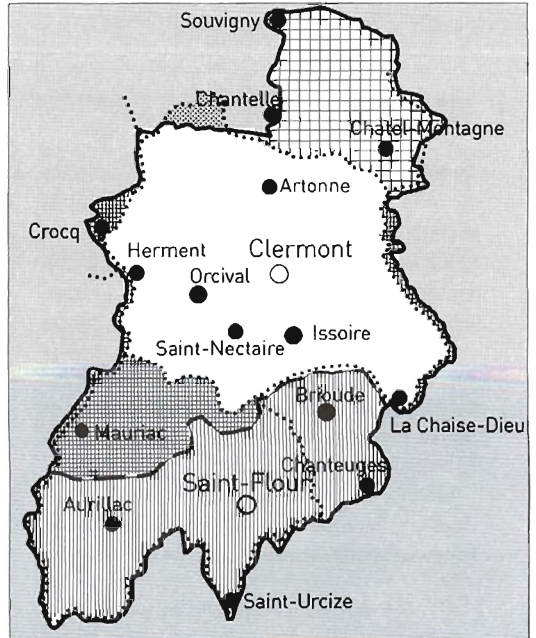
Au XIV<sup>e</sup> siècle il y a six archidiaconés, Souvigny, Cusset, Billom, Brioude, Saint-Flour, Aurillac et la ville de Clermont. En 1317, le pape Jean XXII érigea Saint-Flour en évêché avec pour territoire pris sur Clermont une partie de l'archidiaconé de Saint-Flour et la totalité de ceux de Brioude et d'Aurillac, soit 250 paroisses. À la fin de l'Ancien Régime, le diocèse compte 850 paroisses.

Au Concordat le nouveau diocèse de Clermont comprend les deux départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier perdant ainsi la région de Mauriac attribuée au Cantal, mais perd également les paroisses de Basville, Chard, Crocq, Dontreix, Lioux-les-Monges, Mérinchal, Saint-Alvard, Saint-Bard et Oradoux-près-Crocq qui ont été intégrées au département de la Creuse, diocèse de Limoges.

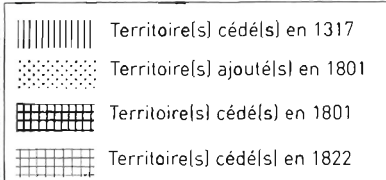
En 1822, Moulins est érigé en diocèse et Clermont perd l'Allier.

Clermont est suffragant de Bourges.

Depuis 2002, Clermont est chef de province comprenant les diocèses de Clermont, Le Puy, Moulins, Saint-Flour.



**!**  
De 1801 à 1822, le territoire absorbe le département de l'Allier.



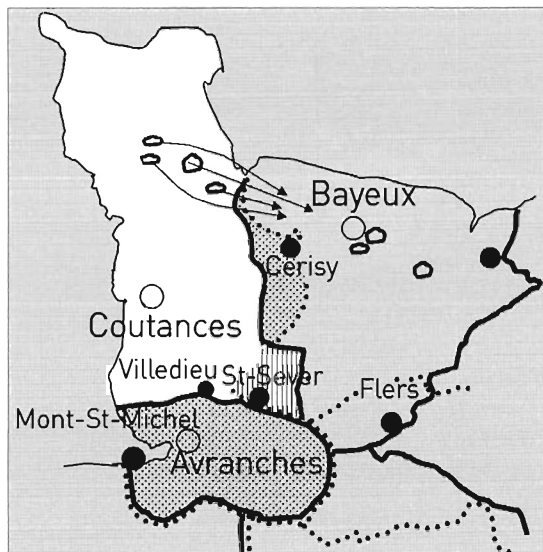
## COUTANCES

Évêché dès les temps gallo-romains, Coutances est suffragant de Rouen.

La limite sud de ce diocèse était une ligne passant au sud de Villedieu-Saint-Sever, ces paroisses lui appartenant.

L'ancien diocèse avait sur son territoire des enclaves appartenant au diocèse de Bayeux.

Le Concordat conserve Coutances comme siège du diocèse du département de la Manche, bien que n'étant pas préfecture. Son nouveau territoire lui fait gagner l'archidiaconé de Les Veys, ainsi que l'abbaye de Cerisy au détriment du diocèse de Bayeux et intégrer l'ancien évêché d'Avranches, inclus dans le département de la Manche. Cependant, il perd la région de Saint-Sever-Calvados au bénéfice de Bayeux.



	Territoire(s) ajouté(s) en 1801
	Territoire(s) cédé(s) en 1801

## CRÉTEIL

Le diocèse de Créteil est un des cinq nouveaux issus de la refonte administrative des départements de l'Ile-de-France. En 1966, l'évêché de Créteil est érigé comme diocèse du nouveau département du Val-de-Marne.

Carte

Voir la notice sur Versailles p. 69.

Il est formé de communes venant des anciens départements de la Seine et de la Seine-et-Oise (Boissy, Limeil, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges, Villeneuve-le-Roi, Ablon, Chennevières, Noiseau, Ormesson, Sucy, Le Pléssis-Trévisse, La Queue-en-Brie, Villiers, Mambres-les-Roses, Villecresmes).

Avant 1789, toutes ces paroisses dépendaient de l'archidiocèse de Paris. Il appartient à la province de Paris.

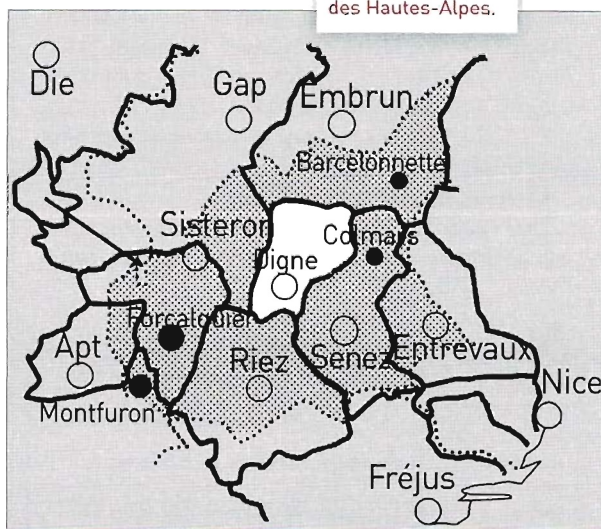
De 1801 à 1822, le diocèse intègre le département des Hautes-Alpes.

## DIGNE

Évêché dès le IV<sup>e</sup> siècle, suffragant d'Embrun jusqu'à la Révolution, il est affecté par le Concordat de 1801 à la métropole d'Aix.

L'évêché primitif de Digne était assez réduit en territoire. À la veille de la Révolution française, il comprenait notamment Aiglun, Ainac, Archail, Auzet, Barles, Beaujeu, Bédejun, Mallemoison, Marcoux, Mariaud, La Maure, Mousteyret, Prads, Saint-Estève, Saint-Jurson, Les Sièyes, Tanaron, Thoard, Verdaches, Le Vernet-Haut et Le Vernet-Bas.

Depuis la Révolution, les anciens diocèses de Riez, Sisteron-Forcalquier, Glandèves (Entrevaux), Senez, ont été supprimés. Digne,



	Territoire(s) ajouté(s) en 1790
--	---------------------------------

évêché constitutionnel, en 1790, du département des Basses-Alpes, gagne le tiers sud de l'ancien diocèse d'Embrun, la totalité de celui de Senez, une part importante de ceux de Glandève (Entrevaux), de Riez et de Sisteron ainsi qu'un secteur non négligeable de Gap. De même, il récupère la Haute Vallée de Cavalon (soit huit paroisses) venant du diocèse d'Apt, ainsi que le secteur de Montfuron pris à Aix.

Le Concordat de 1801 supprime le diocèse de Gap et Digne devient le siège réunissant les deux départements des Hautes et Basses-Alpes.

En 1822, Gap est restauré, les Hautes-Alpes quittent le diocèse de Digne. Par ce nouveau Concordat, le partage de l'ancien évêché de Glandèves (Entrevaux) est définitif et Digne en hérite d'une vingtaine de paroisses. Le diocèse de Digne multiplie par cinq la surface de son territoire par rapport à ce qu'il était avant 1789.

Digne, aujourd'hui évêché du département des Alpes-de-Haute-Provence, fait partie depuis 2002 de la province de Marseille.

## DIJON

En 1731, Dijon devient siège épiscopal à partir de territoires du diocèse de Langres et appartient à la province de Lyon.

Cet ancien diocèse de Dijon enfermait dans son territoire trois enclaves de l'évêché de Chalon-sur-Saône (Chenôve-Courcelles-Flaignerot, Arc-sur-Tille).

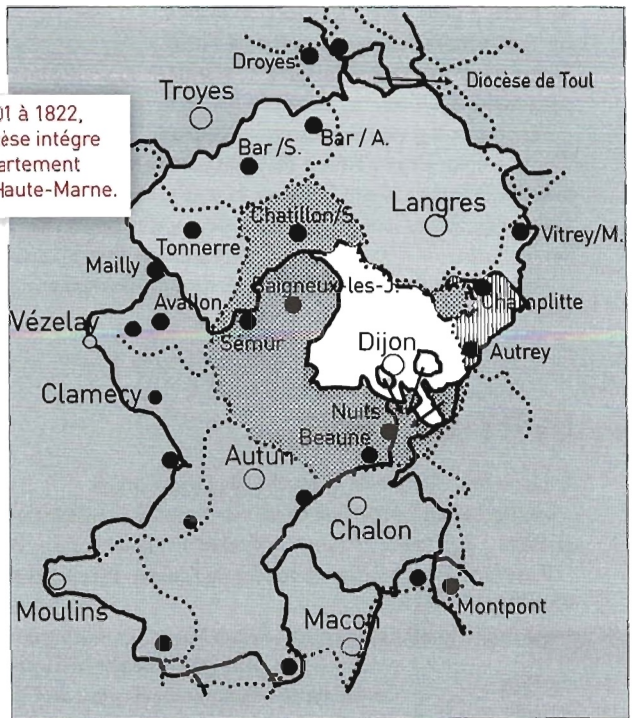
Par la constitution civile du clergé, Dijon devient, en 1790, évêché de la Côte-d'Or.



Le Concordat de 1801 l'institue siège d'un évêché réunissant deux départements : la Côte-d'Or et la Haute-Marne. Aussi, de 1802 à 1822, cet évêché, par le département de la Côte-d'Or, récupère les enclaves de Chalon ainsi que la corne de la partie nord de ce diocèse. Il gagne également une large partie du territoire du diocèse primitif d'Autun (Baigneux-les-Juifs, Sémur-en-Auxois, Saulieu, Arnay-le-Duc, Beaune, Nuits-Saint-Georges) et une partie de celui de Langres (Fontaine-Française et toute la région de Châtillon-sur-Seine, Laignes, Montigny-sur-Aube). Cependant, il perd la partie Est de son ancien territoire (Champlitte, Dampierre-sur-Salon, Autrey-les-Gray), incorporée dans le département de la Haute-Saône, au profit de l'évêché de Besançon. Il englobe la plus grande partie restante de l'ancien diocèse de Langres ainsi que certaines paroisses du diocèse de Toul et l'enclave que celui-ci possédait dans celui de Châlons-sur-Marne ; de même que des paroisses de cet évêché et de celui de Troyes.

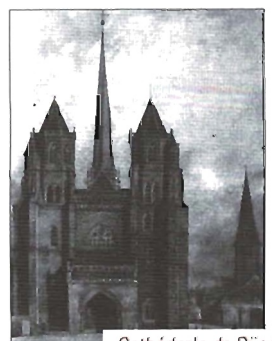
En 1822, Langres récupérant son siège, le diocèse de Dijon ne comporte plus que la Côte-d'Or.

De 1801 à 1822, Dijon dépend de la province de Besançon puis revient dans celle de Lyon. En 2002, Dijon devient chef de province ayant sur son territoire Autun, Nevers, Sens, ainsi que la prélatrice de la Mission de France (Pontigny).

! De 1801 à 1822, le diocèse intègre le département de la Haute-Marne.



 Territoire(s) ajouté(s) en 1790  
 Territoire(s) cédé(s) en 1790



Cathédrale de Dijon

## ÉVREUX

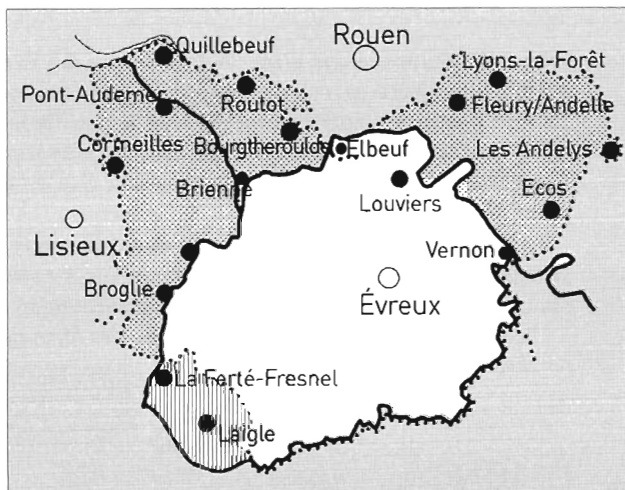
Diocèse de la province de Rouen.



Le diocèse primitif d'Évreux était limité à l'Est par la Seine depuis Elbeuf qu'il englobait dans son territoire ; à l'Ouest par La Charentonne ; au Sud par l'Avre et l'Eure, comme le département actuel de l'Eure.

Devenu l'évêché du département de l'Eure depuis 1790 et confirmé par le Concordat de 1801, il perd Elbeuf au profit de Rouen. Au Sud-Ouest, les secteurs de La Ferté-Fresnel et de Laigle sont intégrés dans le département de l'Orne au bénéfice de Sées.

Par contre, il prend au diocèse de Lisieux

tout le secteur situé à l'ouest de la Risle et de la Charentonne de l'estuaire de la Seine à Notre-Dame-de-Hamel et englobant Broglie, Bernay, Thiberville, Saint-Georges-de-Vieuvre, Cormeilles, Beuzeville, Fiquefleur. Sur le diocèse de Rouen, il gagne deux secteurs, l'un à l'ouest d'Elbeuf, la rive est de la Risle avec Quillebeuf, Routot, Bourgtheroulde ; le second l'angle formé par la Seine et l'Epte avec Fleury-sur-Andelle, Lyons-la-Forêt.



	Territoire(s) ajouté(s) en 1790
	Territoire(s) cédé(s) en 1790

## ÉVRY-CORBEIL

Initialement, diocèse de Corbeil, puis Évry-Corbeil.

Le diocèse de Corbeil est un des cinq nouveaux issus de la refonte administrative des départements d'Île-de-France. En 1966, l'évêché de Corbeil est érigé comme diocèse du nouveau département de l'Essonne.

Il est formé de communes venant de l'ancien département de la Seine-et-Oise au détriment du diocèse de Versailles.

Carte

Voir la notice sur Versailles p. 69.

Avant 1789, ces paroisses dépendaient, pour la partie nord, de l'archidiocèse de Paris, pour la zone Sud, du diocèse de Sens (quadrilatère Méréville–Boigneville–La Ferté Alais–Etrechy), et quelques paroisses proviennent du diocèse de Chartres (Dourdan). Il appartient à la province de Paris.

## FRÉJUS ET TOULON

### FRÉJUS

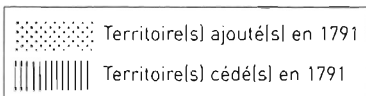
L'existence de l'évêché de Fréjus est attestée au IV<sup>e</sup> siècle.

Au XIII<sup>e</sup>, les villes principales, chefs-lieux des doyennés, sont Fréjus, Aups, Barjols, Draguignan, Lorgues, Pignans, Bargemon, Seillans et Saint-Tropez.

Fréjus était suffragant de l'archevêque d'Aix.

En 1791, Fréjus fut l'évêché du diocèse du Var, cependant, les anciens évêques de Fréjus, Toulon, Grasse et Vence continuent à administrer leurs anciens diocèses.

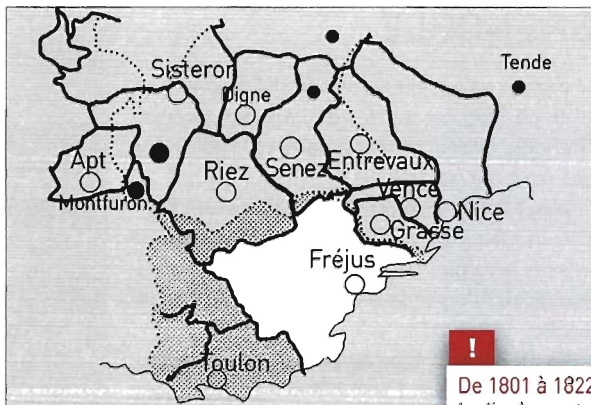
En 1801, le Concordat supprime le diocèse du Var, sans rétablir les anciens, le territoire de l'ancien diocèse de Fréjus est rattaché au diocèse d'Aix.



En 1822, le diocèse départemental du Var est rétabli à Fréjus, et non à Toulon (préfecture). Ce nouveau diocèse de Fréjus, par rapport à celui d'Ancien Régime, gagne la totalité des ex-diocèses de Grasse et de Toulon, le tiers sud de celui de Riez, une partie importante du diocèse d'Aix (Saint-Maximin, Brignoles) ainsi que de celui de Marseille (La Sainte-Baume, Le Beausset).

En 1886, suite à l'annexion du comté de Nice en 1861, le département du Var et le diocèse de Fréjus sont amputés de l'arrondissement de Grasse pour constituer le diocèse de Nice.

Depuis 1853, l'évêque porte le double titre d'évêque de Fréjus et Toulon. Le siège de l'évêché de Fréjus a été transféré en 1957 à Toulon. Depuis 2002, l'évêché de Fréjus et Toulon appartient à la province de Marseille.



**!**  
De 1801 à 1822, le diocèse est supprimé. Le territoire est intégré au diocèse d'Aix.

## TOULON

Évêché suffragant d'Arles avant 1789.

Le territoire de ce diocèse est inclus, en 1790, dans le département du Var et l'évêché est supprimé au bénéfice de Fréjus dont il suivra la destinée (suppression en 1801 au bénéfice d'Aix, rétablissement en 1822). L'évêque de Fréjus porte, depuis 1886 le titre d'évêque de Fréjus et Toulon. Le siège de l'évêché de Fréjus a été transféré en 1957 à Toulon.

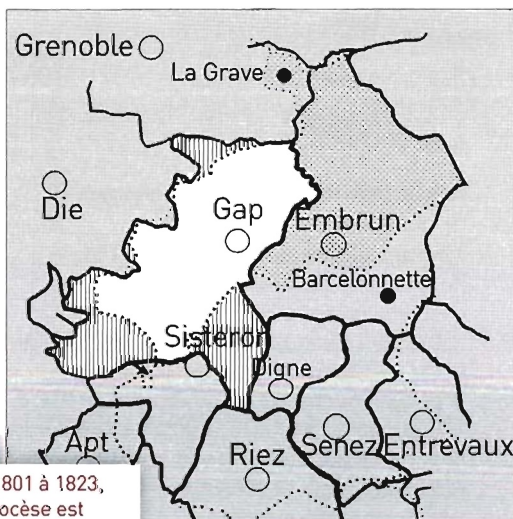
## GAP

Le premier évêque certain date de 517. Le territoire de Gap correspond aux pays de la moyenne Durance. Gap était suffragant de l'archevêché d'Aix.

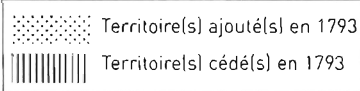
En 1793, le diocèse constitutionnel de Gap correspond au département des Hautes-Alpes. Outre les gains de territoires sur Embrun, ce nouveau diocèse de Gap perd, de l'ancien, les extrémités Sud-Est (région de La Motte-du-Caire au bénéfice de Digne) et Sud-Ouest (haute vallée de l'Ouvèze, Laborel, Lachau, Eygalayes situés dans la Drôme, au bénéfice de Valence).

Au Concordat, le département des Hautes-Alpes, formé des territoires de l'ancien diocèse de Gap et des deux tiers d'Embrun, plus quelques paroisses de Die et de l'archiprêtre de Grave de l'ancien diocèse de Grenoble, fut rattaché au diocèse de Digne.

En 1823, Gap redevint le siège de l'évêché du département des Hautes-Alpes. Depuis 2002, Gap appartient à la province de Marseille.



**!**  
De 1801 à 1823, le diocèse est supprimé. Le territoire est intégré au diocèse de Digne, cf. p. 34.



## GRENOBLE

Le premier évêque connu date de 381. Il est impossible de fixer les limites de l'ancien diocèse. Grenoble devient terre d'Empire en 1032 pour une durée de trois siècles.

Vers 1100, le territoire est définitivement fixé : Grésivaudan, cluse de Voreppe, Bas-Drac, Oisans, massifs préalpins de Chartreuse et du Vercors, versant occidental de Belledonne et décanat de Savoie.

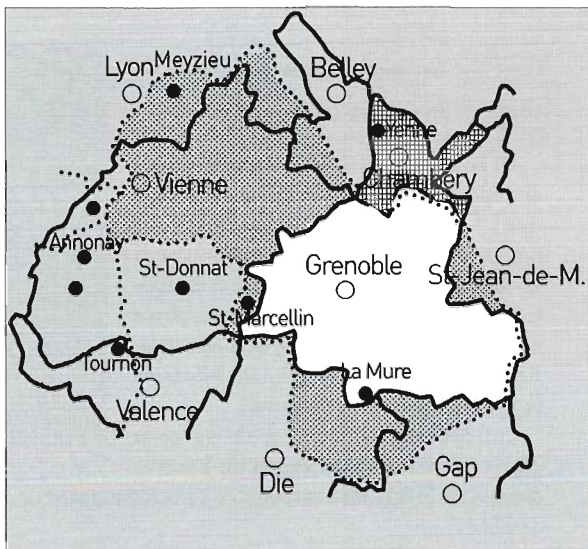
En 1779, le diocèse est amputé des six archiprêtres ruraux et de l'archiprêtre urbain formant le décanat de Savoie, soit 65 paroisses, pour former le diocèse de Chambéry qui vient d'être érigé.

Sous le régime constitutionnel, Grenoble devient siège du diocèse départemental de l'Isère. Il est confirmé en ce siège en 1802. Le diocèse de Grenoble ainsi constitué comprenait la totalité du diocèse ancien, plus 200 paroisses de l'ancien diocèse de Vienne, 40 paroisses de celui de Lyon, 21 de celui de Die et 12 de celui de Belley.

En 1852, Villeurbanne, Bron, Vaux-en-Velin et Vénissieux, enlevés à l'Isère, sont rattachés au département du Rhône et, en 1855, au diocèse de Lyon.

En 1967, 23 communes de l'Isère sont détachées de ce département pour intégrer le Rhône (Lyon) : Chaponnay, Chassieu, Communay, Corbas, Décines-Charpieu, Feyzin, Genas, Jonage, Jons, Marennes, Meyzieu, Mions, Pusignan, Saint-Bonnet-de-Mure, Saint-Laurent-de-Mure, Saint-Pierre-de-Chandieu, Saint-Priest, Saint-Symphorien-d'Ozon, Sérézin-du-Rhône, Simandres, Solaize, Ternay et Toussieu.

Depuis 2002, Grenoble appartient à la province de Lyon.



	Territoire(s) ajouté(s) en 1799
	Territoire(s) cédé(s) en 1779

## LANGRES

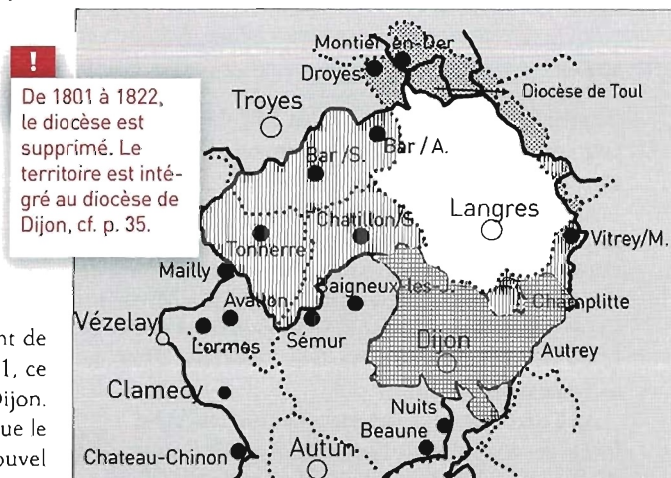
Évêché érigé au IV<sup>e</sup> siècle, il est suffragant de Lyon.

Très vaste diocèse, il est amputé, en 1731, du quart sud-est de son territoire pour donner naissance à l'évêché de Dijon.

Évêché constitutionnel du département de la Haute-Marne, il est supprimé en 1801, ce département étant réuni au diocèse de Dijon.

Il est rétabli, en 1822, avec pour étendue le département de la Haute-Marne. Ce nouvel évêché, par rapport à celui d'avant 1789, voit son territoire passablement réduit.

Il perd Ancy-le-Franc, Cruzy-le-Chatel et toute la région de Tonnerre, au profit de Sens (Yonne) ; la région de Châtillon-sur-Seine, Laignes, Montigny-sur-Aube prise par la Côte-d'Or (Dijon) ; les secteurs de Chaource, Les Riceys, Essoyes, Bar-sur-Seine et Bar-



	Territoire(s) cédé(s) en 1731
	Territoire(s) ajouté(s) en 1790
	Territoire(s) cédé(s) en 1790

sur-Aube au profit de Troyes (Aube). La Haute-Saône lui prend le secteur de Vitrey-sur-Mance, La Roche-Morey, Villers-Vaudey au bénéfice de Besançon.

Cependant, il gagne la région de Bourbonne-sur-Besançon ; Montier-en-Der sur Châlons-sur-Marne ; les régions de Bourmont et Reynel sur Toul ainsi que, sur ce diocèse, Doulevant, Joinville, Saint-Dizier et Wassy formant son ex-enclave dans le diocèse de Châlons-sur-Marne. Troyes lui cède quelques paroisses : Droyes, Puellémontier, Longeville-sur-Laines.

Depuis 2002, il appartient à la province de Reims.

## LA ROCHELLE

La ville de La Rochelle est érigée en évêché le 4 mai 1648 par Innocent X. Il intègre les 284 paroisses du diocèse de Maillezais qui est supprimé à cette date. Il englobe également l'Aunis et l'Île de Ré détachés du diocèse de Saintes, soit 96 paroisses.

À la Révolution, il fusionne avec l'évêché de Saintes pour constituer le diocèse de La Rochelle et Saintes, tout en perdant les paroisses de l'Aunis et de l'ancien évêché de Maillezais qui retournent soit à l'évêché de Poitiers pour les communes du département des Deux-Sèvres, soit à l'évêché d'Angers pour les communes du Maine-et-Loire.

La constitution civile du clergé supprime l'évêché de La Rochelle, Saintes étant l'évêché de la Charente-Inférieure et Luçon l'évêché de la Vendée.

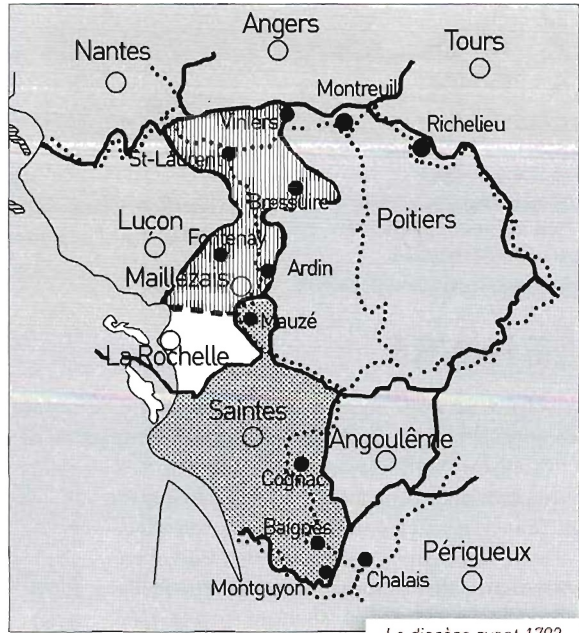
Au Concordat, les évêchés de Luçon et de Saintes sont supprimés. Le diocèse de La Rochelle et Saintes, héritier du diocèse de La Rochelle de 1801 à 1822, couvre les départements de la Charente-Inférieure et de la Vendée.

Le 6 octobre 1822, le diocèse de Luçon étant rétabli, le diocèse de La Rochelle est réduit au département de la Charente-Inférieure qui deviendra le département de la Charente-Maritime.

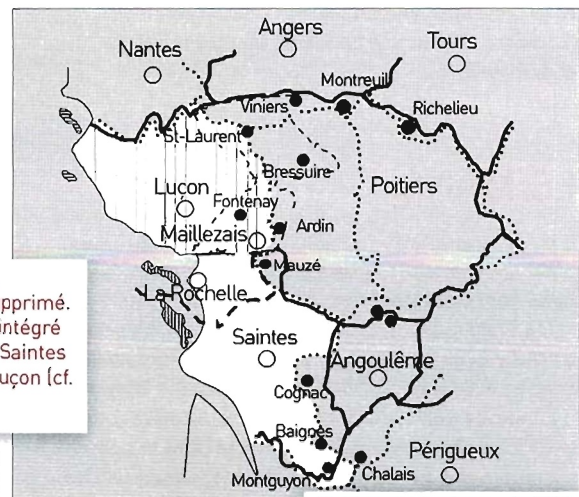
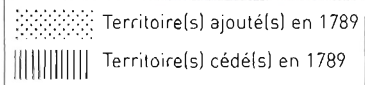
En 1852, l'évêque de La Rochelle prend le titre d'évêque de La Rochelle et Saintes.

Jusqu'en 2002, il était suffragant de l'archidiocèse de Bordeaux, depuis il dépend de la province de Poitiers.

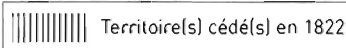
De 1792 à 1801, le diocèse est supprimé. Le territoire est intégré aux diocèses de Saintes (cf. p. 87) et de Luçon (cf. p. 43).

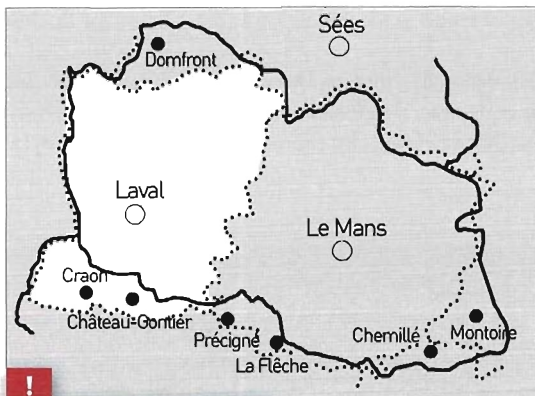


Le diocèse avant 1792



En blanc, le diocèse après 1801





De 1802 à 1855, le diocèse est supprimé. Son territoire est intégré au diocèse du Mans.

Aignan-sur-Roë, Craon, Château-Gontier).

Depuis 2002, Laval appartient à la province de Rennes.

## LAVAL

Laval est érigé, en 1790, comme évêché constitutionnel du département de la Mayenne. Ce diocèse est supprimé par le Concordat de 1802 et la Mayenne est rattachée à celui du Mans qui devient ainsi évêché de deux départements : la Mayenne et la Sarthe.

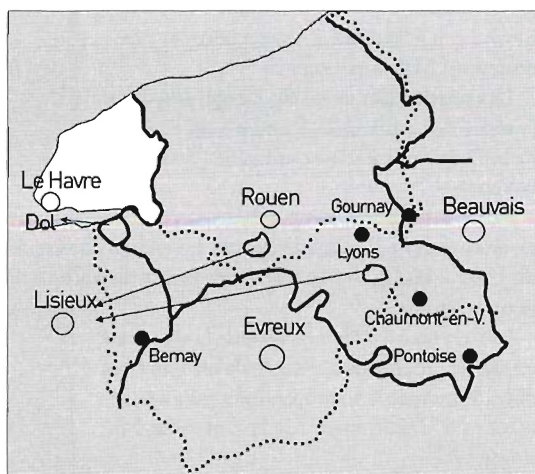
Le diocèse de Laval est recréé, en 1855, avec pour territoire la Mayenne.

Il est constitué de la partie ouest du diocèse primitif du Mans, à l'exclusion du secteur de Domfront intégré à l'Orne au bénéfice du diocèse de Sées, et par une partie de l'ancien diocèse d'Angers (Saint-

## LE HAVRE

Le Havre est érigé en évêché pour une partie du département de Seine-Maritime en 1974. Pour cette création le diocèse de Rouen est amputé d'une partie de son territoire.

Il couvre l'arrondissement du Havre, à l'exception de vingt communes qui restent au diocèse de Rouen : les seize communes du canton d'Ourville-en-Caux : Ancourteville-sur-Héricourt, Anvéville, Beuzeville-la-Guéraud, Carville-Pot-de-Fer, Cleuville, Le Hanouard, Hautot-l'Auvray, Héricourt-en-Caux, Oherville, Ourville-en-Caux, Robertot, Routes, Saint-Vaast-Dieppedalle, Sommesnil, Thiouville et Veauville-lès-Quelles ; deux communes canton de Valmont : Criquetot-le-Mauconduit et Vinneville ; deux communes du canton de Fauville-en-Caux : Hautot-le-Vatois et Rocquefort.



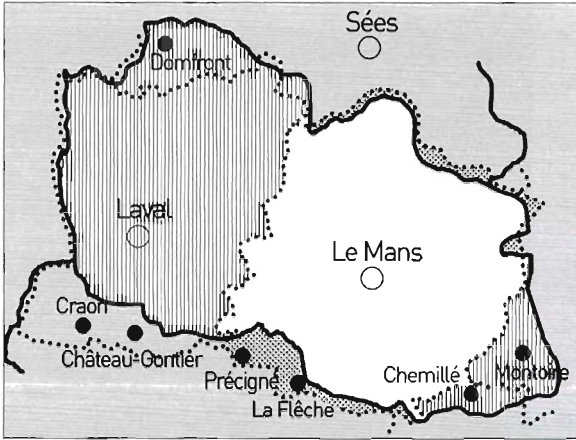
## LE MANS



Évêché datant du IV<sup>e</sup> siècle, il est suffragant de Tours.

Par la départementalisation il se trouve coupé en deux : la Sarthe dont il reste titulaire, et la Mayenne avec Laval pour nouvel évêché.

De 1802 à 1855, le siège de Laval étant supprimé, le diocèse du Mans couvre les deux départements de la Sarthe et de la Mayenne, Le Mans retrouve ainsi pour un demi siècle son ancien territoire. Mais Laval est érigé en évêché en 1855 et Le Mans perd la Mayenne.

Comme évêché de la Sarthe, outre le territoire composant la Mayenne, il perd la zone de Montoire, Villedieu-le-Château, Savigny-sur-Braye incluse dans le Loir-et-Cher au profit de Blois et quelques communes prises par l'Indre-et-Loire au profit de Tours (Epeigne-sur-Dême, Saint-Aubin-le-Dépeint, Saint-Christophe, Chemillé-sur-Dême, Les Hermites, Marray, Villebourg).



 Territoire(s) ajoutés en 1789  
 Territoire(s) cédés en 1789

Cependant, sa limite Sud empiétant sur le diocèse d'Angers, il gagne la zone Précigné-La Flèche. Depuis 2002, Le Mans appartient à la province de Rennes.

 De 1802 à 1855, le diocèse de Laval étant supprimé, le diocèse du Mans absorbe le département de la Mayenne.

## LE PUY

Le Puy, autrefois Le Puy-en-Velay, était suffragant de l'archevêché de Bourges.

En 1790, devenu préfecture du département de la Haute-Loire, il est évêché constitutionnel de celui-ci.

Le diocèse du Puy est supprimé par le Concordat de 1801 et se trouve uni au diocèse de Saint-Flour (Cantal). Il est rétabli, en 1823, pour l'ensemble de la Haute-Loire.

Le nouveau diocèse du Puy a presque doublé de superficie par rapport à celui de l'Ancien Régime.



Il perd Marilhes, Louzieux, Saint-Régis-du-Goin, Saint-Bonnet-le-Château, Estivareilles, Usson-en-Forez, Saint-Genest-Malifaux attribués au département de la Loire au bénéfice de Saint-Étienne. Mais il gagne la région de Brioude avec Besle et Langeac, prise à l'ancien diocèse de Saint-Flour et incorporés au département de la Haute-Loire, ainsi que Chanaleilles, Thoras, Grèzes gagnés sur le diocèse de Mende, le canton de Pradelles sur celui de Viviers et Craponne-sur-Anzon à Clermont.

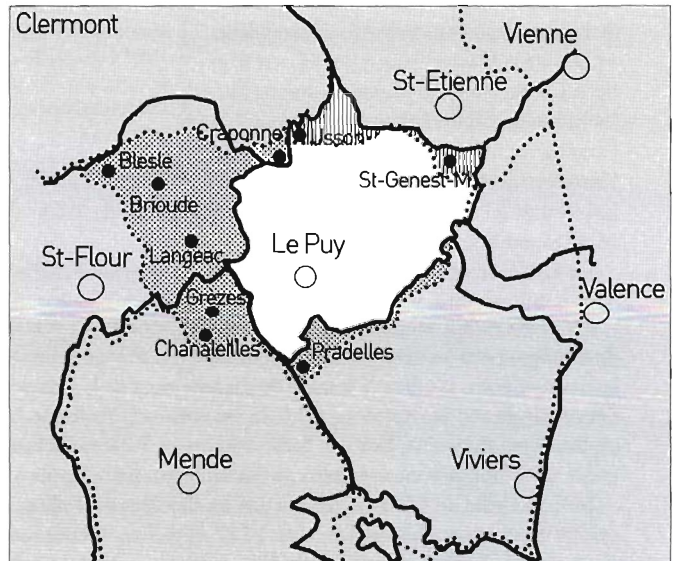
Depuis 2002, Le Puy appartient à la province de Clermont.



La cathédrale du Puy

 De 1801 à 1823, le diocèse étant supprimé, son territoire est intégré au diocèse de Saint-Flour (cf. p.62).

 Territoire(s) ajoutés en 1790  
 Territoire(s) cédés en 1790



## LILLE

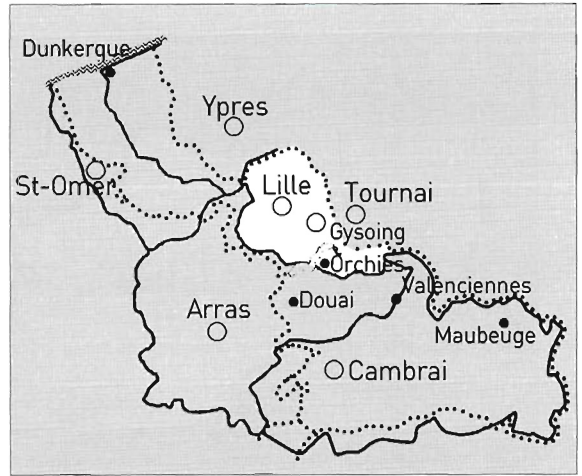
Le diocèse de Lille (en blanc sur la carte) est de création récente, il ne date que de 1913.

Avant 1789, Lille faisait partie du diocèse de Tournai. Lors de la création des départements, la partie française de ce diocèse a été intégrée au département du Nord avec pour évêché Cambrai.

Le diocèse de Lille est érigé en 1913. Son territoire est issu de l'archidiocèse de Cambrai par prélèvement des arrondissements de Lille, Hazebrouck et Dunkerque.

En 2008, Lille ayant été élevé au rang d'archevêché, le département du Nord est l'un des deux départements possédant deux archevêchés sur son territoire : Cambrai et Lille.

Depuis Lille a été mis à la tête de la province réunissant Lille, Cambrai et Arras.



## LIMOGES

L'évêché primitif de Limoges recouvre l'espace de la *civitas Lemovicum*. La capitale des Lemovices, *Augustoritum* (Limoges) ne date que d'une dizaine d'années avant J.-C., mais prend très rapidement un important essor.

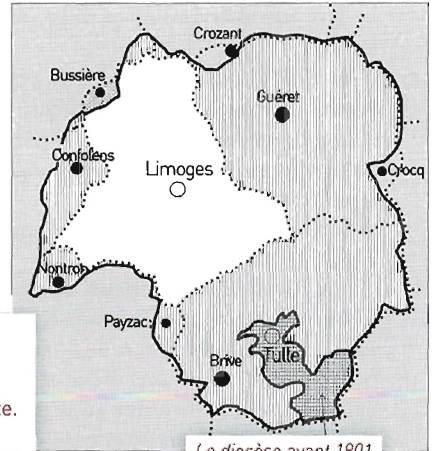
La christianisation du Limousin débute aux III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles, l'Église fait alors du territoire de l'ancienne cité romaine des Lémovices un diocèse et de sa capitale un évêché.

L'espace couvert par ce diocèse primitif de Limoges comprend les trois départements actuels de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse ainsi que le Confolentais (aujourd'hui en Charente), le Nontronnais (en Dordogne), les cantons de Lanouaille, de Hautefort ainsi que l'ancien canton de Génis tous situés à l'extrémité est de l'actuel département de la Dordogne et confrontant la Corrèze.

En 1317, lors de la grande révision des diocèses voulue par le pape Jean XXII, celui de Limoges est amputé d'un petit territoire, au sud de sa région, pour donner naissance au diocèse de Tulle.

En 1790, en application de la règle constitutionnelle qui veut qu'un département égale un évêché, le diocèse de Limoges perd les deux tiers de son territoire et se trouve limité au seul espace du nouveau département de la Haute-Vienne, perdant la totalité du département de la Creuse, ce qui lui restait en Corrèze ainsi que ce qui débordait de son territoire sur celui de ses voisins (Dordogne, Charente...) Cependant, il gagne les paroisses de Bussière-Poitevine, Darnac, Saint-Barbant et Thiat qui faisaient partie du diocèse de Poitiers avant 1790 et qui sont, dorénavant, intégrées au département de la Haute-Vienne.

Le Concordat de 1801 ne rétablit pas les diocèses de Tulle et de Guéret, Limoges retrouve, à peu de chose près, le territoire qui était le sien avant 1317, englobant les trois départements Haute-Vienne, Creuse et Corrèze. En intégrant le département de la Creuse, il gagne les paroisses d'Azéribables, Bazelat, la Chapelle-Baloue,



Le diocèse avant 1801

**!**  
De 1790 à 1801, le diocèse perd les départements de la Creuse et de la Corrèze. De 1801 à 1822, ces deux départements sont réintégrés au diocèse de Limoges. En 1822, il perd de nouveau la Corrèze.


- Territoire(s) cédé(s) en 1317
- Territoire(s) cédé(s) en 1790
- Territoire(s) ajouté(s) en 1790

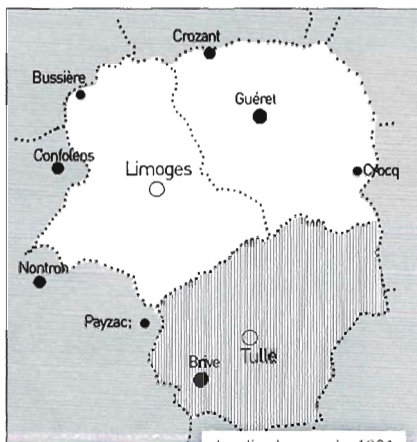
Crozant et Saint-Sébastien issues du diocèse de Bourges, et celles provenant de l'ancien diocèse de Clermont : Basville, Chard, Crocq, Dontreix, Liouxles-Monges, Mérinchal, Saint-Alvard, Saint-Bard et Oradoux-près-Crocq.

En 1822, l'évêché de Tulle est rétabli sur la Corrèze, le diocèse de Limoges prend sa configuration définitive jusqu'à nos jours, recouvrant les deux départements de la Haute-Vienne et de la Creuse.

Depuis l'origine, l'évêque de Limoges est suffragant de l'archevêché de Bourges.

Depuis 2002, le diocèse est inclus dans la province ecclésiastique de Poitiers.

 Territoire(s) cédé(s) en 1822



Le diocèse après 1801

## LUÇON

Créé en 1317, à la suite du démembrement du diocèse de Poitiers auquel il prend 245 paroisses, l'évêché de Luçon, en blanc sur la carte, est constitué du doyenné de Montaigu, de Mareuil et Talmon, et du doyenné d'Aizenay.


Il devient, en 1790, siège de l'évêque constitutionnel du département de la Vendée.

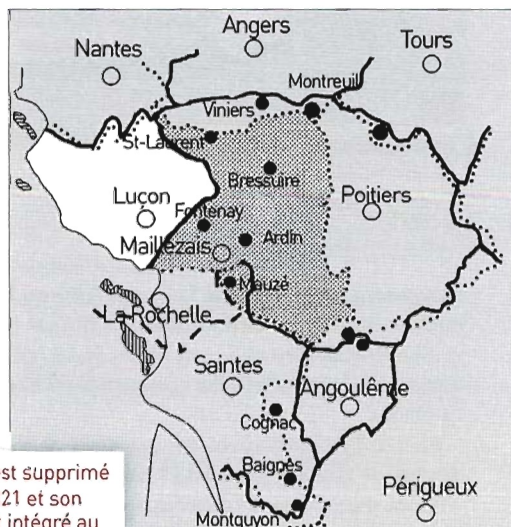
Par le Concordat de 1801, il est rattaché au diocèse de La Rochelle et Saintes.

En 1817, l'évêché de Luçon est rétabli, décision qui ne sera effective qu'en 1821, il couvre le département de la Vendée.

Diocèse suffragant de Bordeaux depuis 1317.

Depuis 2002, il appartient à la province de Rennes.

 Le diocèse est supprimé de 1801 à 1821 et son territoire est intégré au diocèse de La Rochelle et de Saintes.

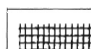




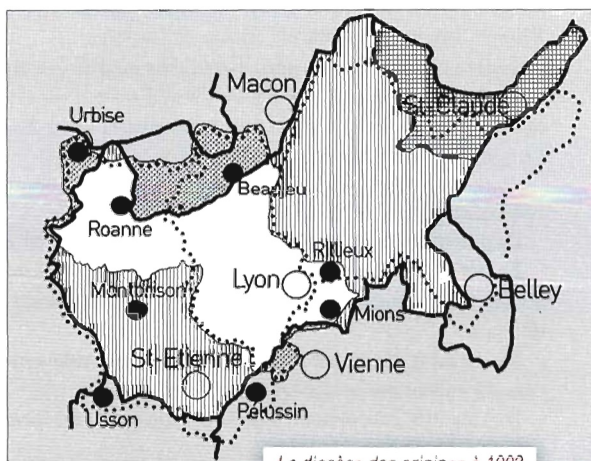
 Territoire(s) ajouté(s) en 1790

## LYON

Lyon était la métropole de la province gallo-romaine de la 1<sup>re</sup> Lyonnaise. L'évêché est créé dès le II<sup>e</sup> siècle.

En 1742, par la création du diocèse de Saint-Claude, avec l'archiprêtre de Coligny et une partie de ceux de Trefort et d'Ambronay, l'archidiocèse perd son extrémité nord.

 Territoire(s) cédés en 1742  
 Territoire(s) ajouté(s) en 1790  
 Territoire(s) cédés en 1790



Le diocèse des origines à 1802



## MARSEILLE

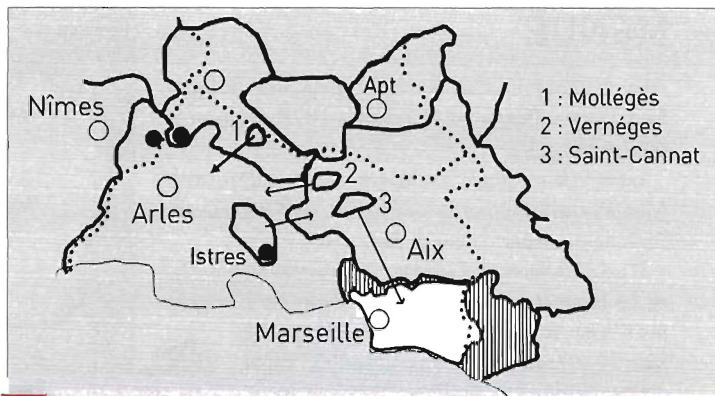
L'évêché de Marseille était suffragant d'Arles.

Il possédait une enclave dans le diocèse d'Aix : Saint-Cannat.

L'évêché de Marseille, supprimé en 1790, est rétabli en 1822 au détriment d'Aix. Par rapport au diocèse d'Ancien Régime, il cède à Aix les paroisses de Vitrolles, Les Pennes-Mirabeau et Septèmes-les-Vallons ; il perd également sa partie Est (La Sainte-Baume, Beausset, Les Lecques, La Cadière) au profit du Var. Il est alors suffragant d'Aix.

Il a été érigé en archevêché le 25 mars 1948, dépendant directement du Saint-Siège. Il donne ainsi au département des Bouches-du-Rhône la particularité de posséder deux archevêchés (Aix et Marseille).

Depuis 2002, il est chef de province contenant Aix-en-Provence, Ajaccio, Avignon, Digne, Fréjus-Toulon, Gap, Nice.



! Le diocèse est supprimé de 1790 à 1822. Son territoire est alors intégré au diocèse d'Aix (cf. p. 15)

Territoire(s) cédé(s) en 1822

## MEAUX

Suffragant de la métropole de Sens, ce diocèse en est détaché en 1622 pour composer le nouvel archevêché de Paris.

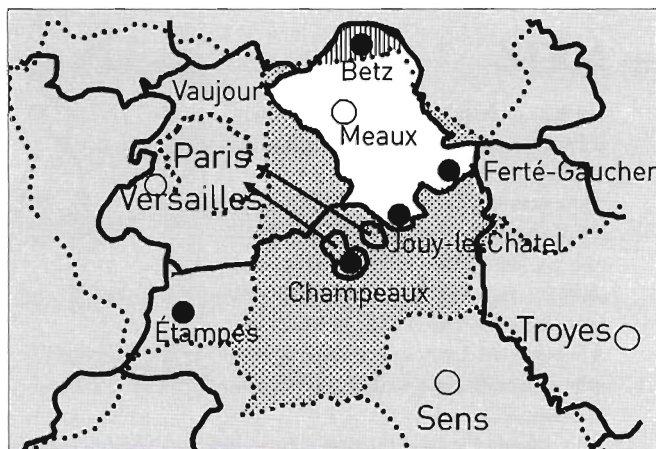
Diocèse de petite taille, il était inscrit dans le quadrilatère Betz, La Ferté-Gaucher, Jouy-le-Chatel, Vaujour.

Évêché départemental, en 1790, de la Seine-et-Marne. Par la départementalisation, le diocèse de Meaux triple sa superficie. L'ancien diocèse est presque entièrement compris dans le nouveau et gagne un tiers de l'ancien diocèse de Sens, ainsi que la partie est de l'ancien diocèse de Paris qui est réduit au département de la Seine. Il abandonne à l'Aisne (Soissons) Chézy-en-Orxois, Brumetz, Gandelu. L'Oise (Beauvais) lui prend le secteur de Betz.

En 1801, le Concordat donne à Meaux un diocèse s'étendant sur deux départements : la Marne et la Seine-et-Marne.

En 1822, il perd la Marne, Reims et Châlons-sur-Marne étant érigés chacun à nouveau en évêchés.

En 1966, lors de la création du diocèse de Saint-Denis, les communes de Villepinte, Sevrans, Vaujour sont détachées de la Seine-et-Marne pour intégrer le département de la Seine-Saint-Denis au bénéfice du nouveau diocèse.



! De 1801 à 1822, le diocèse absorbe le département de la Marne. En 1966, il perd de nouvelles paroisses suite à la création du diocèse de Seine-Saint-Denis (cf. p. 60)

Territoire(s) ajouté(s) en 1790  
Territoire(s) cédé(s) en 1790

## MENDE

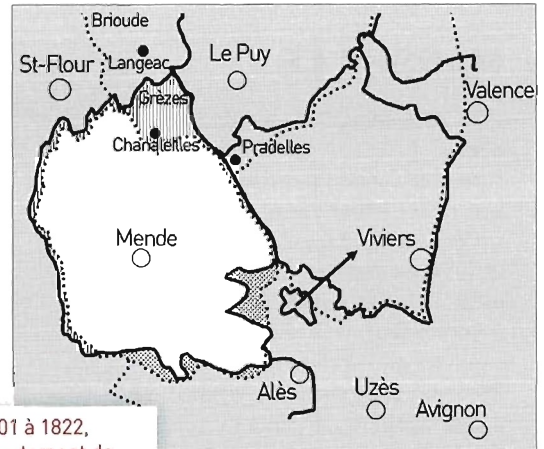
Appartenant primitivement à la province de Bourges, Mende est suffragant d'Albi depuis 1678, création de cette métropole.

Lors de la création des départements, le diocèse de Mende, confirmé par le Concordat, devient siège de l'évêché du département de la Lozère.

Il perd Croisances, Cubelas, La Besseyre-Sainte-Mary, Le Pont de Vabre, Meyronne Ventuejois, Monistrol d'Allier, Pauters, Saugues, Saint-Christophe, Saint-Vénérand, Thourax Vazeilles, Vabre d'Allier, Verdun et Saint-Préjet, Vereyrole, incorporés au département de la Haute-Loire, au profit du diocèse du Puy.

Mais il gagne Saint-Maurice de Ventalon, Vialas, Altier, Pourcharesse, au détriment d'Uzes (Gard). Il prend également au diocèse d'Alès la région de l'Aigoual et le petit bassin de Meyrueis.

De 1802 à 1822, le département de l'Ardèche est ajouté à son territoire. Depuis 2002, Mende appartient à la province de Montpellier.



**!**  
De 1801 à 1822,  
le département de  
l'Ardèche est intégré  
à son territoire.

..... Territoire(s) ajouté(s) en 1790  
||||| Territoire(s) cédé(s) en 1790

## METZ

L'évêché de Metz date du III<sup>e</sup> siècle. Terre d'Empire, Metz devient française en 1552.

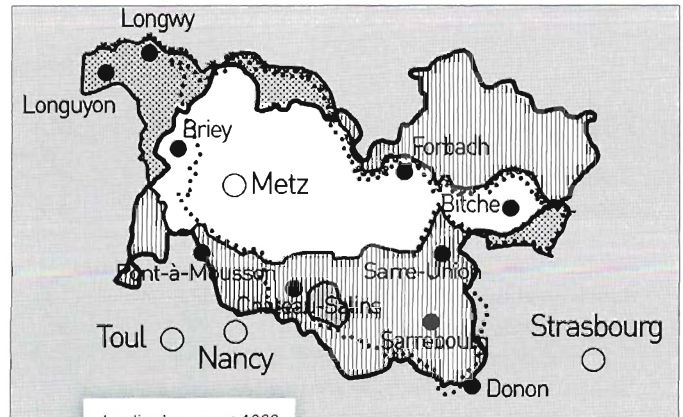
Metz possédait une enclave située entre les diocèses de Verdun et Toul constituée par les étangs inscrits dans la zone des paroisses de Heudicourt-Apremont la Forêt-Bouconville-Nonsard Lamarche. À l'inverse, dans son territoire était incluse une enclave du diocèse de Toul : Marsal, Vic-sur-Seille.

La ville de Pont-à-Mousson était à cheval sur les diocèses de Metz et de Toul, chacun en ayant la moitié.

Voir la carte de ce diocèse, avant 1789 et depuis 1920, à la notice sur Toul, évêché supprimé. Cependant ce diocèse a subi de profondes modifications entre ces deux dates.

En 1790, par la constitution civile du clergé, Metz devient le siège du diocèse constitutionnel du département de la Moselle. Par la départementalisation Metz perd, au profit de Verdun (Meuse), Labeuville, Latour-en-Woëvre, Jonville-en-Woëvre, Beney-en-Woëvre et son enclave des étangs située au sud de ces paroisses. Metz perd également toute la partie sud de son ancien diocèse, inscrite dans le triangle Pont à Mousson-Sarre-Union-Donon au profit de Nancy (Meurthe), sauf le secteur de Sarre-Union qui est affecté au Bas-Rhin (Strasbourg).

De 1802 à 1815, Metz devient évêché d'un diocèse regroupant les trois départements de la Moselle, de Forêts (département créé lors des conquêtes napoléoniennes et formé par le Luxembourg belge et le Luxembourg hollandais : Luxembourg, Birbourg, Diekirch, Neufchâteau) et des Ardennes. Ce diocèse fait alors partie de la métropole de Besançon.



Le diocèse avant 1802

..... Territoire(s) ajouté(s) en 1790  
||||| Territoire(s) cédés) en

En 1815, le département des Forêts quitte la France et, en 1822, les Ardennes sont intégrées au diocèse de Reims.

En 1871, l'Alsace et la Lorraine sont annexées par l'Allemagne et germanisées ; la nouvelle frontière exclut du territoire français la majeure partie de la Moselle, ce qui

reste français constitue, avec le reste de la Meurthe, elle aussi amputée, un nouveau département : la Meurthe-et-Moselle dont

le siège épiscopal est Nancy. Metz et Strasbourg passent sous l'administration directe du Saint-Siège.

En 1920, l'Alsace et la Lorraine ayant réintégré la France, la partie de l'ancien département de la Moselle d'avant 1871 reprend rang de département français, mais sans récupérer le secteur resté français et constituant le nord de la Meurthe-et-Moselle (arrondissement de Briey, Longwy, Longuyon). À l'inverse, il intègre la partie de l'ancien département de la Meurthe qui avait été annexée à l'Allemagne en 1871 (Château-Salins, Dieuze, Sarrebourg, Phalsbourg, Réchicourt, Lorquin).

Le siège épiscopal de cette nouvelle Moselle est Metz.

Il faut noter que les diocèses de Metz et de Strasbourg ont conservé le statut concordataire : les ministres des cultes sont fonctionnaires.

**!** De 1802 à 1815, le diocèse absorbe le département de Forêts (Luxembourg) ; de 1802 à 1822, celui des Ardennes qui est ensuite intégré au diocèse de Reims. En 1871, intervient l'annexion par la Prusse, avec de nouveaux changements... Depuis 1920, le diocèse correspond au nouveau département de la Moselle (en pointillés sur la carte p. 46).



Le diocèse de 1802 à 1815

## MONTAUBAN

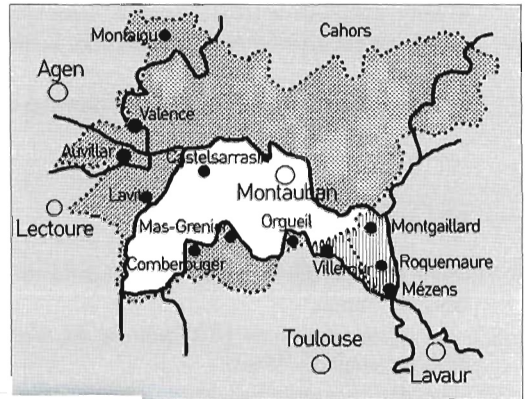
L'évêché de Montauban est créé, en 1317, avec un territoire prélevé sur celui de Toulouse. Le diocèse dépend de l'archevêché de Bourges jusqu'en 1676, date à laquelle il est rattaché à celui de Toulouse. En 1790, lors de la création des départements, Montauban et son arrondissement font partie du Lot et son diocèse est supprimé pour intégrer celui de Cahors.

En 1808, l'arrondissement de Montauban est extrait du département du Lot pour créer un nouveau département, le Tarn-et-Garonne, avec les cantons d'Auvillar, de Valence-d'Agen et de Montaigu pris au Lot-et-Garonne, diocèse d'Agen, et la région de Castelsarrasin, entre Tarn et Garonne, prise au Tarn, diocèse de Toulouse.



Dans ce nouveau département, le diocèse de Montauban renaît et hérite d'une partie de l'ancien diocèse de Lectoure soit le quadrilatère Gramont, Maumusson, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Bardigues contenant la ville de Lavit (voir à Lectoure, p. 80, cette zone), ainsi que la commune de Maubec prise à l'ex-diocèse de Lombez. Il prend Auvillard, Donzac, Saint-Loup, Sistels, Dunes à l'ex-diocèse de Condom et Valence, Lamagistère, Golfech, Goudourville, Pommevic, Espalais à Agen.

Montauban, nouvelle préfecture, redevient siège, théorique, d'évêché en 1809. En 1817, il redevient également suffragant de Toulouse, mais il n'est pourvu canoniquement qu'en 1824.

Par rapport au diocèse d'Ancien Régime, Montauban perd Villemur-sur-Tarn, Bondigoux, Layrac et Mirepoix-sur-Tarn affectés à Toulouse (Haute-Garonne). Albi lui prend Mézens, Roquemaure, Tauriac, Monvalen, Sainte-Catherine, Montgaillard, Beauvais-sur-Tescou.



**!** De 1790 à 1808, le diocèse est supprimé au profit du diocèse de Cahors (cf. p. 28).

 Territoire(s) ajoutés en 1808  
 Territoire(s) cédés en 1808

## MONTPELLIER

Diocèse issu de l'évêché primitif de Maguelonne créé au VI<sup>e</sup> siècle, il était suffragant de Narbonne. Maguelonne fut transféré à Montpellier en 1536.

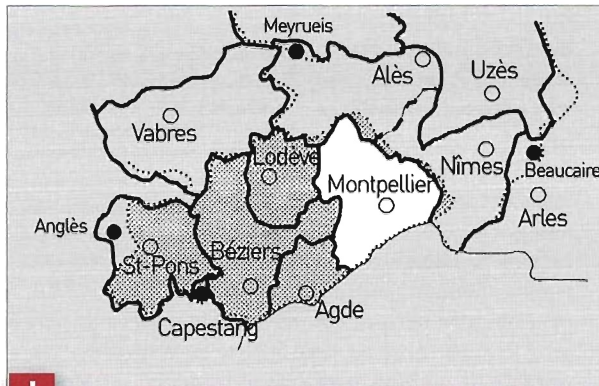
Bien que préfecture du département de l'Hérault, cet évêché est supprimé en 1790 au bénéfice de Béziers. Il est rétabli en 1802 comme évêché réunissant les départements de l'Hérault et du Tarn jusqu'en 1822, puis uniquement du département de l'Hérault et devient suffragant d'Avignon.

Le nouveau diocèse, comme évêché couvrant le département de l'Hérault, gagne par rapport à celui d'Ancien Régime :


1. Claret, Saturargues, Vacquières et Marsillargues sur celui de Nîmes ;
2. Ferrières, Montolière, Ginestou, Moulès au détriment d'Alès
3. Capestang, Quarante, Creyssan, Puisserguier, Poilhès, Nissan (Nis), Montels pris à Narbonne ;
4. Saint-Geniès-de-Verensal, Castener, Saint-Gervais pris à l'ancien diocèse de Castres.

La totalité des ex-évêchés d'Agde, Béziers, Lodève et Saint-Pons-de-Thomières (sauf six paroisses attribuées au Tarn).

Depuis 2002, Montpellier est tête de province ecclésiastique.



De 1790 à 1802, le diocèse est supprimé (rattachement à Béziers, cf. p. 75). En 1822, le diocèse perd le département du Tarn, qui avait été intégré en 1802.

 Territoire(s) ajouté(s) en 1802

## MOULINS

Avant 1790, la ville de Moulins faisait partie du diocèse d'Autun.

L'évêché est créé en 1790 pour le diocèse départemental de l'Allier.

Les paroisses de l'actuel département de l'Allier se partageaient entre l'archidiocèse de Bourges, les diocèses de Clermont, Autun et Nevers.

La plus grande partie du département provient du diocèse de Bourges qui fournit l'archiprêtre de Montluçon, Huriel, Hérisson, Bourbon-L'Archambault, Chantelle.

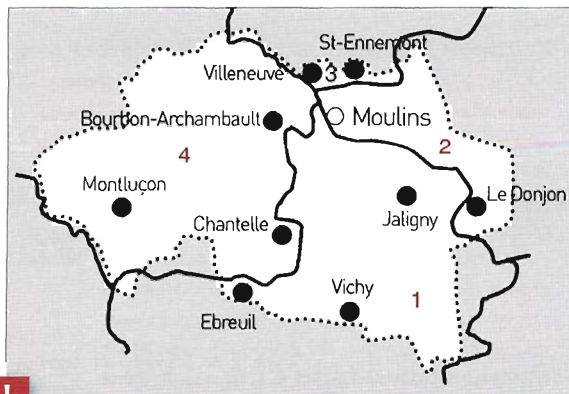
Du diocèse de Clermont provient un peu moins de la moitié de son territoire en lui cédant toute sa partie nord jusqu'à Ebreuil, Vichy.

Du diocèse d'Autun est issu l'archiprêtre de Moulins.

Les quelques paroisses dépendantes du diocèse de Nevers sont Villeneuve-sur-Allier, Aurouer, Saint-Ennemont, La Chapelle-aux-Chasses.

Ce diocèse est supprimé par le Concordat de 1802, le diocèse de l'Allier étant réuni à celui de Clermont. Il est rétabli en 1822.

Suffragant de Sens, depuis 2002 il appartient à la province de Clermont.



De 1802 à 1822, le diocèse est supprimé au profit du diocèse de Clermont (cf. p. 33).

*Les limites du diocèse sont celles du département de l'Allier (en blanc). Il regroupe des territoires de l'ancien évêché de Clermont (1), d'Autun (2), de Nevers (3) et de Bourges (4).*

## NAMUR

Devenue française en 1792, la ville de Namur est alors chef-lieu du département de Sambre-et-Meuse et évêché de ce diocèse français. En 1815, Namur quitte la France et est réunie à la Hollande jusqu'en 1830, date à laquelle elle fait partie du nouveau royaume de Belgique et est l'évêché du diocèse qui porte son nom.

## NANCY

La Lorraine et le Barrois étant devenus français en 1766, le diocèse de Toul fut démembré pour former les trois diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié, toujours suffragants de Trèves. Le diocèse de Nancy fut érigé en 1777 et dépend de la métropole de Trèves jusqu'en 1790.

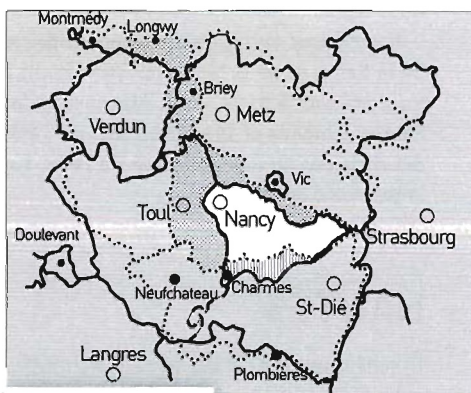
Il était limité au Sud par une ligne Sainte-Barbe, Hadigny, Châtel, Charmes, Mirecourt, ligne qui remontait vers le nord par Poussay, Ambacourt en suivant le Madon puis contournait Nancy par l'Ouest, rejoignait la Moselle au nord de cette ville à sa confluence avec la Meurthe puis suivait le cours de l'Amuzelle pour remonter ensuite vers la limite nord-est du département actuel.

En 1790, Nancy devient siège du diocèse constitutionnel du département de la Meurthe, ce département prenant au diocèse de Metz un territoire inscrit dans un triangle Pont-à-Mousson, Sarre-Union, les hauteurs du Donon.

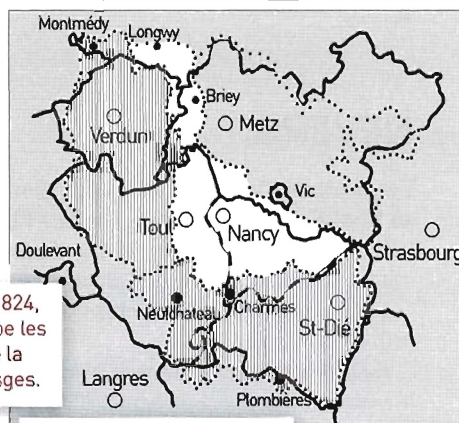
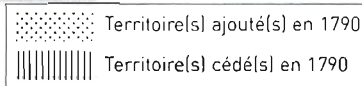
Le Concordat, créa un nouveau diocèse de Nancy suffragant de Besançon et correspondant à trois départements de Lorraine : la Meurthe, la Meuse et les Vosges, supprimant ainsi les diocèses de Toul, Saint-Dié et Verdun. Le nouveau Concordat de 1817 prévoyait de rétablir les anciens diocèses, ce qui s'effectua entre 1822 et 1824 dans les limites départementales, le diocèse de Nancy s'étendant sur le seul département de la Meurthe, et prenant le nom de « Nancy et de Toul » par le bref apostolique du 20 février 1824.

Suite à la défaite de 1870 et à l'annexion par l'Allemagne de la majeure partie de la Moselle et d'une partie de la Meurthe (Château-Salins, Dieuze, Sarrebourg, Phalsbourg, Réchicourt, Lorquin) perdue pour Nancy, il est créé, en 1873, un nouveau département englobant les parties de ces deux départements restées françaises : la Meurthe-et-Moselle, Nancy en étant le siège épiscopal. Cette configuration restera telle jusqu'à aujourd'hui, malgré la réintégration de la Moselle dans le territoire français en 1919.

Par rapport au diocèse d'Ancien Régime, le diocèse actuel de Nancy gagne sur celui de Metz toute une bande au sud et à l'ouest de celui-ci dont les arrondissements de Briey, Longwy, Longuyon qui n'avaient pas été annexés par l'Allemagne en 1871. À l'Ouest, il gagne une partie importante de l'ex-diocèse de Toul et prend quelques paroisses au diocèse de Verdun intégrées au département de la Meurthe-et-Moselle (Saint-Supplet, Domprix, Avillers). Par contre il perd au Sud une partie de son ancien territoire au bénéfice de Saint-Dié. Le diocèse de Nancy offre un exemple des mutations subies par certaines paroisses. Ainsi Charmes appartient au diocèse de Toul jusqu'en 1777, puis de 1777 à 1789 au diocèse de Nancy, de 1790 à 1802 au diocèse de Saint-Dié, de 1802 à 1822 au diocèse de Nancy-Toul et depuis 1823 à nouveau à Saint-Dié.



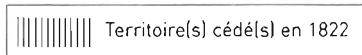
Le diocèse avant 1871



Le diocèse de 1871 (en blanc)



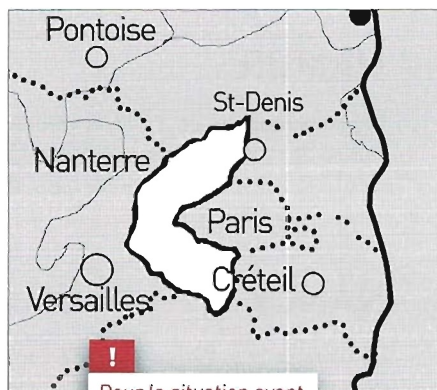
De 1801 à 1822-1824, le diocèse absorbe les départements de la Meuse et des Vosges.



## NANTERRE

Le diocèse de Nanterre (en blanc sur la carte) est un des cinq nouveaux issus de la refonte administrative des départements d'Île-de-France. En 1966, l'évêché de Nanterre est érigé comme diocèse du nouveau département des Hauts-de-Seine.

Il est formé de communes venant des anciens départements de la Seine et de la Seine-et-Oise (Rueil-Malmaison, Garches, Vaucresson, Saint-Cloud, Marnes-la-Coquette, Ville-d'Avray, Sèvres, Chaville et Meudon). Avant 1789, toutes ces paroisses dépendaient de l'archidiocèse de Paris. Le diocèse appartient à la province de Paris.



! Pour la situation avant la création de diocèse, cf. p. 53.

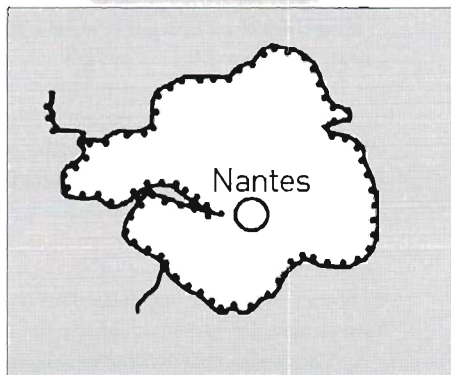
## NANTES

Évêché primitif de la Bretagne, il était suffragant de Tours.

En 1790, il devient évêché du département de Loire-Inférieure.

Le territoire de ce nouveau diocèse est quasiment le même que celui d'Ancien Régime, seules quelques rares petits villages en périphérie changent de diocèse.

Depuis 2002, Nantes appartient à la province ecclésiastique de Rennes.



## NEVERS

Évêché dès le VI<sup>e</sup> siècle, suffragant de Sens, à la fin du XIII<sup>e</sup> le diocèse comptait 258 paroisses. Il était limité au Nord-Est par la Loire de sa source à Clamecy.

En 1791, Nevers devient l'évêché du diocèse départemental de la Nièvre et le resta jusqu'au Concordat de 1801 qui vit la disparition du diocèse, rattaché au nouveau diocèse d'Autun.

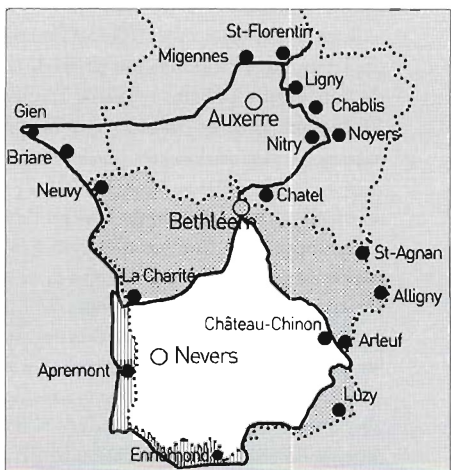
Le Concordat de 1817 rétablit le diocèse de Nevers pour le département de la Nièvre, ce rétablissement ne fut effectif qu'en 1822.

Par la départementalisation, la Nièvre prend au diocèse d'Autun le secteur Clamecy/Saint-Agnan/Alligny en Morvan/Arleuf avec Domecy, Lormes, Corbigny, Dun-les-Places, Montsauche-les-Settons, ainsi que les communes de Poil, Millay, Luzy, Tazilly. Il gagne également la partie sud du diocèse d'Auxerre inscrite dans le triangle La Charité-Clamecy-Neuvy-sur-Loire. Cependant, au Sud, il perd Aurouer, Ennemond pris par l'Allier, et le département du Cher lui prend sur la rive ouest de l'Allier Cuffy, Apremont-sur-Allier, Neuvy, Mornay.

Depuis 2002, le diocèse appartient à la province de Dijon.

! De 1801 à 1822, le diocèse est supprimé au profit du diocèse d'Autun (cf. p. 21)

••••• Territoire(s) ajouté(s) en 1791  
 ||||| Territoire(s) cédé(s) en 1791



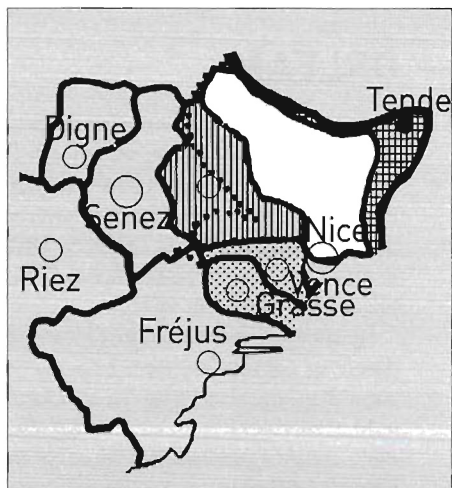
## NICE

Siège d'un évêché dès le III<sup>e</sup> siècle, Nice était suffragant d'Embrun.

Tombée en 1388 sous la domination des princes de Savoie pour quatre siècles, l'ensemble du comté de Nice est réuni à la France de 1792 à 1815 et forme, en 1793, le département des Alpes-Maritimes. Il revient, à la Restauration, à la maison de Savoie puis passe définitivement, en 1860, du royaume de Piémont-Sardaigne à la France, à l'exception des communes de Tende et La Brigue, qui restent à l'Italie. À cette partie du comté de Nice on joint l'arrondissement de Grasse pris au département du Var pour former le nouveau département des Alpes-Maritimes.

En 1947, dernière annexion : Tende et La Brigue ainsi que le village de Molières dans le Mercantour et ceux de Libre et Piene près de Breil-sur-Roya redeviennent français et intègrent le diocèse de Nice.

Nice fit partie de la province ecclésiastique de Gênes de 1815 à 1860, puis, en 1860, de la province d'Aix et, depuis 2002, de la province de Marseille.



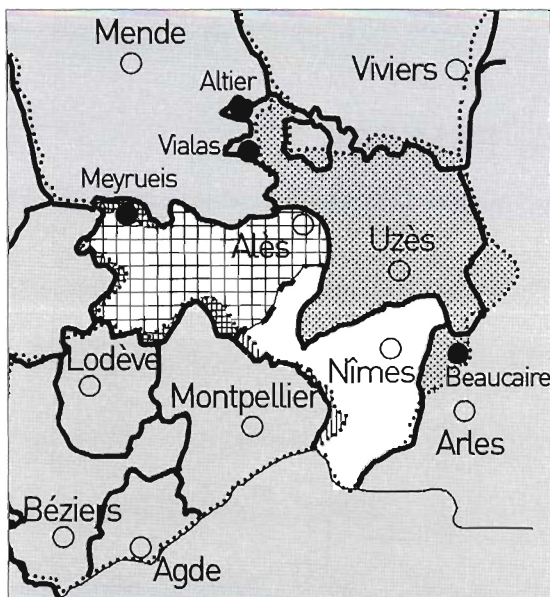
	Territoire(s) ajouté(s) en 1822
	Territoire(s) ajouté(s) en 1860
	Territoire(s) ajouté(s) en 1947

## NÎMES

Vaste évêché antique, suffragant de Narbonne, Nîmes, en 1694, est amputé de la région d'Alès, Anduze, Saint-Hippolyte, Sumène, le Vigan, Meyrueis, des hautes vallées du Gard, du Gardon d'Anduze, de la Vidourle, de l'Hérault, des régions du Causse et de l'Aigoual pour créer le diocèse d'Alès.

Évêché constitutionnel du département du Gard en 1790, ce diocèse est supprimé en 1801 et intégré à celui d'Avignon.

Il est recréé en 1822 avec pour territoire le Gard. Par rapport au diocèse d'Ancien Régime, il gagne Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Jonquières-Saint-Vincent, Meyne pris sur l'ancien diocèse d'Arles ; sur Avignon il prend : Les Angles, Lirac, Montfaucon, Pujaud, Rochefort, Roquemaure, Sazes, Saint-Geniès-de-Comelas, Saint-Laurent-des-Arbres, Tavel. Il est suffragant de Narbonne. Il s'agrandit surtout en prenant la presque totalité d'Uzès (Gard) à l'exception des communes d'Atier, Pourcharesses, Saint-André-de-La-plèze, Saint-Maurice-de-Ventalon, Viales intégrées à la Lozère, et celles de Barrias et Casteljau, Chambanas, Chassaignes, Naves, Saint-André-de-Crugnières, Saint-Sauveur-de-Crugnières, Saint-Victor-de-Gravières, Les Vans intégrées à l'Ardèche ; ainsi que l'ensemble d'Alès sauf Meyrueis, Gatuzière pris par la Lozère et Ferrières, Moules et Beauceles affectés à l'Hérault. De son propre ancien évêché, il perd au profit de Montpellier (Hérault) Claret, Saturargues, Vacquières et Marsilargues. Depuis 2002, Nîmes appartient à la province de Montpellier.



**!** De 1801 à 1822, le diocèse est supprimé au profit du diocèse d'Avignon (cf. p. 21)

	Territoire(s) cédés en 1694
	Territoire(s) cédés en 1694 et réintégrés en 1790.
	Territoire(s) ajouté(s) en 1790
	Territoire(s) cédés en 1790

# ORLÉANS

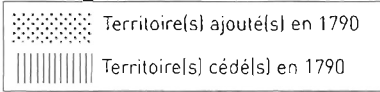
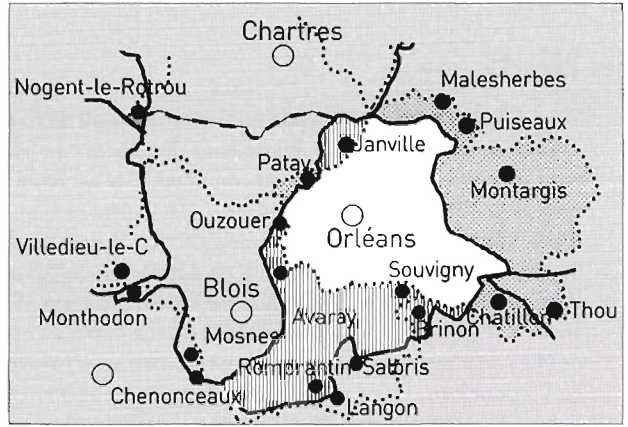
Diocèse suffragant de Sens, il en est détaché en 1622 pour constituer la métropole de Paris.

Le diocèse primitif était borné au Sud par le Cher. En 1790, Orléans devient évêché du diocèse départemental du Loiret. En 1802, le Loir-et-Cher est rattaché au diocèse d'Orléans puis en est détaché en 1822.

Par la départementalisation, Orléans abandonne au Loir-et-Cher toute sa partie Sud à partir d'une ligne Sauvigny, Avaray, Ouzouer-le-Marché, dont Romorantin au bénéfice de Blois. Il perd également Janville au profit de Chartres et Brinon-sur-Sauldre au profit de Bourges (Cher).

Par contre, il gagne la pointe nord du diocèse de Bourges avec les communes de Chatillon-sur-Loire, Autry-le-Chatel, Coullens, Saint-Gond. Il prend un tiers de l'ancien diocèse de Sens (Montargis, Chatillon-Coligny, Ferrières-en-Gatinais, Château-Renard, Malesherbes, Puiseaux) et l'extrême pointe ouest de l'ex-diocèse d'Auxerre (Dammarié-en-Puisaye, Barilly, Faverelles, Thou).

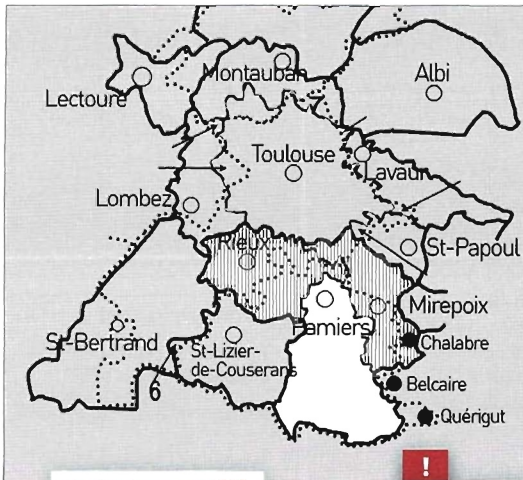
Depuis 2002, ce diocèse appartient à la province de Tours.



**!**  
De 1801 à 1822, le diocèse absorbe le département du Loir-et-Cher.

# PAMIERS

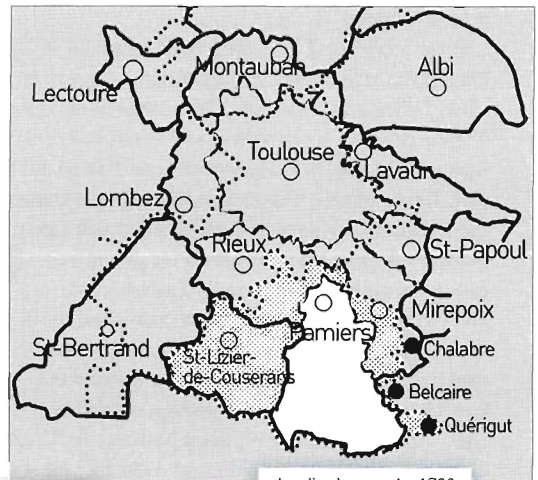
Créé en 1295 à partir du territoire du diocèse de Toulouse, il est coupé en trois peu après, en 1317, pour donner naissance à deux nouveaux diocèses à ses côtés : Mirepoix et Rieux. Il est suffragant de Toulouse. Siège de l'évêché constitutionnel de l'Ariège de 1790 à 1801, il est supprimé en 1802, le diocèse de l'Ariège étant annexé à celui de Toulouse. Il est rétabli en 1822 comme évêché de l'Ariège.



Le diocèse avant 1790



**!**  
De 1802 à 1822, le diocèse est supprimé au profit du diocèse de Toulouse.



Le diocèse après 1790





Le doyenné de Vieux-Corbeil comprenait les paroisses de Vieux-Corbeil, Brie-Comte-Robert, Châtre, Chevry, Créteil, Croquetaine, Grégy, Sansalle, Sognolles, Sucy, Tournan et Villeneuve-Saint-Georges.

Le diocèse de Paris possédait une enclave dans le diocèse de Sens : le doyenné de Champeaux comprenant les sept paroisses de Champeaux, Andrezel, La Chapelle-Gauthier, Fouju, Saint-Méry, Verneuil-l'Étang et Quiers cette dernière n'étant pas mitoyenne des autres, créait une seconde enclave dans le diocèse de Sens.

De 1801 à 1967, il couvre le département de la Seine, enclavé dans celui de Seine-et-Oise qui formait le diocèse de Versailles.

Depuis 1967, il couvre la commune-département de Paris.

Depuis 2002, il a pour suffragants les diocèses de Créteil, Évry-Corbeil-Essonnes, Meaux, Nanterre, Pontoise, Saint-Denis et Versailles. La province ecclésiastique de Paris couvre ainsi la région Île-de-France.

Voir la carte du diocèse primitif de Paris à la notice sur Sens. Depuis 1790 voir à Versailles.

## PÉRIGUEUX

Le diocèse primitif de Périgueux perd, en 1317, le tiers sud de son territoire pour donner naissance au nouveau diocèse de Sarlat. Ses limites Sud sont alors matérialisées par le cours des rivières la Vézère à l'Est, de Larche jusqu'à Limeuil, et la Dordogne à l'Ouest, jusqu'à Fleix.

À l'Ouest, la limite séparant les diocèses de Périgueux et de Saintes était matérialisée par la Lude.

En 1790, il récupère ce territoire, Sarlat étant supprimé, et recouvre la totalité du département de la Dordogne qui vient d'être créé. Cependant, au Concordat de 1801, l'évêché de Périgueux est supprimé, le département de la Dordogne est intégré à l'évêché d'Angoulême.

Le siège de Périgueux est à nouveau rétabli en 1817, cependant, ce n'est qu'en 1822 que le nouvel évêque prend possession de la totalité du département de la Dordogne.

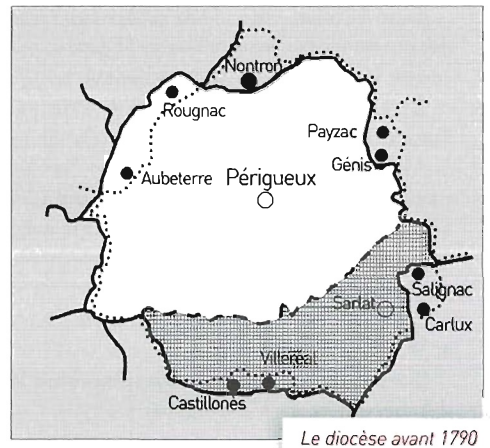
Le diocèse actuel, outre le territoire des anciens diocèses de Périgueux et de Sarlat, inclut certaines paroisses des anciens diocèses de Limoges, Agen et Cahors.

Communes de la Dordogne venant d'autres diocèses :

**Agen** : N.-D.-de-Biron ; Saint-Michel-de-Biron ; Saint-Cernin-de-Biron ; Vergt-de-Biron

**Cahors** : Borrèze ; Calviac ; Eyvigues et Eybènes ; Loubajac Millac et Peyrillac ; Nabirat ; Orliaguet ; Prats-de-Carlux ; Salignac ; Simeyrols ; Saint-Aubin-de-Nabirat ; Saint-Crépin et Carluet ; Sainte-Mondane ; Saint-Julien de Campon

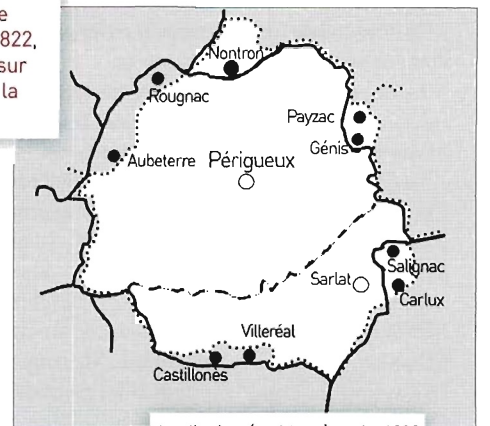
**Limoges** : Boisseuilh ; Busserolles ; Bussière-Badil ; Coubjours ; Étouars ; Génis ; Javerlac et la Chapelle-Saint-Robert ; Le Bourdeix ; Lussas et Nontronneau ; Nontron ; Payzac ; Piégut ; Pluviers ; Reilhac ; Salagnac ; Savignac-de-Nontron ; Savignac-Lédrier ; Soudat ; Saint-Barthélemy-de-Bussière ; Saint-Cyr-les-Champagnes ; Sainte-Estèphe ; Sainte-Trie ; Saint-Martial-de-Valette ; Saint-Martin-le-Pin ; Teillots ; Teyjat ; Varaignes



Le diocèse avant 1790

! De 1801 à 1822, le diocèse est supprimé au profit du diocèse d'Angoulême. En 1822, le diocèse s'étend sur le département de la Dordogne.

Territoire(s) cédé(s) en 1317 puis réintégré(s) en 1790



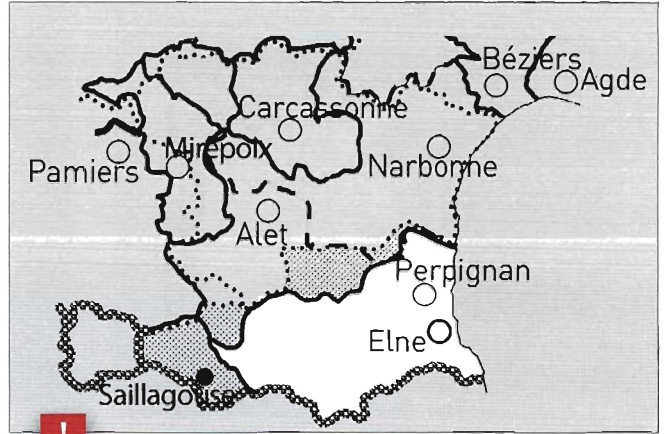
Le diocèse (en blanc) après 1822

Mais il perd, au bénéfice de la Charente (Angoulême), les secteurs de Rougnac, Grassac, Mainzac, Charras à Aubeterre-sur-Dronne. Les communes de Villeréal, Castillonès, Mazières-Naresse, Saint-Quentin-du-Dropt sont incluses dans le département du Lot-et-Garonne au bénéfice d'Agen. Périgueux est suffragant de Bordeaux.

## PERPIGNAN

Siège épiscopal héritier de celui d'Elne.

Elne fut érigé en évêché lors de la chute de l'empire romain par les Wisigoths. À partir de 1134, le diocèse fait partie du royaume d'Aragon puis, en 1262, de celui de Majorque, capitale Narbonne. Le Roussillon est intégré au royaume d'Espagne en 1479. Le siège épiscopal est transféré d'Elne à Perpignan en 1602. En 1659, par le traité des Pyrénées, le Roussillon est rattaché à la France et la Cerdagne est partagée entre l'Espagne et la France, celle-ci prenant les cantons de Saillagouse et de Montlouis (sauf Llivia), l'ensemble formant le diocèse de Perpignan, sauf Saillagouse qui reste sous la tutelle religieuse de l'évêque d'Urgel. Perpignan est suffragant de Narbonne.



De 1801 à 1823, le diocèse est supprimé au profit du diocèse de Carcassonne.

Territoire(s) ajouté(s) en 1790

Lors de la constitution des départements, Perpignan est le siège du diocèse constitutionnel des Pyrénées-Orientales. Le canton de Saillagouse est intégré dans le département.

Supprimé en 1802, il est intégré au diocèse de Carcassonne.

Rétabli en 1823, il devient suffragant d'Albi.

Le nouveau diocèse de Perpignan intègre la totalité de celui d'Ancien Régime. Il y ajoute Vingrau et Tautavel pris à l'ancien diocèse de Narbonne.

Il gagne également sur Alet les communes inscrites dans le quadrilatère Caudes-Rabouillet-Belesta-Maury comprenant Saint-Paul-de-Fenouillet et Sournia ; ainsi que les communes de Maternal, Les Angles, Fonmiguères, Fontrabieuse, Puyvalador et Réal toutes incluses dans les Pyrénées-Orientales. À l'évêché d'Urgel (Espagne), il prend Saillagouse, Valcebollière, Osséja, Bourg-Madame, Enverty, Dorres, Font-Romeu, Estavar. À noter que Llivia est encore aujourd'hui une enclave espagnole dans le département et dépend de l'évêque d'Urgel.

Depuis 2002, Perpignan appartient à la province de Montpellier.

## POITIERS

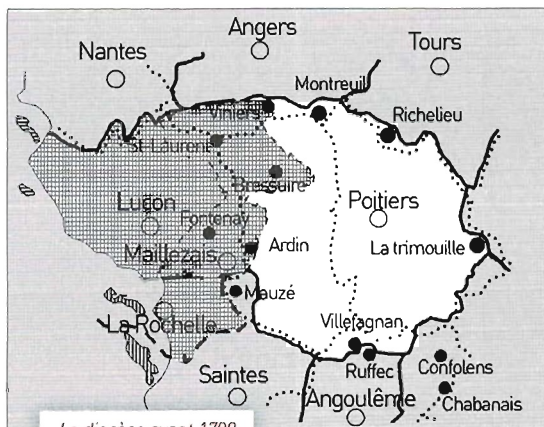
Érigé en diocèse au III<sup>e</sup> siècle, réunissant 1 220 paroisses et, beaucoup trop vaste, il est démembré par le pape Jean XXII le 13 août 1317. Son territoire donne naissance à trois diocèses. À partir de l'abbaye est créé le diocèse de Luçon (partie occidentale), la partie médiane constitue le diocèse de Maillezaïs et Poitiers conserve la partie orientale de son diocèse primitif, il lui reste alors 750 paroisses.

De 1790 à 1801, Poitiers est le siège de l'évêché constitutionnel du département de la Vienne.

Depuis le Concordat de 1801, il s'étend sur deux départements : les Deux-Sèvres et la Vienne. Il perd en particulier les paroisses de Bussièrès-Poitevine, Darnac, Saint-Barbant et Thiat qui ont été intégrées au département de la Haute-Vienne. Ainsi que 15 communes cédées au département d'Indre-et-Loire (évêché de Tours) : Marçay et Richelieu et dans l'archiprêtré de Faye-la-Vineuse : Assay, Grazaçay, Champigny-sur-Veude,

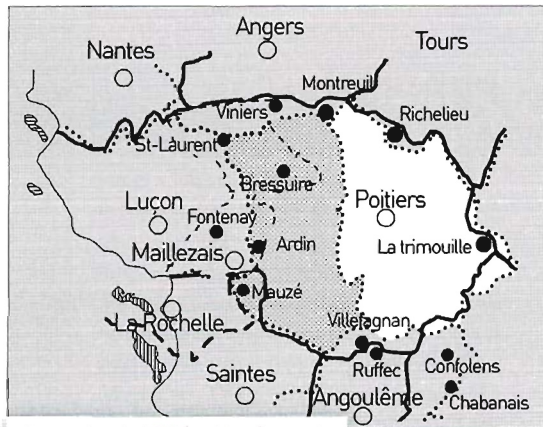
Chaveignes, Courcoué, Braslou, Braye-sous-Faye, Razines, Jaulnay, Nancre, Faye-la-Vineuse, Marnay-sous-Faye, Saint-Jouin-de-Faye.

Il a été élevé au rang d'archidiocèse en 2002. Depuis cette date, il a pour suffragants les diocèses d'Angoulême, Limoges, La Rochelle et Tulle.



Le diocèse avant 1790

 Territoire(s) cédé(s) en 1317



Le diocèse de 1790 (en blanc) et après

 Territoire(s) ajoutés en 1801

## PONTOISE


Le diocèse de Pontoise (en blanc sur la carte) est un des cinq nouveaux issus de la refonte administrative des départements d'Île-de-France. En 1966, l'évêché de Pontoise est érigé comme diocèse du nouveau département du Val-d'Oise.

Il est formé de communes venant de la partie nord de l'ancien département de la Seine-et-Oise au détriment du diocèse de Versailles. Il ampute celui-ci d'un quadrilatère inscrit entre Buhry, La Roche-Guyon, Saint-Witz, Roissy-en-France.

Il appartient à la province de Paris.

Les diocèses d'avant 1789 dont est issu son territoire sont essentiellement Rouen (secteur Buhry, La Roche-Guyon, Pontoise) et l'archidiocèse de Paris, mais également des paroisses issues de Beauvais (Bernes-sur-Oise, Beaumont-sur-Oise, Bruyères, Champagne-sur-Oise, Hédouville, L'Isle-Adam, Luzarches, Maffliers, Montsult, Nerville-la-Forêt, Nointel, Parmain, Persan, Saint-Martin-du-Terre, Viarmes, Villiers-la-Forêt) et Senlis (Fosses, Marly, Saint-Witz, Surville, Vemars, Villeron).

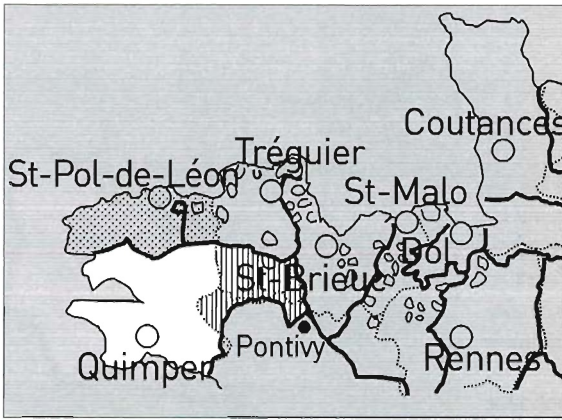




 Pour la situation avant la création de diocèse, cf. Paris, p. 53.

## QUIMPER

Quimper est un des diocèses primitifs de Bretagne suffragant de Tours, il en est un des plus vastes. Il possédait sur son territoire une enclave du diocèse de Dol.

En 1790, il devient évêché du diocèse départemental du Finistère. Il en est confirmé par le Concordat de 1802.



 Territoire(s) cédé(s) en 1790  
 Territoire(s) ajouté(s) en 1790

Gourin, Guisriff, Langonnet.

En 1859, il est retiré de la métropole de Tours pour passer à celle de Rennes.

Par la départementalisation, le diocèse de Quimper gagne la totalité de l'ex-diocèse de Saint-Pol-de-Léon qui est supprimé. Il prend la partie ouest de l'ancien diocèse de Tréguier (zone comprise entre le Queffleuth et le département actuel des Côtes-d'Armor avec Morlaix). Il inclut également deux enclaves de l'ex-diocèse de Dol : Locquenolé (inclus dans Saint-Pol) et Lanmeur (inclus dans Tréguier).

Il perd une partie Est, prise pour la plus grande part par le département des Côtes-d'Armor (Callac, Saint-Nicolas-du-Pélen, Carlay, Quintin, Maël-Carhaix). Quant au Morbihan, il lui prend

## REIMS

Reims, capitale des Rémi, eut un siège épiscopal au III<sup>e</sup> siècle, puis fut, peu après, élevé au rang d'archevêché. En 1789, ses suffragants sont Amiens, Beauvais, Boulogne, Châlons-sur-Marne, Laon, Noyon, Senlis, Soissons.

En 1801, le Concordat réunit le département de la Marne au diocèse de Meaux. Durant vingt ans, il n'y a plus ni évêché de Châlons ni archevêché de Reims. Ceux-ci sont rétablis en 1822, coupant le département en deux et affectant au diocèse de Reims le département des Ardennes. Depuis le département de la Marne fait figure atypique : son territoire est coupé en deux avec un évêché, Châlons, et un archevêché, Reims, lequel englobe un autre département, les Ardennes.

Les territoires de l'archevêché de Reims avant 1789 et celui d'aujourd'hui sont assez comparables.

Cependant, le nouveau, par rapport

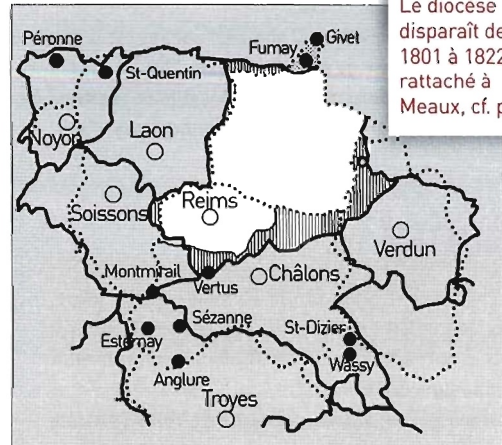
à l'ancien, perd la pointe Sud qui débordait sur la rive gauche de la Marne : le secteur de Vertus. Il perd également la ville de Sainte-Ménéhould et la partie nord de son arrondissement ainsi que quelques paroisses au nord de l'arrondissement de Châlons (Suippes), tous au bénéfice de Châlons.

Au bénéfice du diocèse de Verdun, il perd le canton de Dun-sur-Meuse.



Il gagne sur l'ancien diocèse de Trèves la paroisse de Carignan et le secteur Fumay, Revin dans la vallée de la Meuse faisant coin en Belgique sur le diocèse de Liège.

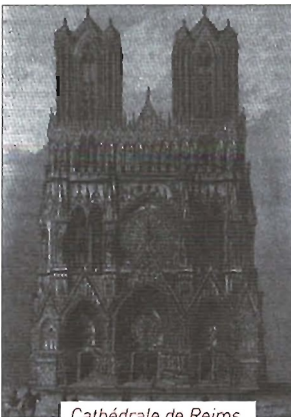
L'archidiocèse de Reims est donc composé de l'arrondissement de Reims et du département des Ardennes. Les évêques de Châlons, Soisson, Beauvais et Amiens sont suffragants de Reims.

Depuis 2002, Reims est chef de province comportant : Amiens, Beauvais, Châlons, Langres, Soissons, Troyes.



! Le diocèse disparaît de 1801 à 1822, rattaché à Meaux, cf. p. 45.

 Territoire(s) cédé(s) en 1822  
 Territoire(s) ajouté(s) en 1822



Cathédrale de Reims.

## RENNES

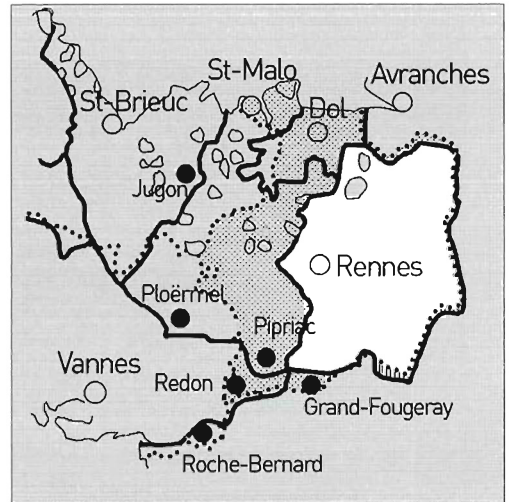
Rennes est un des diocèses primitifs de Bretagne, suffragant de Tours.

Les limites de ce diocèse étaient, pour sa moitié Est, les mêmes que celles d'aujourd'hui. À l'Ouest, la Vilaine lui servait de frontière avec le diocèse de Saint-Malo, de Saint-Ganton à Bruz puis cette limite obliquait vers l'Ouest en remontant le cours de la Meu jusqu'à Montfort pour remonter vers Hédé, passait à l'est de Combourg et rejoignait le Couesnon au sud de Pontorson.

Le diocèse avait dans son territoire, à l'est de Combourg, une enclave de celui de Dol composée de La Fresnais, Tremeheuc, Cuguen, Broualan.

Rennes est promu, en 1790, métropole et évêché départemental de l'Ille-et-Vilaine. Il redevient simple évêché au Concordat de 1802 pour être à nouveau élevé à la dignité métropolitaine en 1859, avec pour suffragants : Vannes, Quimper et Saint-Brieuc, au détriment de Tours.

Par la départementalisation, l'ancien diocèse est entièrement inclus dans le nouveau. De plus, il gagne la presque totalité de l'ex-diocèse de Dol, y compris certaines de ses enclaves ainsi que la moitié du diocèse de Saint-Malo, dont Saint-Malo lui-même. Il prend également l'extrémité est du diocèse de Vannes (Redon) et quelques paroisses à Nantes (Grand-Fougeray).



Territoire(s) ajouté(s) en 1790

## RODEZ

L'évêché de Rodez, fondé au milieu du Ve siècle, correspondait à peu près à la province du Rouergue qui a succédé à la *civitas Ruthenensium*. Il était suffragant de Bourges.

En 1317, le nouveau diocèse de Vabres est créé aux dépens de Rodez qui est amputé de toute sa partie située au sud de la rivière du Tarn.

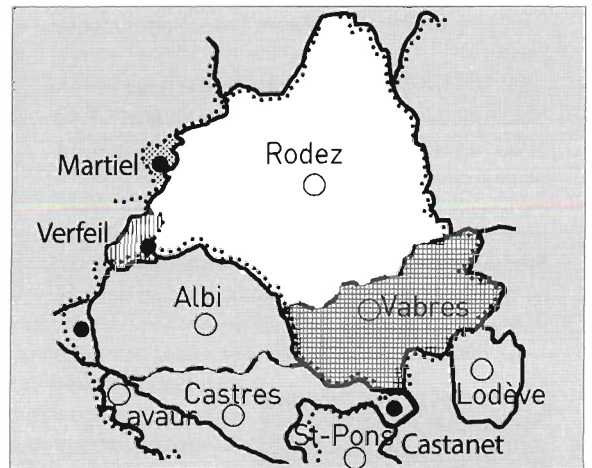
En 1678, Rodez est agrégé à la nouvelle métropole d'Albi.

Lors de la création des départements, l'Aveyron coïncide exactement avec la province du Rouergue et Rodez en est le siège épiscopal constitutionnel.

Cet évêché est supprimé en 1801 et l'Aveyron est intégré au diocèse de Cahors.

En 1822, il est rétabli. Le nouveau diocèse de Rodez, intégrant l'ex-évêché de Vabres dans son entier, correspond au diocèse d'avant 1317, à l'exception d'une petite zone perdue au bénéfice du Tarn-et-Garonne : l'est des paroisses de Caylus, Espinas, Saint-Antonin-Noble-Val et Capelle-Livron ainsi que Parisot, Castanet, Ginals, Féneyrols, Varen, Verfeil et Saint-Igne.

Par contre, il gagne Martiel, Sainte-Croix, La Capelle-Balaguier, Salvagnac-Cajarc, Ols-et-Rinhodes, Saujac, Foissac, Baladier-d'Olt, Elbes, Montsalès et Ambeyrac. Depuis 2002, Rodez appartient à la province de Toulouse.



Territoire(s) cédé(s) en 1317 et réintégré en 1790

Territoire(s) cédé(s) en 1790

**!**  
De 1801 à 1822, le diocèse est supprimé au profit du diocèse de Cahors (cf. p. 28).

## ROUEN

Métropole de la 2<sup>e</sup> Lyonnaise, Rouen est archevêché ayant pour suffragant Avranches, Bayeux, Coutances, Évreux, Lisieux et Sées. Il était limitrophe des diocèses d'Amiens, de Paris, Chartres, Évreux, Lisieux et Beauvais. La limite sud du diocèse était marquée par la Risle de son embouchure jusqu'à Brienne pour rejoindre la Seine à Elbeuf jusqu'à Andresy et ensuite remonter l'Oise jusqu'à l'Isle-Adam exclus.

Rouen avait sur son territoire une enclave appartenant au diocèse de Lisieux : Étrépagny (1) et Saint-Cande-le-Vieux (paroisse de Rouen aujourd'hui disparue et abbaye dont dépendait plusieurs autres paroisses hors de Rouen, en 2 sur la carte). Une autre enclave : Conteville, Marais-Vernier, Saint-Samson-de-la-Roque ainsi que Saint-Samson-sur-Risle appartenait au diocèse de Dol.

La constitution civile du clergé fait de Rouen l'évêché du département de la Seine-Maritime.

Par la départementalisation, Rouen perd Gauville attribuée au département de la Somme (Amiens). Le diocèse de Beauvais lui prend Quincampoix, Gourchelles, Escles-Saint-Pierre, Saint-Valéry, Lannoy-Cuillère et toute la région de Chaumont-en-Véxin. Il perd également deux secteurs, l'un à l'ouest d'Elbeuf, la rive Est de la Risle avec Quillebeuf, Routot, Bourgtheroulde ; le second l'angle formé par la Seine et l'Epte avec Fleury-sur-Andelle, Lyons-la-Forêt, ceux-ci étant englobés dans le département de l'Eure, au bénéfice d'Évreux. Le même diocèse lui prend également tout le secteur compris entre la Seine, l'Epte et la limite actuelle de la Seine-Maritime (Lyons-la-Forêt, Fleury-l'Andelle, Les Andelys, Gisors, Ecos). Par contre, Rouen gagne la ville d'Elbeuf intégrée dans le département de la Seine-Maritime.

En 1790, le nouveau diocèse de Versailles, créé pour le département de Seine-et-Oise, prend à Rouen les communes de Limetz, Gommecourt et Bennecourt et le secteur Buchy, La Roche-Guyon, Pontoise ; ce secteur passera, en 1966, au futur diocèse de Pontoise. En 1802, Ferrières-en-Bray est détaché de la Seine-Maritime pour être inclus dans l'Oise au profit de Beauvais. En 1974, le diocèse de Rouen est amputé de l'arrondissement du Havre (à l'exception de vingt communes : les seize communes du canton d'Ourville-en-Caux : Ancourteville-sur-Héricourt, Anvéville, Beuzeville-la-Guépard, Carville-Pot-de-Fer, Cleuville, Le Hanouard, Hautot-l'Auvray, Héricourt-en-Caux, Oherville, Ourville-en-Caux, Robertot, Routes, Saint-Vaast-Dieppedalle, Sommesnil, Thiouville et Veauville-lès-Quelles ; deux communes du canton de Valmont : Criquetot-le-Mauconduit et Vinnemerville ; deux communes du canton de Fauville-en-Caux : Hautot-le-Vatois et Rocquefort qui restent à Rouen) pour la création d'un nouveau diocèse, celui du Havre.

La Seine-Maritime se trouve ainsi être un département possédant un archevêché, Rouen, et un évêché, Le Havre. Depuis 2002, Rouen est à la tête de la province réunissant Bayeux, Coutances, Évreux, Le Havre et Sées.



## SAINT-BRIEUC

Diocèse créé au IX<sup>e</sup> siècle, il était suffragant de Tours.

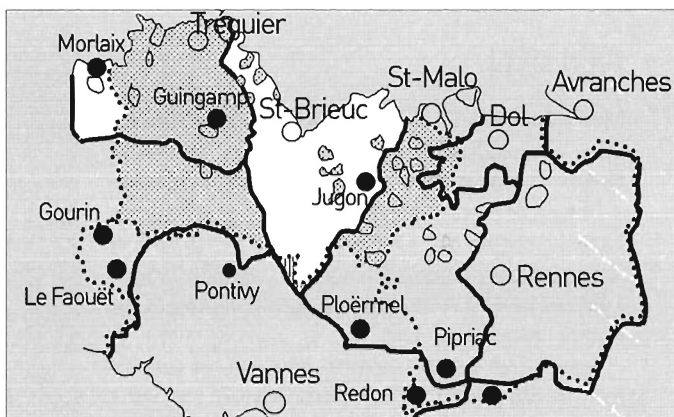
Il était séparé du diocèse de Saint-Malo par l'Arguenon, le Ninian, la Blaie et, au Sud, par l'Oust, remontait vers le Nord avec pour voisins les diocèses de Vannes, Quimper et Tréguier dont il était séparé par le Leff. Saint-Brieuc avait dans son territoire des enclaves appartenant à Dol :

Coëtmeux, Landébia, Landéhen, Langast, Saint-Glen, Bréhat, Kéridy, Lanloup, Lanvallon, Perros-Hamon, Saint-Quay.

En 1790, il devient l'évêché du département des Côtes-du-Nord (aujourd'hui Côtes-d'Armor).

Par la départementalisation, l'ancien diocèse est entièrement inclus dans le nouveau. De plus, ce nouveau diocèse incorpore une large partie ouest de l'ex-diocèse de Saint-Malo, les trois quarts de celui de Tréguier et la partie Est de l'ancien diocèse de Quimper (Callac, Saint-Nicolas-de-Pelen, Carlay, Quintin, Maël-Carhaix). Il incorpore également une majorité des anciennes enclaves de Dol.

Depuis 1859, Saint-Brieuc est rattaché à la métropole de Rennes.



▨ Territoire(s) cédé(s) en 1790  
 ●●●●● Territoire(s) ajouté(s) en 1790

## SAINT-CLAUDE

En 1742, l'abbaye de Saint-Claude est érigée en évêché suffragant de Lyon.

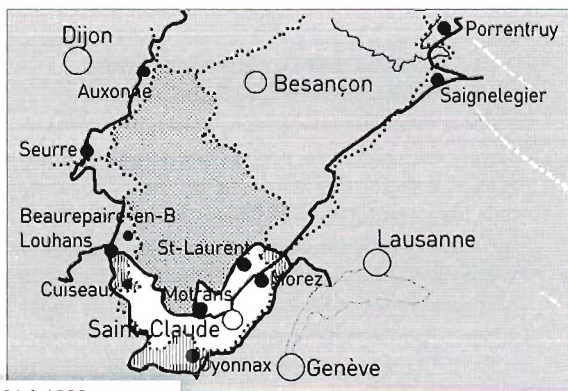
Constitué à partir de paroisses issues des diocèses de Lyon et de Besançon, ce diocèse prend à Lyon l'archiprêtre de Coligny et une partie de ceux de Treffort et d'Ambronay ainsi que Morez, Les Rousses, Saint-Claude, Les Bouchoux, Oyonnax, Izernore. À Besançon il prend Saint-Laurent-en-Grandvaux, Motrans-en-Montagne.

Supprimé en 1802, le Jura étant rattaché au diocèse de Besançon, il est rétabli en 1822 comme évêché du département du Jura.

Par la départementalisation, Saint-Claude perd quelques communes (Cuiseaux) au bénéfice d'Autun. La moitié sud de son ancien territoire est prise par le département de l'Ain, au bénéfice de Belley.

Mais il gagne près du tiers de l'ancien diocèse de Besançon. Ce faisant, le nouveau diocèse de Saint-Claude triple de superficie par rapport à l'ancien.

Saint-Claude était de la province de Lyon de 1822 à 1947, il dépend de Besançon depuis 1947.



De 1801 à 1822, le diocèse est supprimé au profit du diocèse de Besançon (cf. p. 25).

▨ Territoire(s) cédé(s) en 1822  
 ●●●●● Territoire(s) ajouté(s) en 1822

## SAINT-DENIS

Le diocèse de Saint-Denis est un des cinq nouveaux issus de la refonte administrative des départements d'Ile-de-France. En 1966, l'évêché de Saint-Denis est érigé comme diocèse du nouveau département de la Seine-Saint-Denis.

Il est formé de communes venant des anciens départements de la Seine et de la Seine-et-Oise.

Avant 1789, toutes ces communes dépendaient de l'archidiocèse de Paris, sauf Villepinte, Sevran, Vaujours qui sont issues du diocèse de Meaux. Il appartient à la province de Paris.

Pour la situation avant la création de diocèse, cf. Paris p. 53.

## SAINT-DIÉ

Évêché créé en 1777, lorsque le duché de Lorraine devient français, il s'étend sur une partie de l'ancien évêché de Toul démembré pour l'occasion. Il correspond aux anciens territoires monastiques de Saint-Dié, d'Étival, de Senones, de Moyenmoutier et des baillages de Bruyères, de Rambervillers, d'Épinal.

Il était limité par une ligne qui excluait : au nord Sainte-Barbe, Hadigny, Châtel, Charmes, Mirecourt qui appartenaient à Nancy ; à l'Ouest Donèvre-sous-Monfort, Vittel, Contrexéville, Martigny, Morizécourt, Sérécourt, zone du diocèse de Toul ; et au Sud: Fouchécourt, Martinville, Hennezel, Grueylès-Surance, Fontenoy-le-Château, Plombières, le Val-d'Ajol qui appartenait à Besançon.

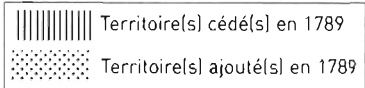
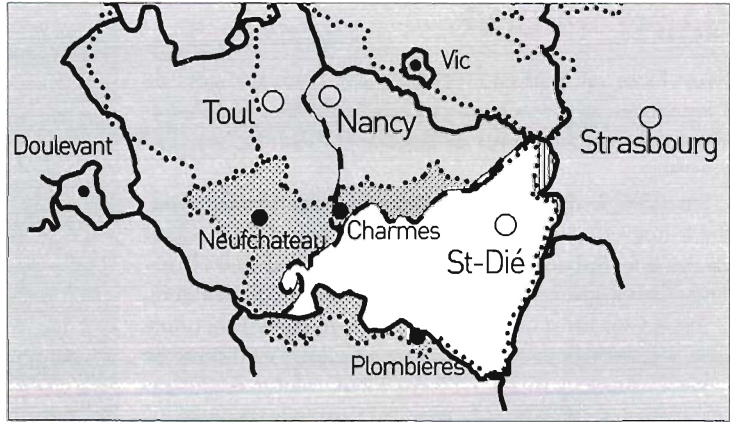
Il était suffragant de la métropole de Trèves (hors du royaume).

Lors de la création des départements et la redéfinition territoriale des diocèses, celui de Saint-Dié d'avant 1789 est entièrement compris dans le département des Vosges. Il gagne la partie sud de Nancy avec Charmes et un secteur important de l'ex-diocèse de Toul : Neufchâteau, Vittel, ainsi que les communes formant sa limite Sud et issues de Besançon.

Il est supprimé en 1802 et réuni avec Verdun en un évêché de Nancy-Toul groupant les trois départements des Vosges, de la Meurthe et de la Meuse. En 1823, Saint-Dié est rétabli, il est alors suffragant de Besançon.

Suite à la défaite de 1870 et à l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine par l'Allemagne, le département des Vosges est amputé de la vallée de la Bruche de Saales à Schirmeck jusqu'aux hauteurs dominant cette rivière à l'Est.

Aujourd'hui, il est évêché du département des Vosges, bien que non préfecture.



**!**  
De 1802 à 1823,  
le diocèse est supprimé  
au profit du diocèse de  
Besançon (cf. p. 25).

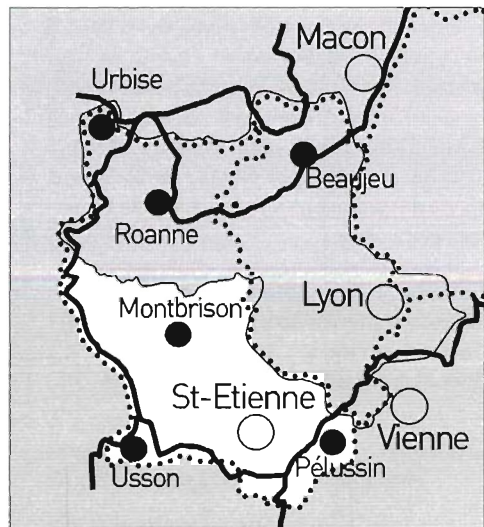
## SAINT-ÉTIENNE

Le diocèse de Saint-Étienne est le dernier-né des diocèses français. Sa création ne date que de 1970 par prélèvement de deux arrondissements du département de la Loire qui faisaient partie du diocèse de Lyon : les arrondissements de Saint-Étienne et de Montbrison.

Il représente la partie sud du diocèse primitif de Lyon, plus quelques paroisses prises aux diocèses voisins : Pélussin pris à Vienne, Saint-Genest-Malifaux et Usson-en-Forest venant du Puy.

Les paroisses de Chambost-Longessaigne et Villechenève (Rhône) font partie du diocèse de Saint-Étienne.

Le diocèse appartient à la province de Lyon.



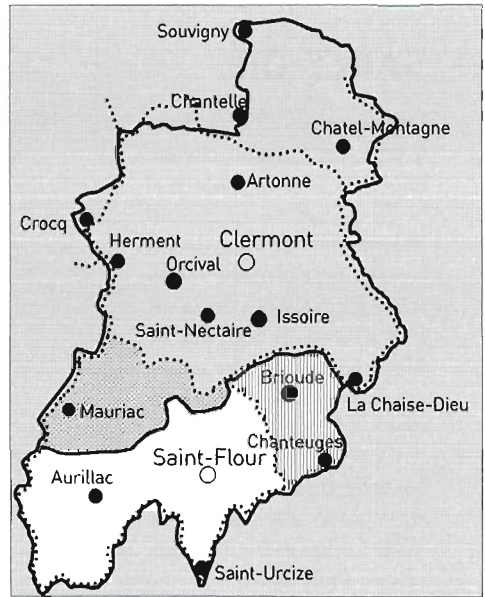
## SAINT-FLOUR

Saint-Flour est érigé en évêché, en 1317, au détriment de Clermont en lui prenant une partie de l'archidiaconé de Saint-Flour et la totalité de ceux de Brioude et d'Aurillac, soit 250 paroisses.

En 1790, le diocèse constitutionnel de Saint-Flour recouvre le nouveau département du Cantal. Il perd ainsi la région de Brioude (Brioude, Blesle, Langeac) au bénéfice de la Haute-Loire mais gagne celle de Mauriac au détriment de Clermont.

Par le Concordat de 1801, le diocèse du Puy est supprimé et le département de la Haute-Loire est intégré au diocèse de Saint-Flour, celui-ci englobant donc les deux départements.

En 1823, l'évêché du Puy est restauré, Saint-Flour perd la Haute-Loire et ne représente dorénavant que le Cantal. Saint-Flour a pour métropole Bourges. Depuis 2002, le diocèse appartient à la province de Clermont.



**!** De 1801 à 1822, le diocèse absorbe le département de la Haute-Loire.

Territoire(s) cédé(s) en 1790  
Territoire(s) ajouté(s) en 1790



Cathédrale de Saint-Flour

## SÉEZ PUIS SÉES

En 1790, Sées devient l'évêché du diocèse départemental de l'Orne. Il est confirmé par le Concordat de 1801.

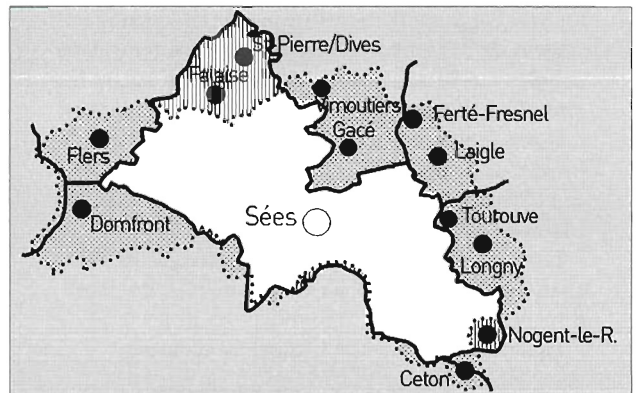
Le diocèse était découpé en cinq archidiaconés : trois en Normandie, Sées, Hiesmois, Le Houlme ; deux dans le Perche, Bellesmois, Corbonnois.

Il y avait 16 doyennés : Saint-Pierre-sur-Dives, Falaise, Trun, Exmes, Aubigny, Briouze, Argentan, Asnebec, Écouché, Macé, Alençon, Sées, Moulins-la-Marche, Mortagne, La Perrière, Bellême, et 497 paroisses.

Par la départementalisation, les secteurs de La Ferté-Fresnel et de Laigle, venant du diocèse d'Évreux, et la pointe sud de l'ancien diocèse de Bayeux (Athis, Flers, Tinchebray) sont intégrés dans le département de l'Orne au bénéfice de Sées. Il gagne également tout le secteur de Longny-du-Perche pris au diocèse de Chartres, Domfront venant de Laval et le sud de l'ex-diocèse de Lisieux (Vimoutiers, Gacé, Echauffour, Saint-Pierre-des-Loges, Le Sap, Ponchardon). Il gagne même la petite commune de Cedon qui était à la limite de Chartres et du Mans.

Il perd Falaise intégré au département du Calvados, au bénéfice de Bayeux. Nogent-le-Rotrou est pris par le département d'Eure-et-Loir au bénéfice de Chartres.

Sées a toujours été suffragant de Rouen.



Territoire(s) cédé(s) en 1790  
Territoire(s) ajouté(s) en 1790

## SENS

Sens fut, sous les Romains, la capitale de la 4<sup>e</sup> Lyonnaise qui forma la province ecclésiastique de Sens attestée avant le VII<sup>e</sup> siècle.

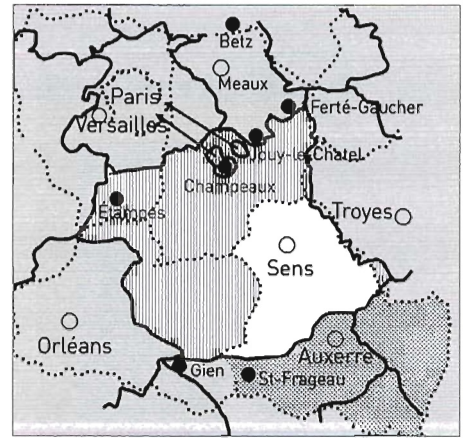
En 1622, la province de Sens perd les évêchés de Chartres, Meaux et Orléans affectés au nouvel archevêché de Paris.

Le diocèse de Sens contenait dans son territoire deux enclaves du diocèse de Paris (aujourd'hui en Seine-et-Marne) dont Champeaux.

En 1789, l'archevêché de Sens avait pour suffragant Auxerre, Nevers et Troyes. En 1790, il perd son titre d'archevêché qui ne sera rétabli qu'en 1822.

En devenant diocèse départemental de l'Yonne, bien que simple chef-lieu d'arrondissement, Sens gagne Ancy-le-Franc, Cruzy-le-Chatel et toute la région de Tonnerre sur l'ancien évêché de Langres. Il gagne également la majeure partie de l'ancien diocèse d'Auxerre (l'évêque de Sens obtient, en 1823, le droit d'ajouter à son titre celui d'Auxerre), ainsi que la pointe nord de l'ancien diocèse d'Autun. Mais il perd plus des deux tiers de son ancien territoire : un tiers passe dans le département de la Seine-et-Marne (Meaux), un tiers, toute la région de Montargis, dans le Loiret (Orléans) ainsi qu'un secteur important (quadrilatère Méréville/Boigneville/La Ferté-Alais/Etrechy) qui est affecté à la Seine-et-Oise au bénéfice de Versailles, ce secteur étant incorporé, en 1966, au nouveau diocèse d'Évry-Corbeil.

Depuis 2002, Sens appartient à la province de Dijon.



Territoire(s) cédé(s) en 1822  
Territoire(s) ajouté(s) en 1822

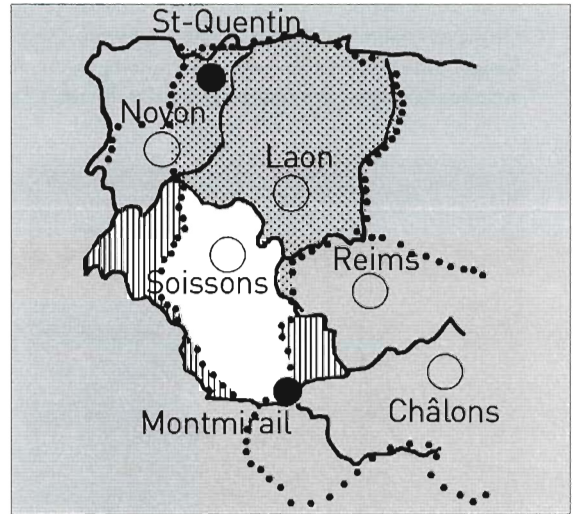
## SOISSONS

Soissons devient un important siège épiscopal à la fin du III<sup>e</sup> siècle. Il est suffragant de Reims.

Siège de l'évêché constitutionnel du département de l'Aisne qui englobe l'ancien évêché de Laon, il est confirmé dans ce siège au Concordat de 1801.

Par rapport à l'ancien évêché, il a perdu le canton de Montmirail et la région sud-ouest d'Épernay au bénéfice de Châlons-sur-Marne (Châlons-en-Champagne). À l'Ouest, il perd Compiègne, Senlis, Crépy-en-Valois.

Mais il gagne au Nord non seulement tout l'ancien évêché de Laon, mais également la moitié de celui de Noyon correspondant à la région de Saint-Quentin.

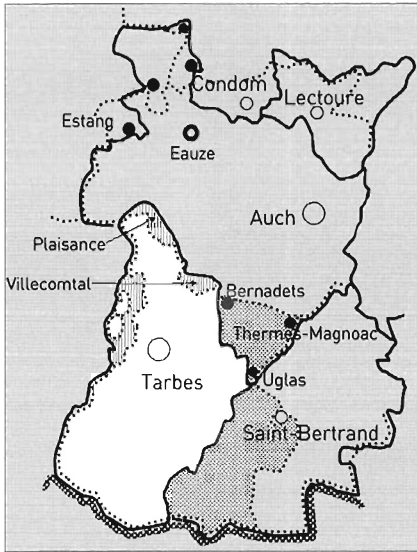


Territoire(s) cédé(s) en 1790  
Territoire(s) ajouté(s) en 1790

## TARBES

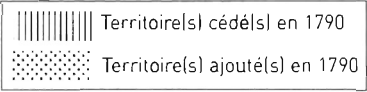
Évêché suffragant d'Auch.

Il devient par la constitution civile du clergé l'évêché du diocèse départemental des Hautes-Pyrénées. Supprimé en 1802, les Hautes-Pyrénées étant agglomérées au diocèse de Bayonne, il est rétabli en 1822.



Par la départementalisation, le diocèse des Hautes-Pyrénées prend la vallée de la Neste à l'ex-diocèse de Saint-Bertrand-de-Comminges soit Aragnoust, Saint-Lary-Soulan, les vallées de Luron, de l'Aure, Barthe-de-Neste, Mauléon-Barousse. Mais il perd les secteurs de Plaisance et de Villecomtal.

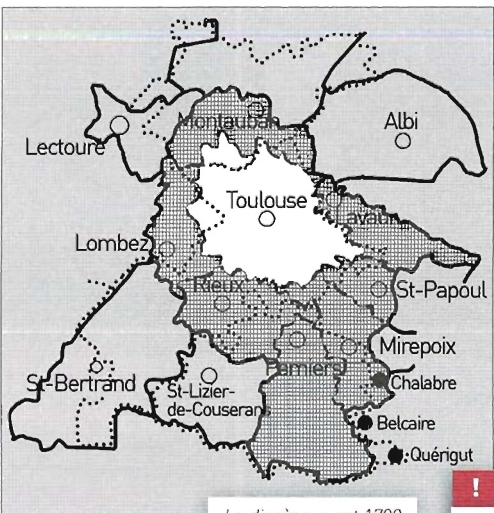
Il gagne également le territoire inscrit dans le triangle Bernadets-Thermes-Magnoac-Ugas pris au diocèse d'Auch. Cependant Tarbes perd Montaner, Ponson, Ger, Pontacq au profit des Basses-Pyrénées (Pyrénées-Atlantiques), créant deux enclaves des Hautes-Pyrénées à l'intérieur des Pyrénées-Atlantiques : Escanets et Seron, Gardères et Luquet. Depuis 2002, Tarbes appartient à la province de Toulouse.



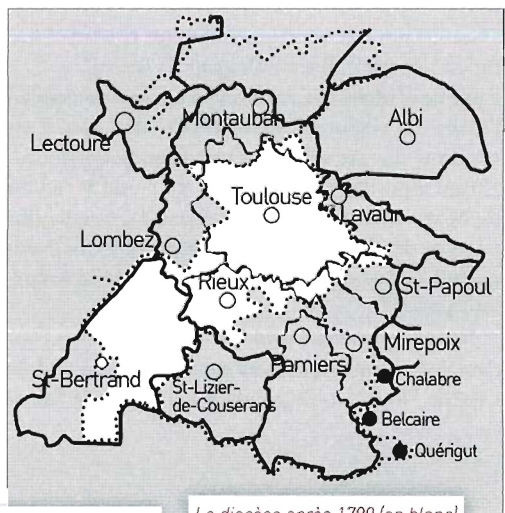
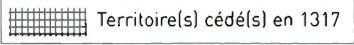
**!**  
De 1802 à 1822, le diocèse est supprimé au profit du diocèse de Bayonne (cf. p. 22).

## TOULOUSE

Évêché créé au milieu du III<sup>e</sup> siècle. Une partie de son très vaste territoire est pris en 1317 pour créer un nouveau diocèse, celui de Pamiers, qui sera lui-même coupé en trois, pour élever au rang d'évêchés Mirepoix et Rieux. Année où Toulouse est promu archevêché mais voit son territoire à nouveau amputé de façon importante pour donner naissance à quatre nouveaux diocèses : Montauban, Lavaur, Saint-Papoul (voir à cet évêché les paroisses retirées à Toulouse pour le composer) et Lombez. Ce nouvel archevêché a pour suffragants Lavaur, Lombez, Mirepoix, Montauban, Pamiers, Rieux et Saint-Papoul.



Le diocèse avant 1790



Le diocèse après 1790 (en blanc)

**!**  
De 1802 à 1822, le diocèse comprend la Haute-Garonne, l'Ariège et à partir de 1808, le Tarn-et-Garonne.

Par la constitution civile du clergé, Toulouse devient archevêché du département de la Haute-Garonne. Ce département prend à l'ex-diocèse de Saint-Papoul les paroisses de Graissens, Dreuilh, Vaudreuille, Bélesta, Avignonet, Foulcarde. À Mirepoix, il prend Cisteville, Aigne, Calmont, Gibel, Coignac, Le Monistrol, Lagarde-de-Lauragais, Monclar, Réneville et Beauteville (voir également la carte du découpage de Mirepoix, p. 83). À l'ex-diocèse de Rieux il prend Martres-Tolosane, Pouy-de-Tonges, Le Fousseret, Bérat, Mauzac, Caujac, Gaillac-Toulza, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Carbonne, Montesquieu-Volvestre, Cazères, Monbrun (voir à la notice sur Rieux la ligne de partage de ce dernier).

Au diocèse de Saint-Bertrand-de-Comminges, lui aussi supprimé, il prend les deux tiers de son territoire, y compris Saint-Bertrand, ne laissant que la vallée de la Neste aux Hautes-Pyrénées (Tarbes). À Lombez, il retire sa partie Sud avec les communes de Sabonnères, Bragayrac, Saint-Thomas, Empeaux, Rieumes, Savères, Montrastruc-Savès, Montégut-Bourgeade, Lussan, Polastron, Coueilles, Agassac, Mirambeau, Frontignan, ainsi qu'au Nord les communes de Bigremont, Cox, Cadours et Vignaux.

Au diocèse de Saint-Liziers-de-Couserans il prend uniquement deux petites communes : Portet-d'Aspet et Couledoux.

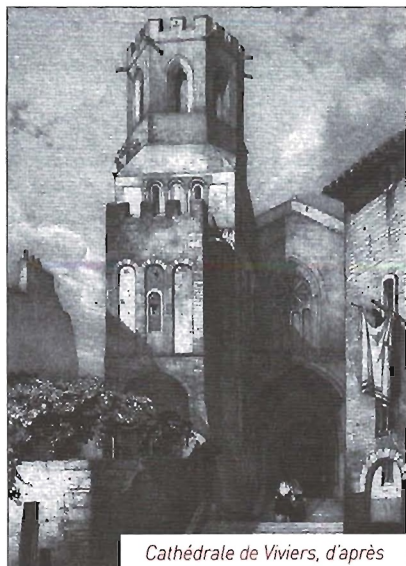
À Montauban, il prend Villemur-sur-Tarn, Bondigoux, Layrac et Mirepoix-sur-Tarn.

Il ampute l'ex-diocèse de Lavaur d'une seule commune : Revel.

Mais il abandonne L'Isle-Jourdain, Clermont-Savès, Ségonfielle, Pujaudran, Lias et Goudou, inclus dans le Gers, au profit du diocèse d'Auch. Il perd également la ville de Saint-Sulpice-de-la-Pointe, au profit du Tarn (Albi).

De 1802 à 1822, Toulouse est l'évêché d'un diocèse réunissant la Haute-Garonne et l'Ariège auxquels s'ajoute le Tarn-et-Garonne, créé en 1808. En 1822, Montauban et Pamiers sont rétablis, Toulouse reste depuis lors diocèse de la seule Haute-Garonne qui a perdu par la création du Tarn-et-Garonne la partie nord de son territoire initial, la zone comprise entre les rivières de l'Aveyron, la Garonne, le Tarn et la ligne Pompignan-Villebrumier.

Depuis 2002, Toulouse est chef de province réunissant Montauban, Pamiers, Albi, Cahors, Rodez, Auch, Tarbes et Lourdes.



Cathédrale de Viviers, d'après Rouargue, vers 1840.

## TOURNAI

Ville des Pays-Bas autrichiens, Tournai était évêché suffragant de Cambrai depuis 1559.

Devenu français en 1793, Tournai est alors évêché du département de Jemmapes (préfecture Mons). Il perd le secteur de Lille, Carvin, Épinoy, Libercourt, Meurchin et Pont-à-Vendin qui est incorporé au département du Nord, diocèse Cambrai.

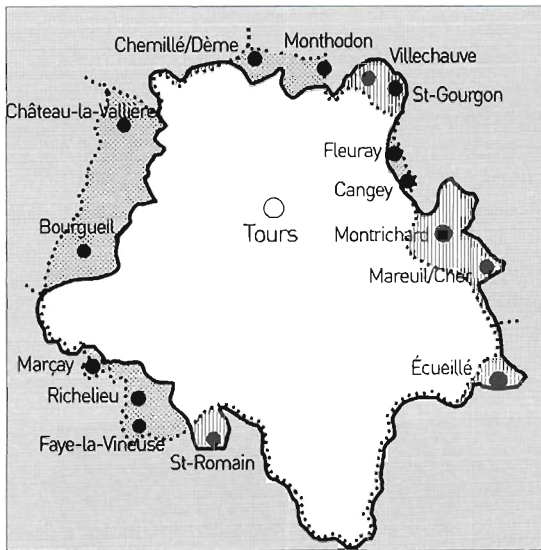
En 1815, Tournai quitte la France pour intégrer le nouveau royaume des Pays-Bas, et en 1831 celui de Belgique.





Cf. le diocèse de Cambrai, p. 29, la partie française de l'ancien diocèse de Tournai.

## TOURS

Métropole de la Lyonnaise 3<sup>e</sup>, Tours est évêché depuis le V<sup>e</sup> siècle et archevêché au IX<sup>e</sup> siècle, avec pour suffragants : Angers, Dol, Le Mans, Nantes, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Saint-Pol-de-Léon, Tréguier, Vannes.



	Territoire(s) cédé(s) en 1790
	Territoire(s) ajouté(s) en 1790

les landes de Saint-Martin au titre du diocèse d'Angers (dans les landes de Saint-Michel, au titre du diocèse de Tours, intervenaient Les Essards, Saint-Michel, Saint-Patrice et Ingrandes) ;

Au Sud-Ouest, 15 paroisses du diocèse de Poitiers :

- dans le doyenné de Loudun : Marçay et Richelieu ;
- dans l'archiprêtré de Faye-la-Vineuse : Assay, Grazay, Champigny-sur-Veude, Chaveignes, Le Sablon (jusqu'en 1638), Courcoué, Braslou, Braye-sous-Faye, Razines, Jaulnay, Nancre, Faye-la-Vineuse, Marnay-sous-Faye, Saint-Jouin-de-Faye ;

Au Nord, 5 paroisses du diocèse du Mans :

Chemillé-sur-Dême, Épeigné-sur-Dême, Les Pins, Rorthres, Les Hermites (doyenné de Trôo avant 1720, ensuite doyenné de La Chartre) ;

À l'Est, 6 paroisses du diocèse de Blois :

- d'une part La Ferrière, Monthodon, Le Sentier (diocèse de Chartres avant 1697 et doyenné de Vendôme jusqu'en 1730, ensuite doyenné de Saint-Amand) ;
- d'autre part Cangey, Fleuray (diocèse de Chartres et doyenné de Blois avant 1697, archidiaconé de Blois jusqu'en 1730, ensuite doyenné d'Onzain) et Mosnes (*idem*, ensuite doyenné de Pontlevoy).

En revanche, il perd quelques paroisses : l'ancien diocèse de Tours s'étendait sur l'actuel département du Loir-et-Cher. Cette partie constituait le doyenné de Montrichard comprenant : Villechauve, Saint-Gourgon, Villeporcher, Saint-Cyr-du-Gault, Saint-Étienne-des-Guérêts, Laleu (commune de Pontlevoy), Chissay, Montrichard, Bourré, Saint-Georges-sur-Cher, Faverolles, Saint-Julien-de-Chédon, Angé, Pouillé, Mareuil-sur-Cher. Il s'étendait aussi sur le département de la Vienne avec Vellèches et Saint-Romain, et sur celui de l'Indre avec Écueillé.

Archevêché d'Indre-et-Loire, il perd, en 1859, les évêchés de Vannes, Quimper et Saint-Brieuc.

Depuis 2002, Tours est chef de la province réunissant Blois, Bourges, Chartres et Orléans.

L'archevêque de Tours fut très fréquemment en conflit avec l'évêque de Dol pour son autorité sur les évêchés bretons.

Le diocèse actuel coïncide avec le département d'Indre-et-Loire. Par rapport à l'ancien diocèse, il s'est agrandi en prenant :

À l'Ouest, 24 paroisses du diocèse d'Angers :

- dans l'archiprêtré du Lude : Villiers-au-Bouin, Braye-sur-Maulne, Marcilly-sur-Maulne, Couesmes, Lublé, Château-la-Vallière, Chouzé-le-Sec, Saint-Laurent-de-Lin, Courcelles-de-Touraine ;

- dans l'archiprêtré de Bourgueil : Channay-sur-Lathan, Savigné-sur-Lathan, Rillé, Hommes, Gizeux, Saint-Philibert-de-la-Pelouse, Continvoir, Avrillé-les-Ponceaux, Saint-Symphorien-les-Ponceaux, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Bourgueil, Benais, Restigné, Chouzé, La Chapelle-sur-Loire. Dans cet archiprêtré, les paroisses de Benais, Continvoir et Restigné intervenaient dans

## TROYES

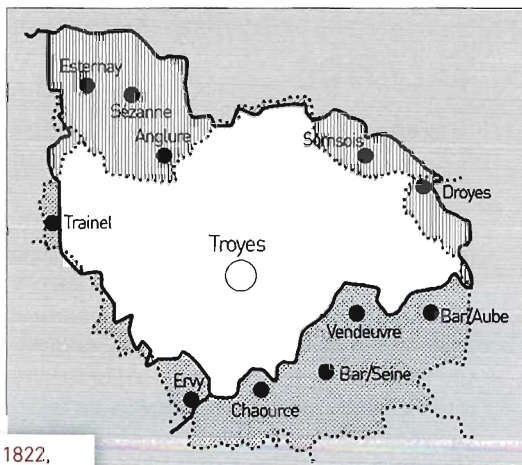
Évêché suffragant de Sens.

En 1790, par la constitution civile du clergé, Troyes devient l'évêché du département de l'Aube.

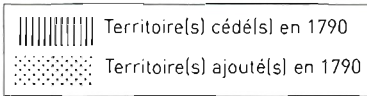
De 1802 à 1822, le diocèse de Troyes englobe les départements de l'Aube et de l'Yonne. En 1822 Sens retrouve son siège et Troyes n'est plus que diocèse de l'Aube.

Par la départementalisation, Troyes perd le secteur de Sézanne, Esternay, Anglure, Allemant, Bergère-sous-Montmirail, Marsangis, Saint-Bon, Saint-Just-Sauvage, Tréfol, Vouarcès ainsi qu'une partie du Brenois (Le Meix-Tiercelin, Saint-Ouen-Dompnot, Bréban, Somssois, Saint-Rémy-en-Bouzemont), toutes ces communes étant intégrées au département de la Marne, au bénéfice de Châlons-sur-Marne. Il perd au profit de Langres (Haute-Marne) Droyes, Longeville-sur-le-Laines.

Il gagne le secteur de Chaource, Bar-sur-Seine, Bar-sur-Aube pris à Langres, et prend à Sens quelques communes (La Motte-Tilly, Courcesay, Gumery, Trainel, La Louptière-Thénard) ainsi que le secteur Vosnon-Ervy.



**!**  
De 1802 à 1822,  
le diocèse absorbe  
le département de  
l'Yonne.

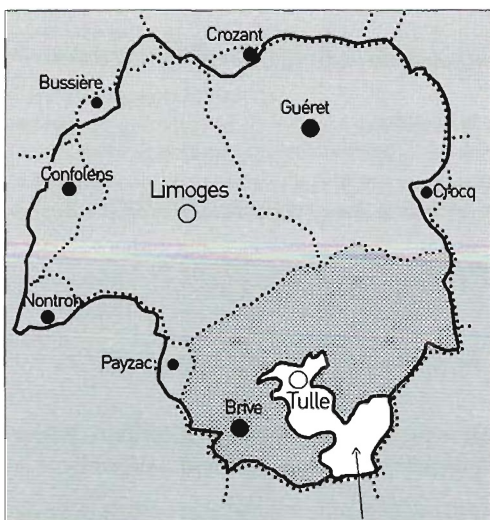


## TULLE

Le diocèse de Tulle est créé en 1317 à partir d'une partie située au sud du diocèse de Limoges (en blanc sur la carte ci-dessous). Il est suffragant de Bourges.

De taille très réduite, il n'est composé que de cinquante-et-une paroisses :

- les deux paroisses Saint-Julien et Saint-Pierre de Tulle, Corrèze, Bar, Orhac, Naves, Saint-Clément et les Plas, Chanteix, détachés de l'archiprêtré de Vigeois ;
- Favars, Chameyrat, Sainte-Fortunade, le Chastang, détachés de l'archiprêtré de Brive ;
- Lagarde, Marc (aujourd'hui Marc-la-Tour), Albussac, Laguène, Chanac, Saint-Bonnet-Avalouze, Ladignac, Pandrignes, Espagnac, Saint-Paul, Saint-Sylvain, Forgés, Saint-Bonnet-Elvert, Saint-Chamant, Saint-Pardoux près Saint-Chamant (dit aussi le Pauvre), Lachapelle-aux-Plas, Saint-Bauzile (de Laroche), Saint-Martial-Entraygues, détachés de l'archiprêtré de Gimel ;
- Saint-Julien-de-Hautefage, Saint-Julien-d'Alboy, Saint-Privat, Darazac, Bassignac (le Haut), Saint-Cyrgues, Saint-Geniès près Merle, Goulles, Saint-Julien-le-Pèlerin, Sexcles, Saint-Bonnet-le-Pauvre, Camps, Léobazel (Saint-Mathurin), Mercœur, Reygades, Bassignac près Brivezac (ou le Bas), Auriac, Rilhac (Xaintrie), avec les prieurés d'Argentat, de Glénic, de La Chapelle-Saint-Géraud, et la chapelle de Servières (qui depuis a supplanté Glénic).



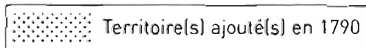
En 1790, il devient l'évêché du diocèse constitutionnel du département de la Corrèze.

Le Concordat de 1802 ne le confirme pas et le diocèse de Tulle est supprimé, la Corrèze étant intégrée au diocèse de Limoges, comme la Creuse, Limoges retrouvant ainsi son territoire d'avant 1317.

Par les accords de 1817, le diocèse de Tulle est rétabli dans ses limites départementales, mais il n'est érigé qu'en 1823.

Depuis 2002, Tulle appartient à la province ecclésiastique de Poitiers.

**!**  
De 1802 à 1822,  
le diocèse est  
supprimé au profit  
du diocèse de  
Limoges (cf. p. 42)



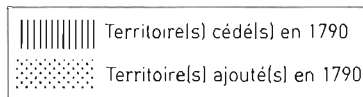
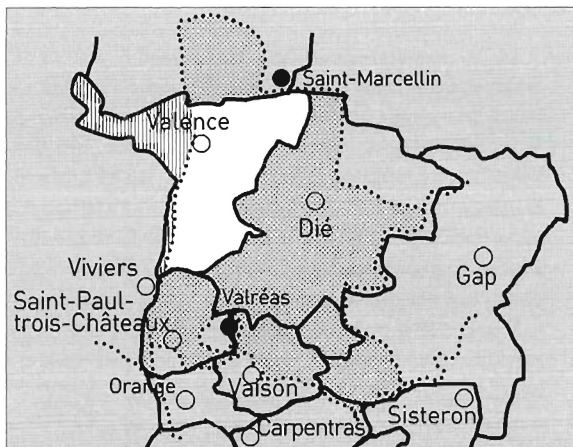
## VALENCE

Le diocèse de Valence possédait une enclave dans le diocèse de Riez : la paroisse de Puimoisson. Il était suffragant de Vienne.

Évêché du diocèse de la Drôme depuis 1790, par la création des départements, il gagne la haute vallée de l'Ouvèze, Laborel, Lachau, Eygalages pris à l'ancien évêché de Gap. Il absorbe la presque totalité des ex-diocèses de Die, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, l'enclave de Sisteron, la moitié du diocèse de Vaison, ainsi que les secteurs de Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Châteauneuf-de-Galause, Hauterives, Saint-Vallier, Le Grand-Serres pris au diocèse de Vienne. Mais il perd la partie de son ancien territoire située sur la rive droite du Rhône désormais en Ardèche, diocèse de Viviers.

La Drôme entoure l'enclave de Valréas qui fait partie du Vaucluse.

En 1821, il devient suffragant d'Avignon. Depuis 2002, il appartient à la province de Lyon.



## VANNES

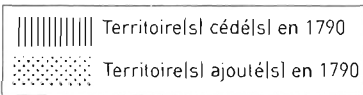
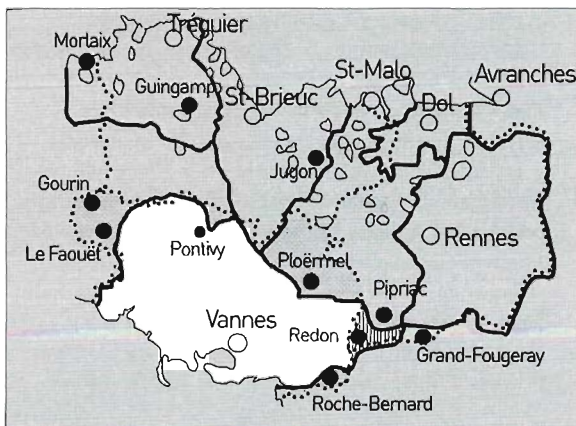
Un des diocèses primitifs de Bretagne, suffragant de Rennes. Ses limites, de l'Ouest vers l'Est étaient : la berge de la Laïa puis tout le cours de l'Ellé de Quimperlé à sa source. Il rejoignait vers l'Est le Blavet de Gouarec à Pontivy, rejoignait l'Ouest vers Hemonatain, descendait cette rivière jusqu'à Saint-Laurent-sur-Oust puis allait plein Est vers Carentain, passait au sud de Pipriac pour rejoindre la Vilaine vers Saint-Ganton et ensuite suivait le cours de cette rivière jusqu'à son embouchure.

En 1790, Vannes devient évêché du diocèse constitutionnel du Morbihan, confirmé en 1802 par le Concordat.

L'ancien diocèse est presque entièrement compris dans le nouveau, cependant il perd son extrémité Est avec Redon qui est prise par l'Ille-et-Vilaine au profit de Rennes.

Mais il gagne le secteur Goursin, Le Faouët pris à Quimper, il prend également le sud de l'ex-diocèse de Saint-Malo (Plouermel) et gagne aussi une étroite bande sur la rive gauche de la Vilaine (La Roche-Bernard).

Depuis 2002, Vannes appartient à la province de Rennes.



## VERDUN

La cité et le diocèse de Verdun furent érigés au IV<sup>e</sup> siècle. Ville impériale sous la domination du prince-évêque, elle fut définitivement réunie à la France par le traité de Westphalie (1648) mais restait sous dépendance de la province ecclésiastique de Trèves, hors du royaume.

Le Concordat de 1801 supprima l'évêché de Verdun, le département de la Meuse étant intégré au diocèse de Nancy. Finalement, il est rétabli en 1822 et recouvre le territoire du département de la Meuse ; il est alors suffragant de Besançon.

Avant 1789, le diocèse était relativement modeste ; le diocèse actuel double son territoire. L'ancien est presque totalement inclus dans le nouveau, à l'exception de quelques paroisses cédées à Nancy, intégrées au département de la Meurthe-et-Moselle (Saint-Supplet, Domprix, Avillers). Par contre, il gagne un large territoire sur l'ancien diocèse de Toul (Gondrecourt, Vaucouleurs, Tronville, Commercy, Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois). Sur Metz, il récupère Laberville, Latour-en-Woëvre, Joinville-en-Woëvre, Lachaussée, Beney-en-Woëvre et son enclave des étangs. Verdun gagne également quelques paroisses situées sur la rive droite de l'Aisne prises à l'ancien diocèse de Châlons-sur-Marne (Nettancourt, Rancourt). Il prend le canton de Dun-sur-Meuse au détriment de Reims avec Beauclair, Montigny-devant-Sassey, Villers-devant-Dun, Aincreville. Au diocèse de Trèves, il prend tout le secteur de Montmédy et Arrancy-sur-Brusne.



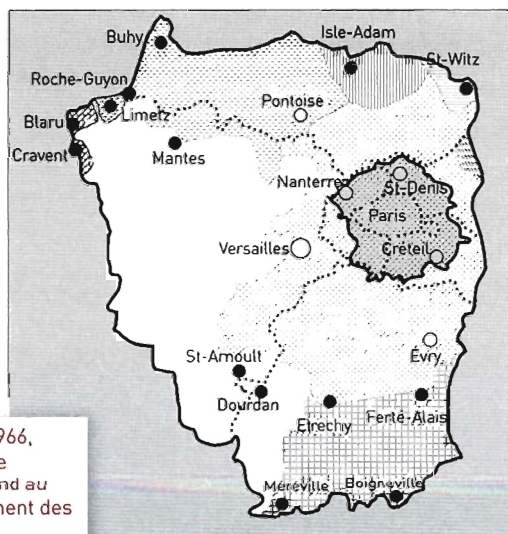
**!** De 1801 à 1822, le diocèse est supprimé au profit du diocèse de Nancy (cf. p. 49).

▤ Territoire(s) cédé(s) en 1790  
 ●●●●● Territoire(s) ajouté(s) en 1790

## VERSAILLES

Ce diocèse est créé, en 1790, suite à la création des départements, comme siège épiscopal du département de la Seine-et-Oise.

La composition de ce département soutire au diocèse de Sens le quadrilatère Méréville-Boigneville-La Ferté Alais-Étrechy. Il est composé pour une grande partie de l'ancien archidiocèse de Paris (à l'exclusion du nouveau département de la Seine et de la partie Est affectée au diocèse de Meaux) et du diocèse de Chartres, mais également des diocèses, d'avant 1789, de Rouen (le secteur Buchy-La Roche Guyon-Pontoise et les communes de Limetz, Gommecourt, Bennecourt) : de Beauvais (Bernes-sur-Oise, Beaumont-sur-Oise, Bruyères, Cham-pagne-sur-Oise, Hédouville, L'Isle-Adam, Luzarches, Maffliers, Montsoul, Nerville-la-Forêt, Nointel, Parmain, Persan, Saint-Martin-du-Tertre, Viarmes, Villiers-la-Forêt) ; de Senlis (Fosses, Marly, Saint-Witz, Surville, Vemars, Ville-ron) ; sa partie sud, le quadrilatère Étrechy-La Ferté Alais-Boigneville-Méréville est issue du diocèse de Sens. Il incorpore également quelques paroisses prélevées aux diocèses de Meaux (Ville-pinte, Sevran, Vaujour), d'Évreux (Blaru, Pont-Villez, Cravent, Saint-Illiers-le-Bois). Il appartient à la province de Paris.



**!** Depuis 1966, le diocèse correspond au département des Yvelines.

▭ Diocèses de Paris et de Versailles de 1790 à 1966  
 Diocèses d'origine, avant 1789 :

▤ Chartres	▤ Paris	▤ Evreux	▤ Rouen
▤ Beauvais	▤ Senlis	▤ Meaux	▤ Sens

En 1802, le Concordat supprime le diocèse de Chartres et l'Eure-et-Loir est rattaché au diocèse de Versailles.

Depuis 1966, suite à la refonte administrative des départements de l'Île-de-France, la Seine-et-Oise et la Seine sont supprimés pour donner naissance à sept nouveaux départements. Versailles devient l'évêché du nouveau diocèse du département des Yvelines. Par rapport à l'ancien, son nouveau territoire (en blanc sur la carte) est amputé de toutes les parties Nord et Est, au profit des nouveaux diocèses de Pontoise, Saint-Denis, Créteil, Évry, Nanterre.

## VIVIERS

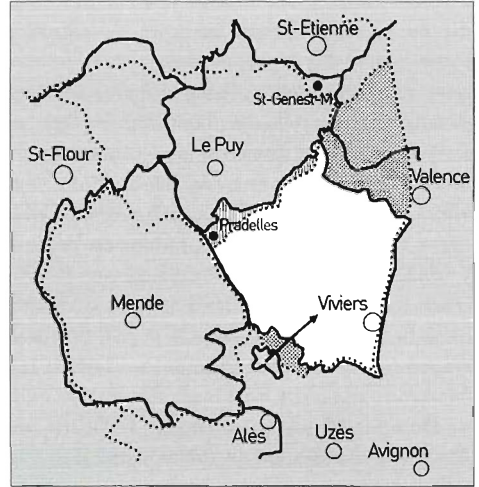
Évêché suffragant de l'archevêché de Vienne, il avait la particularité de posséder une enclave, composée des paroisses de Banne, Brahic, Malbosc et Courry, incluse dans le diocèse d'Uzès.

Supprimé au Concordat de 1801, il est rétabli en 1822 comme évêché du département de l'Ardèche, bien que n'étant pas la préfecture (Privas) mais un modeste canton. Il dépend alors de l'archevêché d'Avignon.

Par rapport à son ancien territoire, il perd le canton de Pradelles au bénéfice du diocèse de Puy. Mais gagne toute la partie de l'ancien diocèse de Valence se trouvant sur la rive droite du Rhône, ainsi que la majeure partie de celui de Vienne sur cette rive au sud d'une ligne allant de Vanosc à Limony sur le Rhône.

Son ancienne enclave dans le diocèse d'Uzès est aujourd'hui divisée en deux : il conserve Banne, Brahic et Malbosc situés en Ardèche mais perd Courry attribué au Gard (Nîmes).

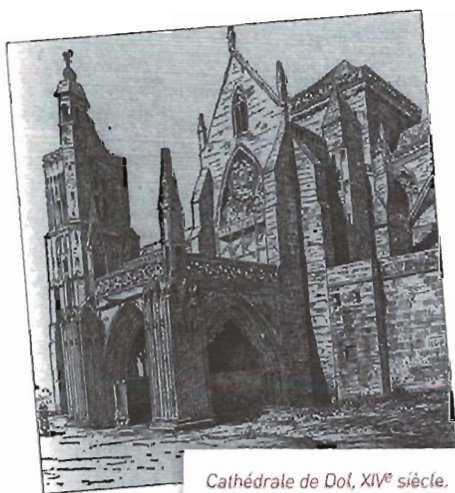
En 2002, il est rattaché à la province de Lyon.



! De 1801 à 1822, le diocèse est supprimé.

Territoire(s) cédé(s) en 1822  
Territoire(s) ajouté(s) en 1822

# ÉVÊCHÉS DISPARUS



*Cathédrale de Dol, XIV<sup>e</sup> siècle.*



*Cathédrale de Grasse, dont le perron est dessiné par Vauban.*



*Cathédrale de Narbonne  
d'après une gravure du XIX<sup>e</sup> siècle.*

La cathédrale est l'église où siège l'évêque et dans laquelle il préside le culte solennel. Dans nos visites touristiques n'avons-nous pas admiré l'architecture, les trésors de certains édifices qualifiés de cathédrales, alors que le lieu, de toute évidence, n'est pas le siège du diocèse. Alors, pourquoi cette qualification ?

La raison en est simple. Si cette ville ou ce village possèdent une cathédrale, c'est qu'ils ne sont plus siège épiscopal, mais que cet évêché a existé avant de disparaître. La présence d'une cathédrale dans un tout petit village trahit l'opulence passée d'un lieu qui fut prospère, avant de décliner vers l'oubli de ses splendeurs passées.

## ACCIA

Ancien évêché corse suffragant de Gênes, le diocèse d'Accia fut fondé par Innocent II, en 1133, pour mettre fin à la querelle des Pisans et des Génois. Ce nouveau diocèse n'avait que deux cures : Rostino (canton de Morosaglia) distraite de l'évêché de Mariana, et Ampugnani (canton de Porta) distraite d'Aléria. Le diocèse ne fut jamais organisé, il fut uni à celui de Mariana en 1563 puis supprimé.

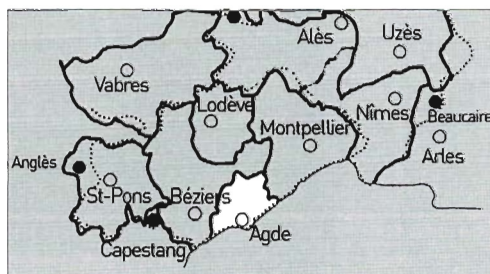
## AGDE

Ville romaine, Agde est de très bonne heure le siège d'un évêché (un concile s'y tient en 506). Elle a été un temps tenue par les albigeois puis par les protestants.

Le diocèse d'Agde, le plus petit de France, comptait, en 1789, 25 paroisses dont trois pour la seule ville d'Agde :

Agde, Aulmes, Bessan, Bousignes, Castelnaud-de-Guers, Cette, Conas, Coussergues, Florensac, Loupian, Marseillan, Mèze, Montagnac, Nésignan-l'Évêque, Pinet, Preignes, Saint-Pons-de-Mauchiens, Saint-Thibéry, Valmagne, Vias.

Cet évêché, suffragant de Narbonne, est supprimé en 1790 et rattaché à Montpellier, son territoire étant dans son entier contenu dans l'Hérault dont Agde est aujourd'hui chef-lieu de canton regroupant quatre communes.



## ALÉRIA

Première mention en 591 laissant supposer que l'évêché est bien antérieur. Aléria n'est qu'une bourgade en ruine à partir du IX<sup>e</sup> siècle et les évêques n'y résidaient pas. En 1789 le diocèse compte 59 paroisses et il est supprimé par l'Assemblée constituante. Au Concordat, il est uni à Ajaccio. Aujourd'hui simple petit village.

## ALÈS OU ALAIS

Jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle le territoire du futur diocèse faisait partie de celui de Nîmes. Suite aux complications provoquées par la révocation de l'édit de Nantes dans le pays Cévenol, il s'avéra nécessaire de séparer cette région du trop vaste diocèse de Nîmes. Le pape Innocent XII accéda à la demande conjuguée du roi et de l'évêque de Nîmes de créer un nouveau diocèse, en 1694, à partir de la région d'Alès, Anduze, Saint-Hippolyte, Sumène, le Vigan, Meyrueis, les hautes vallées du Gard, du Gardon d'Anduze, de la Vidourle, de l'Hérault, régions du Causse et de l'Aigoual. Le diocèse comprenait 84 paroisses réparties en sept archiprêtres.



Évêché suffragant de Narbonne de 1694 à 1790. Au Concordat, son territoire est rattaché à l'évêché d'Avignon (Gard et Vaucluse). Il fut rattaché au diocèse de Nîmes quand celui-ci fut rétabli en 1821. L'évêque de Nîmes porte alors le titre d'Alès.

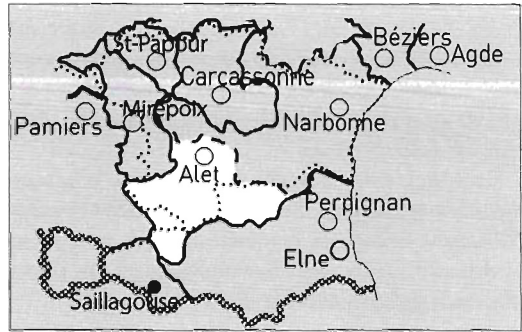
La région de l'Aigoual et le petit bassin de Meyruels, rattachés à la Lozère, font désormais partie du diocèse de Mende ; Gatuzières, Ferrières, Moules et Beucels rejoignent le département de l'Hérault.

## ALET OU ALETH

Alet est habité à l'époque romaine. Le site est choisi en 813 pour l'établissement d'un monastère bénédictin. L'évêché d'Alet, créé en 1317 au détriment de Narbonne dont il est suffragant, comprenait, à sa création, 80 paroisses. Il englobait, sauf Limoux, l'ancien Razès carolingien : Haut-Razès, Fenouillèdes, Sault, Donezan, Capcir. Il est supprimé en 1790. Au Concordat, son territoire est partagé entre les diocèses de Carcassonne, Perpignan et Pamiers.

Alet passe presque en entier dans le département de l'Aude (Carcassonne) sauf les communes inscrites dans le quadrilatère Caudes-Rabouillet-Belesta-Maury comprenant Saint-Paul-de-Fenouillet et Sournia ; ainsi que les communes de Maternal, Les Angles, Fonmiguères, Fontrabouise, Puyvalador et Réal toutes incluses dans les Pyrénées-Orientales (Perpignan). Alet perd également au bénéfice de l'Ariège (Pamiers) : Quérigut, Carcanières, Le Piat, Le Puch, Rouze, Mijanes, Artigues.

Aujourd'hui petite commune de l'Aude, évêché Carcassonne.



## ANTIBES

Cité romaine ruinée au IX<sup>e</sup> siècle par les Sarrasins, Antibes est un évêché fondé en l'an 400.

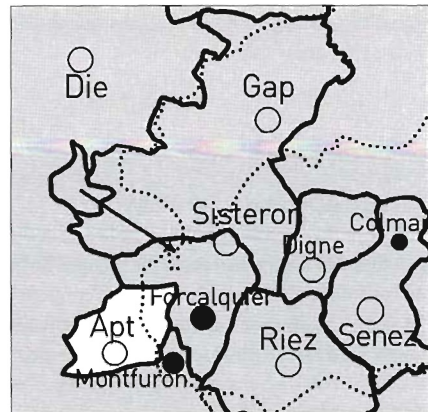
Supprimé, cet évêché est transféré à Grasse de 1244 à 1790. Aujourd'hui chef lieu de canton de trois communes des Alpes-Maritimes, il est intégré à l'évêché de Nice.

## APT

La première mention de l'évêché d'Apt date de 314 dans les actes du concile d'Arles. Il est suffragant d'Aix à partir de 829.

Les limites du diocèse étaient ce qu'elles sont restées jusqu'à la fin : celles de la *colonia Julia Apta* ou *civitas Aptensium*.

Diocèse supprimé en 1790, à la création des départements, une partie de son territoire étant passé dans le département des Basses-Alpes et l'autre, dont Apt, dans le Vaucluse. Le siège est définitivement supprimé au Concordat et la majeure partie de son territoire est rattachée au diocèse d'Avignon sauf la haute vallée de Cavalon (soit huit paroisses) qui est incorporée au diocèse de Digne.



## ARLES

Fondée avant le II<sup>e</sup> siècle avant J.-C. la cité eut très vite une grande importance. Évêché avant le III<sup>e</sup> siècle, Arles devient métropole de la 2<sup>e</sup> Narbonnaise en 417.

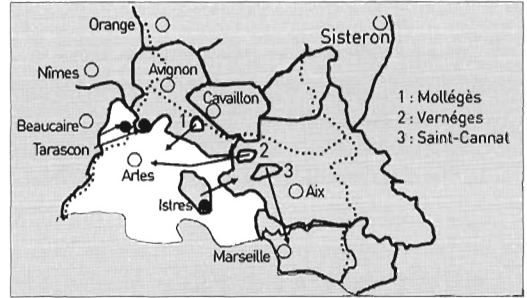
Créée archevêché, elle conserva ce titre jusqu'en 1790. À partir du concile de Francfort, en 794, Arles a pour suffragants : Marseille, Toulon, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Avignon, Vaison, Cavaillon, Carpentras.

Arles devint la capitale du royaume éponyme du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle. En 1323, la vallée de Trets fut attribuée à Aix. Par contre, Arles a une enclave en territoire aixois : Mollègues.

En 1475, il y a création de la province d'Avignon, la métropole d'Arles perd Avignon, Vaison, Cavaillon et Carpentras. Le diocèse d'Arles avait la particularité de posséder deux enclaves, l'une dans le diocèse d'Avignon (Mollègues et zone de Maillane), l'autre dans celui d'Aix (Vernèges) lequel en avait une, le secteur d'Istre, incluse dans le diocèse d'Arles.

Lors de la formation des départements, le territoire de l'ancien diocèse d'Arles est entièrement compris dans le département des Bouches-du-Rhône, y compris ses enclaves mais à l'exception des paroisses de Beaucaire, Bellegarde, Jonquièrre-Saint-Vincent qui sont incluses dans le Gard, évêché de Nîmes.

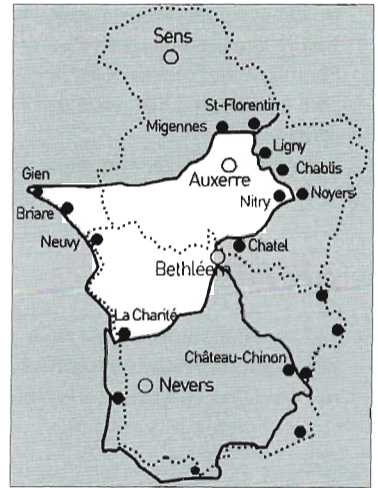
Aujourd'hui chef lieu d'arrondissement des Bouches-du-Rhône, Arles dépend de l'archevêché d'Aix-en-Provence qui en a relevé le titre.



## AUXERRE

Ancien diocèse suffragant de Sens, le diocèse d'Auxerre était limité à l'Ouest par la Loire de Gien inclus à La Charité-sur-Loire, elle aussi incluse dans le diocèse. À l'Est, il était borné par l'Yonne au niveau de Clamecy (Bethléem) jusqu'à Chatel-Censoir, puis par les hauteurs qui dominent la rive ouest du Serein. Au Nord, l'Armanche lui servait de limite entre Migennes et Saint-Florentin.

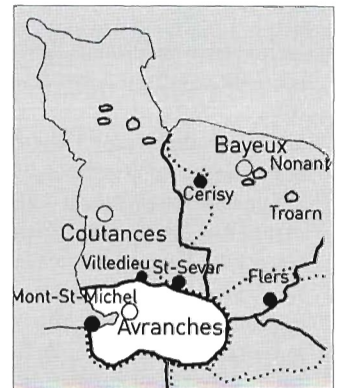
Il est supprimé en 1790 et n'est pas rétabli par le Concordat de 1801. Son territoire est partagé entre trois diocèses. La moitié, y compris la ville d'Auxerre, est incorporée dans le département de l'Yonne, diocèse de Sens ; sa partie Sud inscrite dans le triangle La Charité-Clamecy-Neuvy-sur-Loire est incluse dans le département de la Nièvre (Nevers) et son extrême pointe Ouest (Thou) a été prise par le Loiret, au bénéfice d'Orléans. En 1823, l'archevêque de Sens obtient le droit d'ajouter à son titre celui d'Auxerre.



## AVRANCHES

L'évêché doit dater du V<sup>e</sup> siècle.

Il était formé par les bassins de la Sée et de la Sélune et des régions géographiques de l'Avranchin et du Mortanais. Sa limite nord était une ligne passant au sud de Villedieu-Saint-Sever. Outre les deux villes d'Avranches et de Mortain, le diocèse comptait 180 paroisses. Le mont Saint-Michel faisait partie du diocèse d'Avranches. Il est supprimé en 1790. Constituant le pays avranchin du département de la Manche, il est aujourd'hui intégré au diocèse de Coutances.



## BAZAS

Importante cité avant même la conquête romaine. Le premier évêque de Bazas nommément connu est présent au concile d'Agde en 506. Bazas fut ravagé par les Normands en 847. L'évêché était composé de trois archidiaconés : Bazas, Bezaume, Gamage, et de sept archiprêtres : sur la rive gauche de la Garonne : Bernos, Saint-Pierre de Cuilleron, Sadirac, Cocumont ; sur la rive droite : Jugazan, Juillac, Monségur, Rimons. À l'Est il allait jusqu'à la ligne Duras-Marmande-Casteljaloux.

Bazas possédait une enclave dans le diocèse de Dax comprenant six ou sept paroisses (Pissos, Sagnac-et-Muret, Moustey, Liposthey). Il était suffragant d'Auch. Supprimé par la Constituante, le diocèse ne fut pas rétabli au Concordat. Son territoire fut partagé entre Aire : 9 paroisses (Callen, Luxey, Maillas et son enclave), Agen : 54 (Casteljaloux), Bordeaux : 223.



## BETHLÉEM

Cet évêché était le moins important de toute la France. Il ne comprenait qu'un faubourg de la petite ville de Clamecy. Il avait été fondé au XIII<sup>e</sup> siècle par Guy comte de Nevers pour l'évêque latin de Bethléem qu'il avait ramené de Palestine. Le faubourg de Clamecy qui se nommait Pantanor prit alors le nom de Bethléem. Le titulaire de ce petit évêché n'avait de juridiction ni temporelle ni spirituelle. Il ne fut aboli qu'en 1790.

## BÉZIERS

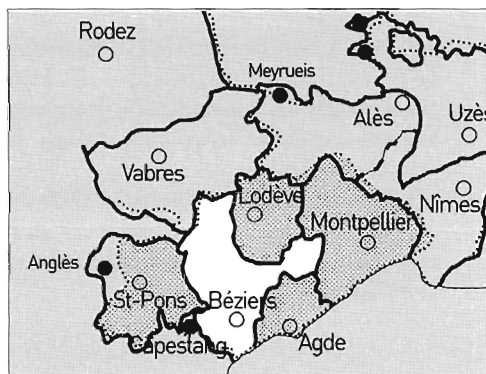
La mention la plus ancienne d'un évêque de Béziers date du concile de 356.

Le diocèse primitif comprend tout le territoire de la cité romaine, depuis la Méditerranée jusqu'aux sources de l'Orb, dans les causses du sud du Massif Central. Ce sera le territoire du diocèse jusqu'en 1790. Il était suffragant de Narbonne.

Il était divisé en quatre archiprêtres : celui de la ville avec les cinq paroisses urbaines, celui de Cazouls (le plus vaste), celui de Boussagues comprenant le nord du diocèse et celui du Pouget à l'est de l'Hérault ; en tout 141 paroisses.

En 1790, le siège de l'évêché constitutionnel du département de l'Hérault fut fixé à Béziers malgré l'opposition de la préfecture Montpellier. L'ancien diocèse de Béziers fut intégralement inclus dans le département de l'Hérault.

En 1802, c'est Montpellier qui devient évêché du diocèse de l'Hérault comprenant les anciens diocèses de Béziers, Montpellier, Agde, Lodève et Saint-Pons. L'évêché de Béziers est définitivement supprimé.



## BOULOGNE-SUR-MER

Boulogne, capitale des Morini, est l'héritière de Thérouanne, siège primitif du diocèse de la cité depuis l'an 500 environ. Thérouanne ayant été dévastée lors des invasions germaniques du V<sup>e</sup> siècle, puis détruite en 1550 lors de la reprise de la ville par les Français sur les Anglais, le siège épiscopal de Morinie est transféré à Boulogne. En 1560, le territoire de l'ancien diocèse de Thérouanne est divisé en trois pour donner nais-

sance à deux autres nouveaux diocèses : ceux de Saint-Omer et d'Ypres en zone espagnole, l'évêché de Boulogne étant érigé en 1567 sur la partie française. Le nouveau diocèse, rattaché à la province de Reims, était limité au Sud par la Canche, il comprend le Boulonnais proprement dit, le Calaisis, l'Ardrésis, le Ternois, Lumbres, Auchel, Saint-Pol et Frévent.

À la veille de la Révolution, le diocèse, divisé en deux archidiaconés (Flandre et Artois) et 17 doyennés, comprend 280 paroisses.

La Constitution supprima le diocèse en faisant entrer son territoire dans le département du Pas-de-Calais.

Le Concordat rattache définitivement Boulogne au diocèse d'Arras.



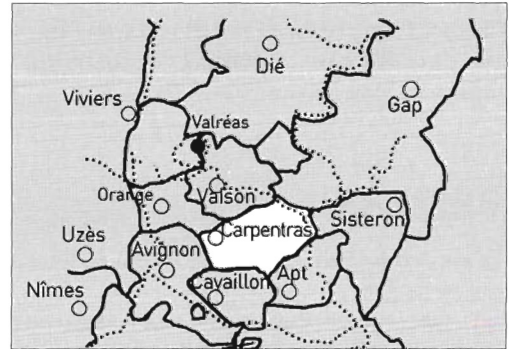
## CARPENTRAS

L'érection du diocèse de Carpentras est antérieure à 439, date à laquelle l'évêque est représenté au concile de Riez. Son territoire est issu, par démembrement, du diocèse de Cavaillon.

Le siège de l'évêché fut transféré un temps à Venasque (vers 540) et le *pagus* en garda le nom, d'où Comtat Venaissin, bien que Carpentras reprit le siège à l'époque carolingienne.

En 1274, le roi de France céda le Venaissin au pape. Le diocèse de Carpentras fera partie des États pontificaux jusqu'à la Révolution. Après le retour de la papauté à Rome, Carpentras deviendra le chef-lieu de la principauté pontificale.

Le diocèse était des plus petits, en 1789 il ne comptait que 29 paroisses dans le comtat et 7 en Provence. L'évêché de Carpentras était suffragant de la province d'Arles puis, lorsqu'Avignon a été érigé en archevêché (1475), il a été rattaché à celui-ci.



## LE COMTAT VENAISSIN

Le Comtat Venaissin eut pour limites la rive gauche du Rhône jusqu'au confluent de la Durance, le cours de cette rivière jusqu'en aval de Mérindol, les contreforts du Lubéron, les pentes orientales de mont Ventoux, puis la frontière s'infléchissait vers l'Ouest, traversait le Lez et le Lauzon et aboutissait au Rhône à Pierrelatte. À l'intérieur de cette zone Mondragon, la principauté d'Orange, Courthézon, Gigondas, Jonquières, Saint-Marcellin, Bédarrides, Châteauneuf-du-Pape, Gigognan n'appartenaient pas au pape et la ville d'Avignon et ses faubourgs ne faisaient pas partie du Comtat Venaissin. Par contre Valréas, Grillon et Visan, situés hors de ces limites, faisaient partie du Comtat.

Le Comtat comprenait outre le diocèse de Carpentras, celui de Cavaillon, celui d'Orange et une partie de celui d'Avignon. Il a été annexé à la France le 14 septembre 1791.

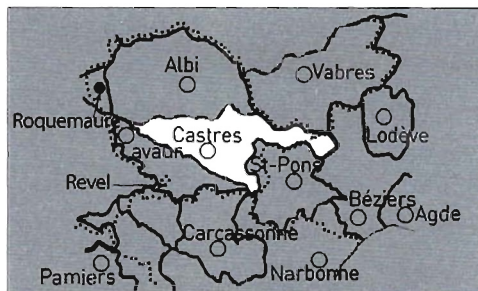
L'ancien diocèse de Carpentras est aujourd'hui incorporé à celui d'Avignon. Il constitue une partie du département du Vaucluse, ce qui explique l'enclave de celui-ci dans le département de la Drôme constituée par Valréas.

## CASTRES

Castres a été érigé en évêché en 1317. Le territoire du diocèse provient d'un prélèvement de 114 paroisses au diocèse d'Albi situées dans une zone limitée à l'Ouest par la rive droite de l'Agoût et au Nord par la rive gauche de son affluent le Dadou

Il relevait de la métropole de Bourges, puis, à partir de 1678, de celle d'Albi.

La Constituante supprima le diocèse et l'unit à celui d'Albi, son territoire étant intégré au département du Tarn sauf les communes de Saint-Geniès-de-Varensal, Saint-Gervais et Castanet détachées au bénéfice de l'Hérault (Montpellier). Le Concordat de 1801 valida cette suppression.



## CAVAILLON

Le premier évêque connu de Cavaiillon figure au concile de Nîmes en 396. Au V<sup>e</sup> siècle, la cité de Cavaiillon, territoire du diocèse, fut démembrée pour donner naissance au diocèse de Carpentras. Il ne lui resta qu'un petit territoire qui ne comptait que 17 paroisses en 1789. D'abord de la province d'Arles, puis de celle d'Avignon après 1475, le diocèse de Cavaiillon fera partie des États pontificaux du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Révolution.

Diocèse supprimé par la Constituante et par le Concordat, Cavaiillon n'est plus aujourd'hui que chef-lieu de canton du Vaucluse, diocèse d'Avignon.



## CHALON-SUR-SAÔNE

Le premier évêque de Chalon doit dater du milieu du V<sup>e</sup> siècle.

La cité de Chalon est de création récente par démembrement de ses voisines, ce qui lui donne une configuration disparate. Le diocèse de Dijon enfonçait une pointe dans celui de Chalon, allant de Marsannay-la-Côte et de Couchay à Saint-Jean-de-Losne, coupant le diocèse de Chalon et créant ainsi une enclave; Chalon avait deux autres enclaves dans le diocèse de Dijon en périphérie de cette ville.

Ces trois enclaves sont :

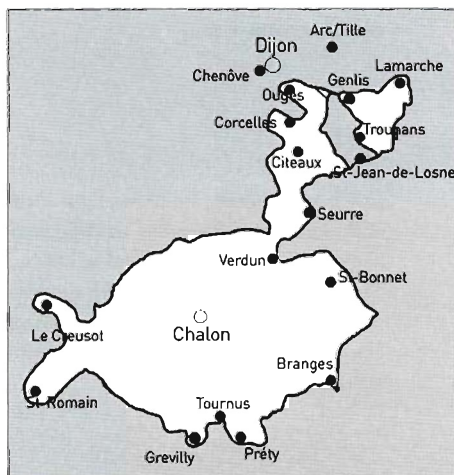
- 1) Chenôve, Corcelles-des-Monts, Flavignerot ;
- 2) Arc-sur-Tille ;
- 3) l'angle formé par la confluence de l'Ouche et de la Saône

jusqu'à Genlis-Lamarche-sur-Saône avec les paroisses de Premières, Pluvault, Athée, Champdôtre, Les Mailly et Trouhans.

Le diocèse avait pour limites plusieurs rivières : l'Ouche, la Saône, la Vouge, le Doubs, la Dheune, la Seille, la Brenne.

À la veille de la Révolution, le diocèse compte 229 paroisses réparties en quatre archidiaconés : Chalon, Oscheret, Bresse et Tournus. Il était suffragant de Lyon.

Le diocèse est supprimé par la Constituante et n'est pas rétabli par le Concordat. L'ancien diocèse de Chalon est presque entièrement compris aujourd'hui dans le département de la Saône-et-Loire, diocèse d'Autun, à l'exception de sa corne nord et de ses anciennes enclaves dans le diocèse de Dijon qui ont rejoint celui-ci, ayant été incluses dans le département de la Côte-d'Or.



## COMMINGES

Voir Saint-Bertrand-de-Comminges.

## CONDOM

Le diocèse de Condom fut constitué, en 1317, avec les territoires de l'évêché d'Agen situés sur la rive gauche de la Garonne : archidiaconés de Bruilhois et du Cayran. Il comprenait quatre archiprêtres, Condom, Bruilhois, Villandraut et Villefranche-du-Cayran.

Le diocèse relevait de la métropole de Bordeaux. La Constituante supprima l'évêché et il ne fut pas rétabli par la suite. Son territoire fut partagé entre Agen et Auch.

Auch (Gers) prend Condom lui-même, Fourcès, le nord de Montréal, Larroque-sur-l'Osse, Beaumont, Larressingle, Cassaigne, Béraut, Saint-Orens-Pouy-Petit, Caussens, Castelnaud-sur-Auvignon, La Romieu, Gazaupouy, Ligardes.

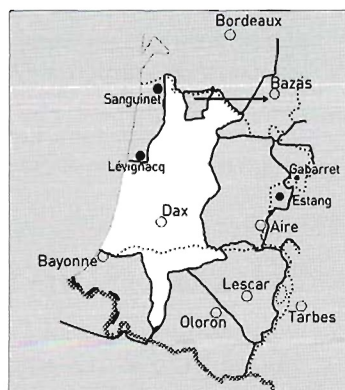
Les communes de Donzac, Saint-Loup, Auvillar, Sistels et Dunes sont attribuées au Tarn-et-Garonne (Montauban).



## DAX

Le diocèse primitif de Dax appartenait à la métropole d'Auch.

Supprimé par le Concordat de 1801, il est rattaché à l'évêché d'Aire dont l'évêque porte le titre.



## DIE

Évêché suffragant de Vienne, il est supprimé en 1790. Vingt-et-une de ses communes sont intégrées au département de l'Isère et passent ainsi dans le diocèse de Grenoble (Clelles, Lalley, Monestier-de-Clermont, Tréminis, Saint-Michel-les-Portes), quelques paroisses sont intégrées au département des Hautes-Alpes (Gap), le reste est absorbé par le département de la Drôme. Die est aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement de la Drôme, diocèse de Valence.



## DOL

L'évêché de Dol est attesté dès le VI<sup>e</sup> siècle, il est alors suffragant de Tours.

Il était l'évêché qui avait le plus grand nombre d'enclaves. 49 de ses 96 paroisses formaient 33 enclaves en Bretagne et en Normandie.

En fonction de ces enclaves, le diocèse était divisé en sept doyennés :

– Dol et les paroisses autour de l'abbaye, plus l'enclave dans le diocèse de Rennes : Baguer-Morvan, Baguer-Pican, Bonaban, Bonnemain, La Bousac et Broualan, Carfantin, Cendres, La Chapelle-aux-Filzméens, Cherrueix, Cuguen, Abbaye de Dol, Crucifix de Dol, Notre-Dame de Dol, Epiniac et La Vieuville, La Fresnais, Hirel, Lanhélin, Lanvallay, Lillemer, Meillac, Miniac-Morvan, Mont-Dol, Pleine-Fougères, Plerguer (Le Tronchet),

Plesder, Pleudihen, Pleugueneuc, Roz-Landrieux, Roz-sur-Couesnon, Sains, Saint-Broladre, Saint-Georges-de-Gréhaigne, Saint-Guinoux, Saint-Hélen, Saint-Léonard, Saint-Marcen, Saint-Pierre-de-Plesguen, Saint-Solen, Trémeheuc, Tressaint, Tressé, Vildé-Bidon, Vildé-la-Marine, Le Vivier.

– Bobital regroupant les enclaves dans Saint-Malo : Aucalec, Bobital, Illifaut, La Landec, Langan, Languenan, La Nouaye, Le Hinglé, Le Lou-du-Lac, Saint-André-des-Eaux, Saint-Carné, Saint-Coulomb, Saint-Ideuc, Saint-Jacut, Saint-Judoce, Saint-Launeuc, Saint-Méloir-près-Bourseul, Saint-Méloir-près-Hédé, Saint-M'Hervon, Saint-Samson-Jouxte-Livet, Saint-Thual, Saint-Uniac, Sainte-Urielle, Trébédan. La Fontenelle, Rimoux, Saint-Rémy-du-Plain.

– Coëtmieux, certaines enclaves dans Saint-Brieuc : Coëtmieux, Landébia, Landéhen, Langast, Saint-Glen.  
– Lanvollon, autres enclaves dans Saint-Brieuc : Bréhat, Kéridy, Lanloup, Lanvollon, Perros-Hamon, Saint-Quay.

– Lannion, enclaves dans Tréguier : Lanmodez, Loguivy-lès-Lannion, Perros-Guirec, Trévou-Tréguignec.

– Lanmeur, autres enclaves dans Tréguier plus les enclaves dans Saint-Pol-de-Léon et dans Quimper : Coadout, Lanmeur, Lanvellec, Locquéololé (Saint-Pol).

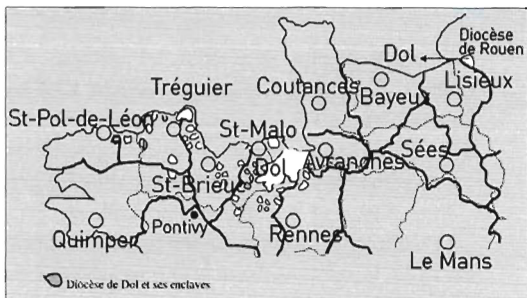
– Saint-Samson, enclave dans le diocèse de Rouen : Conteville, Marais-Vernier, Saint-Samson-de-la-Roque, Saint-Samson-sur-Risle.

Sous la Révolution l'évêché est supprimé. Le doyenné de Dol est incorporé au département d'Ille-et-Vilaine, le doyenné de Lannion est partagé entre les Côtes-du-Nord (Côtes-d'Armor) et le Finistère, Saint-Samson est intégré à l'Eure.

En 1801, le Concordat ne le rétablit pas. Dol est incorporé au diocèse de Rennes. En 1880, les archevêques de Rennes joignent à leurs titres celui d'évêque de Dol.

Rappelons que les premiers diocèses bretons datent du V<sup>e</sup> siècle.

Les évêchés primitifs de la Bretagne sont : Dol, Nantes, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Saint-Pol-de-Léon, Tréguier et Vannes. Ces évêchés dépendaient de la métropole de Tours.



## EMBRUN

Évêché datant du V<sup>e</sup> siècle.

Embrun devenu archevêché, comprenait les diocèses de Digne, Vence, Senez, Glandève et Nice. En 1244, s'y ajoute le diocèse de Grasse.

En 1790, l'archevêché fut supprimé et Embrun fut, pour trois ans, le siège d'un évêché suffragant d'Aix-en-Provence.

Le Concordat supprima ce diocèse dont les deux tiers du territoire est compris dans le diocèse de Gap, l'autre tiers dans celui de Digne. L'archevêque d'Aix porte le titre d'archevêque d'Embrun.



## GLANDÈVES-ENTREVAUX

Ancienne cité romaine, ruinée au XIV<sup>e</sup> siècle par Raymond de Turenne. Siège attesté d'un évêché depuis 541, il était divisé entre le comté de Provence uni à la France en 1481 et le comté de Nice cédé au duché de Savoie en 1388. Sa partie française comprenait les paroisses d'Aiglun, Amirat, Briançonnet, Collongues, Conségudes, Les Ferres, Gars, Les Mujouls et Sallagriffon.

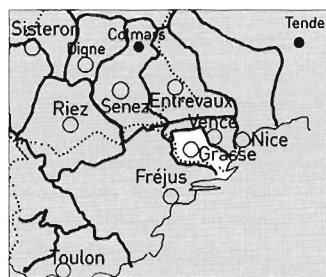
Sa partie niçoise comprenait les paroisses d'Auvare, Bonson, Beuil, La Cainée, Châteauneuf, La Croix, Cuébris, Entraunes, Guillaumes, Gilette, Le Mas, Malaussène, La Penne, Péone, Pierrefeu, Puget-Rostang, Puget-Théniers, Revest, Rigaud, Roquestéron, Saint-Antonin, Saint-Léger, Saint-Martin-Lantosque (aujourd'hui, Saint-Martin-Vésubie), Sauze, Sigale, Toudon et Villeneuve.

Supprimé en 1789, il comprenait alors 59 paroisses et 9 succursales. Il était suffragant d'Embrun.

Entrevaux était la résidence habituelle des évêques de Glandèves sur l'autre rive du Var.

Le Concordat supprime définitivement ce diocèse et le partage entre le diocèse de Digne et ses autres voisins. En 1822, les accords fixent le partage définitif entre le diocèse de Digne (15 paroisses et 6 succursales, celui de Nice (21 paroisses et une succursale) et celui de Fréjus (23 paroisses et deux succursales).

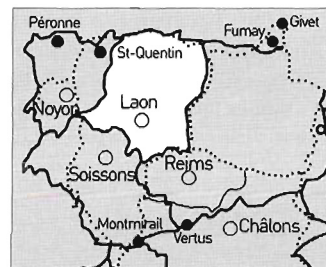
Aujourd'hui Glandèves n'est plus qu'un hameau de la commune d'Entrevaux, département des Alpes-de-Haute-Provence (Basses-Alpes).



## GRASSE

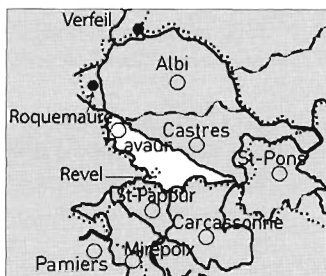
Grasse est l'héritière de l'évêché d'Antibes. Le siège de celui-ci fut transféré officiellement à Grasse en 1244. C'était un tout petit diocèse ne comptant que 23 à 28 paroisses. Il relevait d'Embrun.

En 1592, les deux diocèses de Grasse et de Vence furent unis, mais en 1601, chacun reprit son autonomie. Lors de la création des départements, le comté de Grasse est incorporé au Var dont l'évêché est Fréjus. Le diocèse est définitivement supprimé par le Concordat de 1801. Son ancien territoire suit le destin de Fréjus jusqu'en 1861. Suite à l'annexion du comté de Nice en 1861, l'arrondissement de Grasse est détaché du département du Var pour constituer, avec Nice, un nouveau département, les Alpes-Maritimes, avec pour évêché Nice.



## LAON

Laon devient évêché au V<sup>e</sup> siècle, il est suffragant de Reims. Supprimé en 1790 au bénéfice de Soissons, il n'est pas rétabli par le Concordat de 1801 et disparaît définitivement. Inclus totalement dans le département de l'Aisne dont il compose la partie Nord, cet ancien évêché est intégré maintenant au diocèse de Soissons.



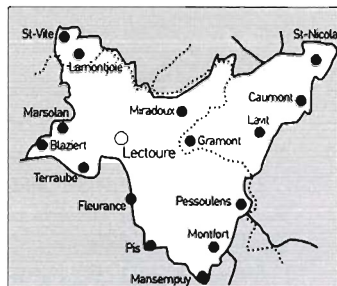
## LAVOUR

Diocèse créé en 1317 à partir du territoire de Toulouse dont il devient suffragant. Supprimé en 1790, son territoire est entièrement inclus dans le Tarn (évêché Albi), sauf la commune de Revel intégrée à la Haute-Garonne (Toulouse). De 1802 à 1822, le Tarn est rattaché au diocèse de Montpellier (Hérault). En 1822, Albi est rétabli, l'ex-diocèse de Lavaur suit la destinée d'Albi, sauf Revel rattaché à Toulouse.

## LECTOURE

Évêché dès le V<sup>e</sup> siècle, Lectoure était suffragant d'Auch. Son territoire relativement petit, comprenait les paroisses inscrites dans la zone Pergain-Taillac, Pouy-Rauquelaure, Roquepine, Terraube, Castalnaud-Arbieu, la partie est de Fleurance, Mansempey, Lavit, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Miradoux.

Supprimé en 1790, son territoire est réparti pour un tiers au département du Lot puis du Tarn-et-Garonne (Montauban) quand celui-ci sera créé en 1808, soit le quadrilatère Gramont, Maumusson, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Bardigues, et pour le reste au Gers (Auch), sauf Saint-Vite et Lamonjoie qui intègrent le Lot-et-Garonne (Agen).



## LESCAR

Évêché appartenant à la métropole d'Auch, il est supprimé en 1790 et non rétabli par le Concordat. Entièrement compris dans le département des Pyrénées-Atlantiques, diocèse de Bayonne, sauf Argelos, Bassercles, Beyries, Castagnos-Souslens, Castelner, Monget, Peyre, Philondenx, Poudenx qui sont inclus dans le département des Landes au bénéfice d'Aire et Dax.



## LISIEUX

Capital des *Lexovii*, Lisieux a été évêché dès les premiers temps de la christianisation. Il appartenait à la métropole de Rouen.

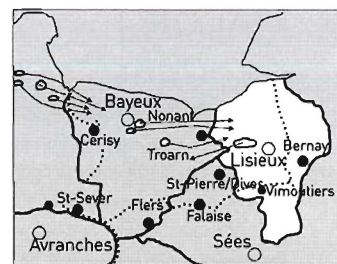
À l'Est le diocèse était limité par la Dives. Le diocèse de Lisieux s'étendait sur quatre archidiaconés découpés en 14 doyennés :

- archidiaconé du Lieuvin : doyennés de Moyaux, Cormeilles, Bernay, Orbec ;
- archidiaconé de Pont-Audemer : doyennés d'Honfleur, Pont-Audemer, Touques ;
- archidiaconé d'Auge : doyennés de Mesnil-Mauger, Beuvron, Beaumont-en-Auge ;
- archidiaconé de Gacé ou d'Hiémois : doyenné de Gacé, Livarot, Montreuil-l'Argillé, Vimoutiers.

Il avait également deux enclaves ou exemptions :

- l'exemption de Saint-Cande-le-Vieux (Rouen) et Étrépagny, enclave dans le diocèse de Rouen (5 paroisses)
- l'exemption de Nonant, enclave dans le diocèse de Bayeux (4 paroisses)

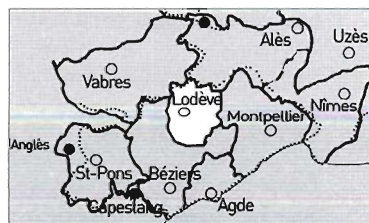
Le diocèse de Bayeux possédait une enclave dans le diocèse de Lisieux. La constitution des départements intègre Lisieux et la moitié du territoire de l'évêché au département du Calvados. La partie Est du diocèse, secteur situé à l'ouest de la Risle et de la Charentonne de l'estuaire de la Seine à Notre-Dame-de-Hamel et englobant Broglie, Bernay, Thiberville, Saint-Georges-de-Vièvre, Cormeilles, Beuzeville, Fiquefleur dont Barney, est affectée au département de l'Eure, diocèse d'Évreux, et le Sud est incorporé à l'Orne, diocèse de Sées. Ainsi, cet évêché disparaît.



## LODÈVE

Siège d'un petit évêché dès le IV<sup>e</sup> siècle, suffragant de Narbonne, il est supprimé, en 1790, son territoire étant inclus entièrement dans le département de l'Hérault. Montpellier devient son diocèse.

Il était composé des paroisses de : Arboras, Brignac, Cambous, Canet, Celles, Clermont, Desplans, Frozières, Jonquières, La Coste, La Vacquerie, Lagarrigue, Lauroux, Lauzière et Octon, Lavalette, Le Bosc, Le caylar, Le Puech d'Aubaignes, Leyras, Liausson, Lodève, Malevielle, Montpeiroux, Mourèze, Nébian, Olmet, Pujols, Rives, Salasc, Sorbs, Soubès, Soummon, Saint-André, Saint-Etienne-de-Gourgas, Saint-Félix-de-Laudès, Saint-Félix-de-Lhéras, Saint-Guilliem-le-Désert, Saint-Guiraud, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Jean-de-Plaux, Saint-Martin-de-Castrie, Saint-Martin-des-Combes, Saint-Michel-d'Alajon, Saint-Privas, Saint-Saturnin, Usclas, Villacun.

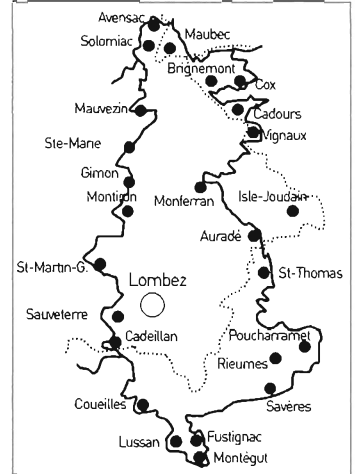


## LOMBEZ

Le diocèse de Lombez est créé, en 1317, à partir du territoire de celui de Toulouse dont il sera suffragant.

Diocèse relativement petit, il s'étalait d'Avensac, au Nord, à Montégut au Sud ; dans sa partie la plus large, il allait de Cadeillan, à l'Ouest, à Poucharramet à l'Est.

Supprimé, en 1790, par la départementalisation, il est presque entièrement intégré au département du Gers, évêché Auch. Seules échappent à ce département sa partie Sud avec les communes de Sabonnères, Bragayrac, Saint-Thomas, Empeaux, Rieumes, Savères, Montrastruc-Savès, Montégut-Bourgeade, Lussan, Polastron, Coueilles, Agassac, Mirambeau, Frontignan, et au Nord les communes de Séguenville, Brignemont, Cox, Cadours et Vignaux qui sont incluses dans le département de la Haute-Garonne, ces paroisses retournant ainsi dans le diocèse de Toulouse. Seule la commune de Maubec passe dans le Tarn-et-Garonne (Montauban).

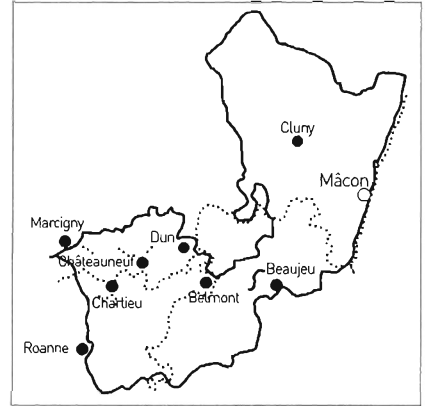


## MÂCON

Le diocèse de Mâcon doit dater du VI<sup>e</sup> siècle. Son territoire correspondait à celui du *pagus* de Mâcon qui avait été construit à partir de deux territoires pris sur ceux d'Autun et de Lyon. Ce qui explique la forme particulière du diocèse bâti de deux zones distinctes soudées au niveau de Beaujeu et la situation très excentrée du siège épiscopal, Mâcon. À l'Est la Saône lui servait de limite, au Sud-Ouest il était borné par la Loire et le Reins.

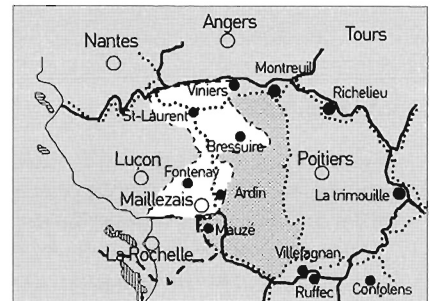
La Révolution créa les départements. Le diocèse primitif de Mâcon est disloqué et réparti entre trois départements : la Saône-et-Loire, la Loire (Arcinges, Belleroche, Belmont, Charlieu, Ecoche, Jarnasse, la Gresle, Marzilly, Nandax, Perreux, Pradines, Sevelinge, Saint-Denis-de-Cabanne, Saint-Germain-la-Montagne, Saint-Nizier, Saint-Pierre-la-Nouaille, Saint-Vincent-de-Boisset) et le Rhône (Avenas, Beaujeu, Bourg de Thizi, Cenves, Chénas, Chenelette, Chiroubles, Cours, Cublize, Julienas, Lamure-sur-Azergue, Lancié, Lantigné, Mardore, Ouroux, Ranchal, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Saint-Jean-la-Bussière, Saint-Vincens-de-Reins, Thizi, Vaux-Renard).

Le Concordat supprime l'évêché de Mâcon en 1801 et l'intègre à celui d'Autun. Mâcon fait ainsi exception à la règle commune qui veut que le siège épiscopal soit au chef-lieu du département : bien que préfecture, Mâcon cède le pas à Autun, chef-lieu d'arrondissement.



## MAILLEZAIS

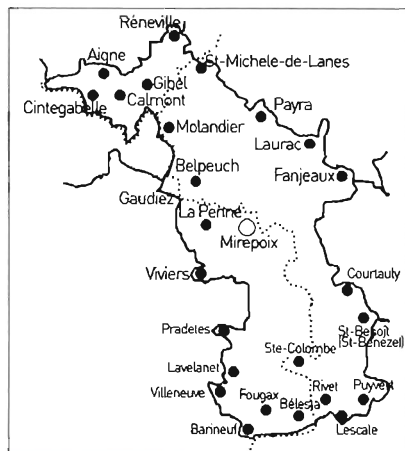
Fondé par érection de l'abbaye de Maillezais en diocèse, le 13 août 1317, par une bulle de Jean XXII à la suite d'une division du diocèse de Poitiers devenu trop vaste. Créé à partir de la partie médiane de ce diocèse primitif, il comprend l'archiprêtré d'Ardin, les doyennés de Bressuire, Fontenay-le-Comte, Saint-Laurent-sur-Sèvre et Vihiers soit 284 paroisses réparties sur une partie du Sud-Est de l'actuelle Vendée, le nord des Deux-Sèvres et le Sud-Ouest du Maine-et-Loire. Il est supprimé et intégré, en 1648, au diocèse de La Rochelle qui est créé à cette date.



## MIREPOIX

Le diocèse de Mirepoix est créé, en 1317, à partir du territoire de Pamiers, lui-même issu de Toulouse en 1295. Voir à la notice sur Toulouse la carte situant Mirepoix dans l'ancien diocèse de Toulouse. Par la création des départements, le diocèse de Mirepoix se trouve écartelé entre la Haute-Garonne, l'Aude et l'Ariège. Il cède Cisteville, Aigne, Calmont, Gibel, Coignac, Le Monistrol, Lagarde-de-Lauragais, Monclar, Réneville et Beauteville à la Haute-Garonne (Toulouse) ; le reste de l'ancien évêché est partagé entre l'Aude (Carcassonne) et l'Ariège (Pamiers), ce dernier prenant la ville de Mirepoix.

Il est ainsi supprimé en 1790.



## MOÛTIERS-EN-TARENTEISE

Métropole des Alpes Graies, capitale de la Tarentaise, Moûtiers est archevêché du duché de Savoie, puis du royaume de Sardaigne.

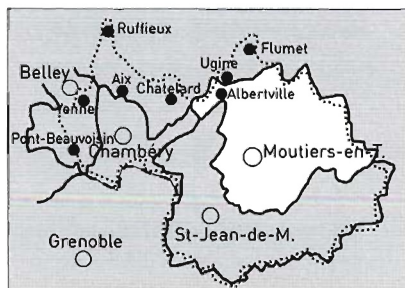
Ce diocèse était séparé de celui de Saint-Jean-de-Maurienne par l'Isère de Frontenex à Albertville puis par les hauteurs de la Grande-Lanche, Grand-Arc, la chaîne de Lauzière, le Cheval Noir et le massif de la Vanoise.

Annexé par la France en 1793, Moutiers perd son titre d'archevêché, étant intégré au département du Mont-Blanc, diocèse Chambéry.

De retour dans le royaume sarde en 1815, Moutiers redevient évêché en 1825 et prend le nom de Tarentaise.

En 1860, la Savoie devient française et Moutiers-en-Tarentaise garde son siège épiscopal tout en étant intégré au département de la Savoie qui comporte alors un archevêché, Chambéry, et deux évêchés, Saint-Jean-de-Maurienne et Moûtiers-en-Tarentaise.

En 1966, les diocèses de Maurienne et de Tarentaise sont supprimés, l'ensemble du département de la Savoie est réuni dans un seul diocèse, Chambéry.



## NARBONNE

Métropole de la 1<sup>e</sup> Narbonnaise, cet archevêché date du IV<sup>e</sup> siècle. En 1317, il donne naissance à deux nouveaux diocèses : Alet et Saint-Pons-de-Thomières.

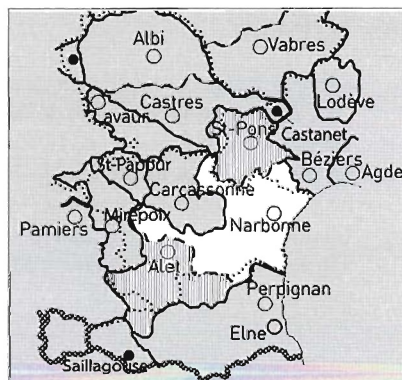
L'évêché d'Alet prend à Narbonne 80 paroisses, il englobe, sauf Limoux, l'ancien Razès carolingien : Haut-Razès, Fenouillèdes, Sault, Donezan, Capcir.

Saint-Pons-de-Thomières est constitué de paroisses centrées sur Saint-Pons, Pardailhac, Saint-Chinian, Olargues, La Salvetat, Olonzac.

À la veille de la Révolution, l'archevêché de Narbonne avait pour suffragants : Agde, Alais, Alet, Béziers, Carcassonne, Lodève, Montpellier, Nîmes, Perpignan, Saint-Pons-de-Thomières, Uzès.

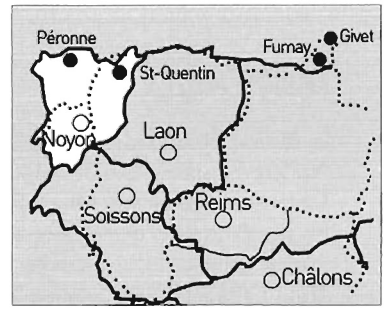
Lors de la création des départements, la presque totalité de l'évêché de Narbonne est incluse dans l'Aude, dont le siège épiscopal est Carcassonne, sauf Capestang, Quarante, Creyssan, Puisserguier, Poilhès, Nissan (Nis), Montels qui sont intégrés à l'Hérault (évêché de Béziers de 1801 à 1822 puis Montpellier), et Vingrau et Tautavel pris par les Pyrénées-Orientales (Perpignan)

L'évêché de Narbonne est supprimé définitivement en 1801.



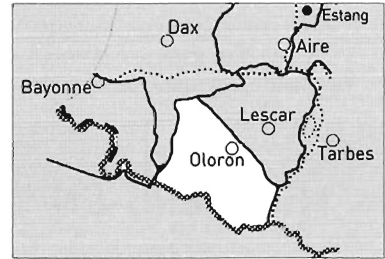
## NOYON

Ancien évêché supprimé en 1790, son territoire est divisé en trois parties, l'une, région de Saint-Quentin, est affectée au département de l'Aisne, diocèse de Soissons ; l'autre, où se trouve Noyon, au département de l'Oise, diocèse d'Amiens de 1802 à 1822 puis de Beauvais à partir de 1822, et les régions de l'Arrouaise (Péronne) et du Vermandois (Chaulnes, Nesle) sont intégrées à la Somme au profit d'Amiens.



## OLORON

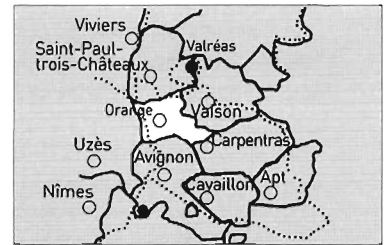
Évêché appartenant à la métropole d'Auch, il est supprimé en 1790 et non rétabli par le Concordat de 1801. Il est entièrement compris dans le département des Pyrénées-Atlantiques, diocèse de Bayonne.



## ORANGE

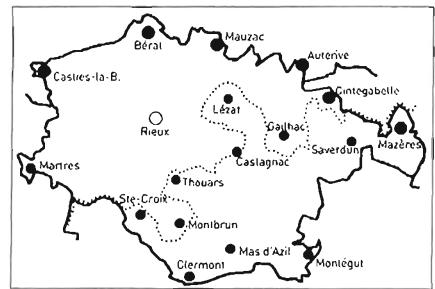
L'évêché d'Orange est uni à celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux de 839 à 982 et de 1056 à 1107. Réuni à la couronne de France en 1673, il appartenait à la métropole d'Arles depuis 794.

Ce diocèse est supprimé par la constitution civile du clergé en 1790. Son territoire est, depuis, entièrement inclus dans le département du Vaucluse, diocèse d'Avignon.



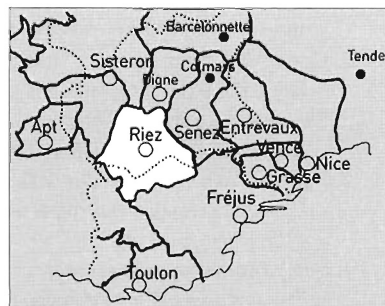
## RIEUX

Diocèse créé en 1317 à partir de celui de Pamiers qui lui-même avait été érigé en 1295 à partir de Toulouse, il est suffragant de cette métropole. Il est supprimé en 1790, par la départementalisation. Il est coupé en deux, réparti entre la Haute-Garonne (Toulouse) qui lui prend Martres-Tolosane, Pouy-de-Tonges, Le Fousseret, Bérat, Mauzac, Caillac, Gaillac-Toulza, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Carbonne, Montesquieu-Volvestre, Cazères, Monbrun, et l'Ariège (Pamiers). Voir la carte de situation de ce diocèse à la notice sur Toulouse (p. 64).



## RIEZ

Évêché créé au Ve siècle, suffragant d'Aix, il est supprimé par la constitution civile du clergé au bénéfice de Digne étant inclus pour une grande partie de son territoire dans le département des Basses-Alpes (Alpes-de-Haute-Provence) ; la partie de son territoire située au sud du Verdon passe dans le département du Var, au bénéfice de Fréjus. Il n'est pas rétabli au Concordat. Riez possédait sur son territoire une enclave du diocèse de Valence : la paroisse de Puimoisson.



## SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES

L'évêché de Comminges date du IV<sup>e</sup> siècle. Le siège de cet évêché est situé au chef-lieu de la *civitas Lugdunum Convenarum*. La ville est détruite en 585 et ne fut réédifiée qu'au XII<sup>e</sup> siècle par son évêque Bertrand. Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, elle porte le nom de cet évêque : Saint-Bertrand-de-Comminges. Ce diocèse comprenait l'arrondissement actuel de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), les cantons de Saint-Laurent, Labarthe-de-Nesle, Vielle-Aure, Bordère-Louron et Mauléon-Barousse dans l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

Le diocèse était de la province d'Auch. Il est supprimé par la Constituante, 103 cures (Aragnoust, Saint-Lary-Soulan, les vallées de Louron, de l'Aure et de la Neste, Barthe-de-Neste, Mauléon-Barousse) furent incorporées aux Hautes-Pyrénées (Tarbes), tout le reste de son territoire, soit 255 paroisses, à la Haute-Garonne (Toulouse). Le Concordat confirma cette suppression.



## SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

Saint-Jean-de-Maurienne dépendait du duché de Savoie devenu royaume de Sardaigne en 1720. En 1789, le diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne, bien que hors du royaume de France, était suffragant de l'archevêché de Vienne.

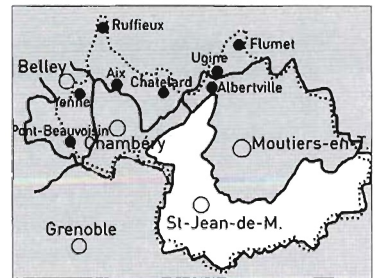
La Savoie devient française en 1792 et Saint-Jean-de-Maurienne est inclus dans le nouveau département du Mont-Blanc, diocèse d'Annecy. En 1802, Chambéry devient évêché de toute la Savoie, réunissant les deux départements du Mont-Blanc et du Léman.

En 1815, la Savoie retourne au royaume de Sardaigne et Saint-Jean-de-Maurienne redevient diocèse sarde.

En 1860, elle redevient française. Saint-Jean-de-Maurienne est incorporé dans le département de la Savoie ainsi que la Tarentaise qui, tous deux sont maintenus comme sièges épiscopaux : le département de la Savoie devient ainsi un département comptant un archevêché, Chambéry, et deux évêchés : Maurienne et Tarentaise.

Le diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne est composé de l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne plus six paroisses de l'arrondissement de Chambéry et cinq paroisses de l'arrondissement d'Albertville.

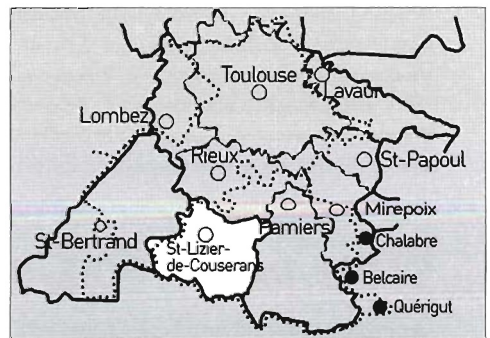
En 1966, les diocèses de Maurienne et de Tarentaise sont supprimés, l'ensemble du département de la Savoie est réuni dans un seul diocèse, Chambéry.



## SAINT-LIZIER-DE-COUSERANS

Évêché avant le VI<sup>e</sup> siècle, il était suffragant d'Auch.

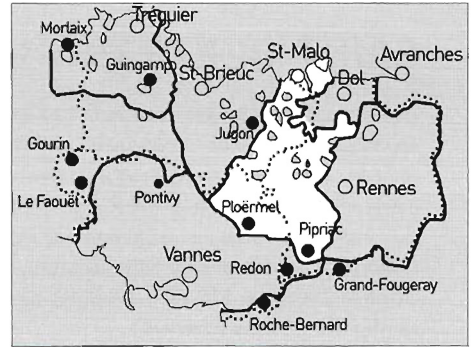
Supprimé en 1790, son territoire est entièrement inclus dans le département de l'Ariège (Pamiers), sauf deux petites communes : Portet-d'Aspet et Couledoux qui ont été intégrées à la Haute-Garonne (Toulouse).



## SAINT-MALO

Saint-Malo est l'héritier de la ville épiscopale d'Aleth qui fut entièrement ruinée et dont le siège fut transféré à Saint-Malo au XII<sup>e</sup> siècle.

Suffragant de Tours, ce diocèse était séparé, au Sud-Est, du diocèse de Rennes par la Vilaine. À l'Ouest il était séparé du diocèse de Saint-Brieuc par l'Arguenon, le Ninian puis la Blaie et ensuite, au Sud, par l'Oust jusqu'à Saint-Laurent-sur-Oust, limite qui passait ensuite au sud de Pipriac pour rejoindre la Vilaine. Il possédait plusieurs enclaves de Dol incluses dans son territoire. Ce diocèse est supprimé en 1790. La partie Est de son territoire passe dans le département d'Ille-et-Vilaine, diocèse de Rennes, le Sud est absorbé par le Morbihan au bénéfice de Vannes, et l'Ouest, inclus dans les Côtes-du-Nord (Côtes-d'Armor), passe au diocèse de Saint-Brieuc.



## SAINT-OMER

En 1559, par le traité de Cateau-Cambrésis, le diocèse de Saint-Omer est créé par la division en trois de celui de Thérouanne et devient suffragant de Cambrai. Saint-Omer conserve une enclave dans le diocèse de Boulogne : Hesdin.

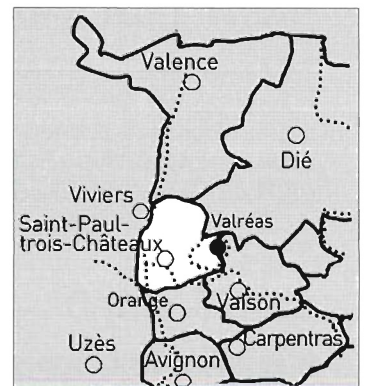
Ce diocèse allait de Gravelines et Grande-Synthe au nord à Lillers et Chocques au Sud en englobant Bourbourg, Northkerque, Zutkerque, Bollizeele, Watten, Arnèke, Houille, Longuenesse, Helfaut, Morbecque, Merville, La gorgue, Blessy et Marthes ...

Il est supprimé en 1790 et ne sera pas rétabli par le Concordat. Son territoire étant coupé en deux, une partie est intégrée au département du Pas-de-Calais (diocèse d'Arras) et l'autre à celui du Nord (diocèse de Cambrai). En 1853, le diocèse d'Arras devient officiellement le diocèse d'Arras-Boulogne-Saint-Omer. Voir la carte de Thérouanne p. 89.

## SAINT-PAPOUL

Évêché créé en 1317 à partir du diocèse de Toulouse,

Il est composé des paroisses de : Avignonnet, Ayroux, Baraigne, Belesta, Besplats, Bram, Castelnaudary, Dreuilh, Fendeille, Foulcarde, Graissens, Issel, La Bastide d'Anjou, La Force, La Ginelle, La Graullet, La Poumarède, Labécède, Lasbordes, Laval-des-Rousses, Le Mas-Saintes-Puelles, Le Villasavary, Les Cassés, Mirevail, Moleville, Montferrand, Montmaur, Peuchsieura, Puginier, Raymond, Ricaud, Roquefort des Campmazes, Souilhanels, Souilhe, Soupets, Saint-Martin-de-Lalande, Saint-Papoul, Saint-Paulet, Tréville, Vaudreuille, Verdun, Villemagne, Villeneuve, Villenouvette, Villepinte, Villespy, Villesisclé. Il est supprimé en 1790. Intégré au département de l'Aude, sauf Graissens, Dreuilh, Vaudreuille, Bélesta, Avignonnet, Foulcarde cédés à la Haute-Garonne (Toulouse), il fait alors partie du diocèse de Carcassonne. Voir la carte de Carcassonne p. 30.



## SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX

Cet évêché, qui remonte à la plus haute antiquité, incorpore de 839 à 982 puis de 1056 à 1107 celui d'Orange. Il était suffragant d'Arles.

Supprimé en 1790, son territoire est entièrement compris dans le département de la Drôme (Valence), sauf sa partie Sud-Ouest (Bollène, La Croisière, Montdragon) et l'enclave de Valréas qui sont affectées au Vaucluse (Avignon).

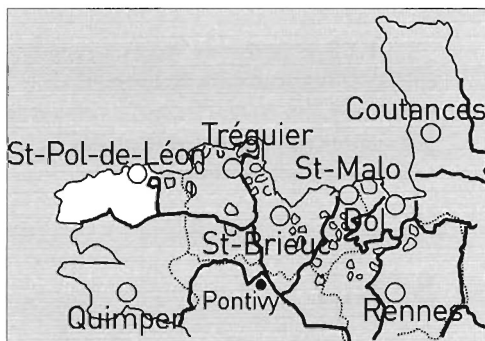
## SAINT-POL-DE-LÉON

Un des diocèses primitifs de Bretagne, il était suffragant de Tours.

Il était séparé du diocèse de Tréguier par la baie de Morlaix et le Queffleuth (sa limite Sud était la rade de Brest et l'Elorn) puis plongeait entre Landemeau (Saint-Pol) et Daoulas (Quimper), obliquait vers l'Est entre Landisian et Sizun (Quimper) pour rejoindre le Queffleuth au niveau de la Roche-Saint-Bernard.

Il avait une enclave de Dol dans son territoire : Locquénoilé.

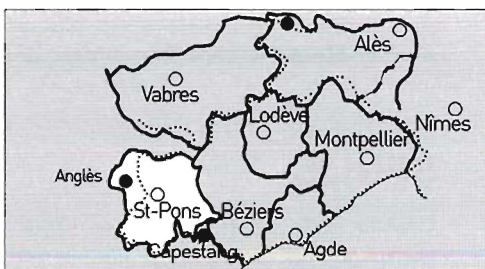
Supprimé en 1790, la totalité du diocèse est incorporée dans le département du Finistère, au bénéfice de Quimper.



## SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES

Évêché créé en 1317, au sein de la province de Narbonne et par amputation de cet archevêché, il était composé de paroisses centrées sur Saint-Pons-de-Thomières, Pardailhac, Saint-Chinian, Olargues, La Salvetat, Olonzac.

Supprimé en 1790, il est intégré par le Concordat de 1802 au diocèse de Montpellier, département de l'Hérault dont il constitue l'extrémité occidentale. À l'exception des communes de Le Mamiès, Le Marguès d'Anglès, La Monélané, Anglès, La Bastide qui sont incluses dans le département du Tarn (Albi).



## SAINTES

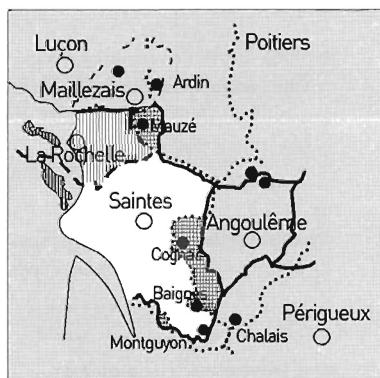
Un des plus anciens diocèses de France (III<sup>e</sup> siècle), il était suffragant de Bordeaux.

En 1648, ce diocèse perd l'Aunis et l'Île-de-Ré qui sont affectés au nouveau diocèse de La Rochelle.

En 1790, la constitution civile du clergé supprime le diocèse de La Rochelle et Saintes devient l'évêché du département de la Charente-Inférieure.

Le Concordat de 1802 supprime l'évêché de Saintes qui est remplacé par La Rochelle comme évêché de la Charente-Inférieure. L'évêque de La Rochelle prendra en 1852 le titre d'évêque de La Rochelle et Saintes.

Le diocèse de La Rochelle est ainsi constitué, pour la plus grande partie, de l'ancien diocèse de Saintes sauf les secteurs de Cognac, Baignes donnés au département de la Charente, diocèse d'Angoulême, et Mauzé, Saint-Georges-de-Rex, Arçais pris par les Deux-Sèvres au bénéfice de Poitiers.



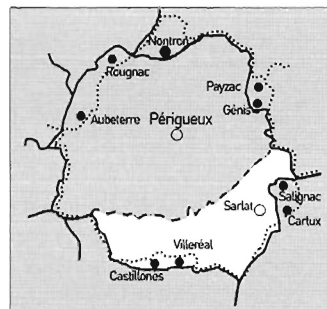
## SARLAT

Le diocèse de Sarlat est créé par la bulle papale du 13 août 1317, par amputation du diocèse de Périgueux. Son territoire correspond au tiers de l'espace de ce dernier avec pour limites Nord le cours des rivières la Vézère de Larche jusqu'à Limeuil et la Dordogne à l'Ouest jusqu'à Fleix.

En 1790, le diocèse de Sarlat est supprimé et rejoint celui de Périgueux, évêché de l'ensemble du département de la Dordogne nouvellement créé.

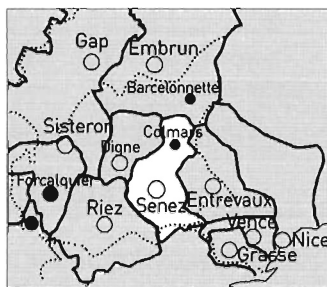
En 1802, l'ensemble du département est agrégé au diocèse d'Angoulême, pour retrouver son autonomie en 1822.

Sarlat était suffragant de Bordeaux.



## SENEZ

Ancienne cité de *Sanitium*, siège depuis les temps les plus reculés d'un évêché suffragant d'Embrun. Supprimé en 1790, son territoire faisant partie pour son intégralité du département des Basses-Alpes, ce diocèse est intégré à celui de Digne. Aujourd'hui ce n'est plus qu'un chef-lieu d'un canton des Alpes-de-Haute-Provence (Basses-Alpes) de quatre communes.



## SENLIS

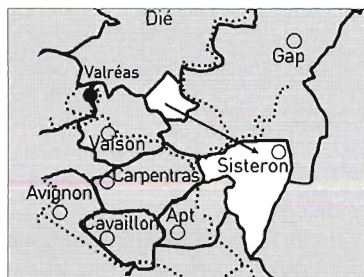
L'évêché de Senlis est supprimé en 1790. Il ne sera pas restauré par le Concordat. Son territoire est entièrement contenu dans le département de l'Oise, diocèse de Beauvais, sauf Fosses, Marly, Saint-Witz, Surville, Vemars, Villeron qui sont intégrés au département de Seine-et-Oise, diocèse de Versailles, puis, en 1966, à celui du Val-d'Oise, diocèse de Pontoise.

## SISTERON

Évêché dès le IV<sup>e</sup> siècle, suffragant d'Aix.

Cet évêché avait la particularité de posséder une enclave située entre les diocèses de Gap, Die et Vaison. L'évêque de Sisteron avait une co-cathédrale à Forcalquier.

Il est supprimé en 1790. Intégré presque dans son entier dans le département des Basses-Alpes (Alpes-de-Haute-Provence), il est passé au diocèse de Digne, à l'exception de la pointe qu'il formait à l'extrémité Ouest de son territoire, passée dans le département du Vaucluse, et son enclave passée dans la Drôme.

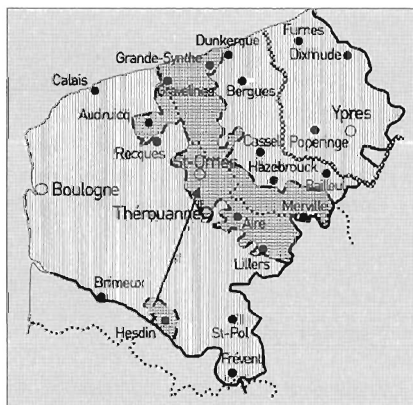


## THÉROUANNE

Le diocèse de Thérouanne est érigé au VII<sup>e</sup> siècle. Suffragant de l'archidiocèse métropolitain de Reims, il était composé de vingt-quatre ou vingt-cinq doyennés. Ces doyennés étaient regroupés dans deux archidiaconés :

- l'archidiaconé de Morinie, de France ou d'Artois : Boulogne, Guînes, Alquines, Wissant, Frençq, Fauquembergues, Hesdin, Bomy, Lillers, Aire, Saint-Pol, Helfaut, Saint-Omer (Thérouanne) ;
- l'archidiaconé de Flandre : Ypres, Bailleul, Poperinge, Marck, Furnes, Bourbourg, Cassel, Bergues, Dixmude (Nieupoort), Merville.

On ignore à quel archidiaconé appartenait primitivement le doyenné d'Arques.



En 1553, Théroüanne est détruite par les troupes de Charles Quint. Le 12 mai 1559, les parties septentrionales du diocèse lui sont distraites pour constituer les diocèses d'Ypres et Saint-Omer. Le 3 mars 1566, le siège épiscopal est déplacé à Boulogne-sur-Mer, Théroüanne étant intégré au diocèse de Saint-Omer. Le diocèse de Théroüanne aura ainsi donné naissance à trois diocèses : Boulogne, Saint-Omer et Ypres.

## TOUL

Évêché créé en 338, Toul devient français par le traité de Cateau-Cambrésis. Il dépendait de la métropole de Trèves (hors du royaume). Il comprenait au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, 23 doyennés et 680 paroisses ; au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, il regroupait 25 doyennés, 761 paroisses et 233 annexes. Il était divisé depuis longtemps en 6 archidiaconés : 1) Toul ; 2) Port (actuellement Saint-Nicolas-de-Port), dont dépendait Nancy ; 3) Vôge ; 4) Vittel, qui se divisait en 5 doyennés : le Saintois, Neufchâteau, Châtenois, Bourmont, Vittel ; 5) Reynel ; 6) Ligny.

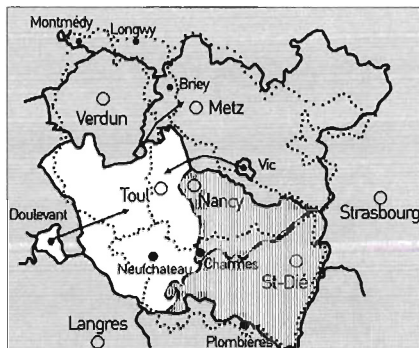
En 1777, il donne naissance, par amputation de son territoire, à deux nouveaux diocèses : Nancy et Saint-Dié.

Le diocèse de Toul possédait une enclave comprise entre les évêchés de Châlons-sur-Marne, Troyes et Langres : l'actuel canton de Doulevant-le-Château dans la Haute-Marne ; une autre se trouvait dans le diocèse de Metz (Marsal, Vic-sur-Seille).

Supprimé en 1790, Nancy devenant le siège de l'évêché constitutionnel du département de la Meurthe, il n'est pas rétabli par le Concordat de 1802. Nancy devient le siège d'un évêché englobant les trois départements de la Meurthe, des Vosges et de la Meuse.

Par la départementalisation, l'ancien évêché de Toul se trouve éclaté entre la Meuse (Verdun), les Vosges (Saint-Dié), la Meurthe – aujourd'hui la Meurthe-et-Moselle (Nancy), la Haute-Marne (Langres).

L'évêque de Nancy porte le titre d'évêque de Nancy et Toul.



## TRÉGUIER

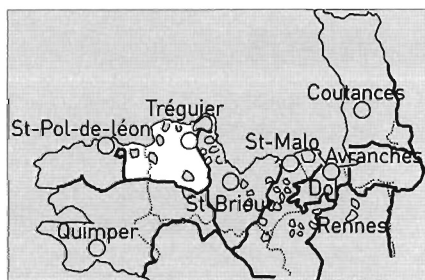
Diocèse créé au IX<sup>e</sup> siècle, il était suffragant de Tours.

Il était séparé du diocèse de Quimper par le Leff et de Saint-Pol-de-Léon par la baie de Morleix et le Queffleuth.

Il possédait des enclaves de Dol incluses dans son territoire :

Lannion, Lanmodez, Loguivy-lès-Lannion, Perros-Guirec, Trévous-Tréguignec, Coadout, Lanmeur, Lanellec.

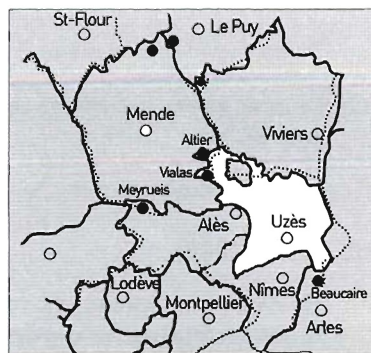
Supprimé en 1790, son territoire est partagé entre le diocèse de Quimper (Finistère) pour sa partie Ouest et celui de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor).



## UZÈS

Uzès fut le siège d'un évêché depuis le IV<sup>e</sup> siècle, suffragant de Narbonne. Il a été supprimé en 1790 et non rétabli par le Concordat.

Le territoire de cet ancien évêché est entièrement inclus dans le département du Gard (évêché de Nîmes), à l'exception des communes d'Atier, Pourcharesse, Saint-André-de-Laplèze, Saint-Mauricede-Ventalon, Viales



intégrées à la Lozère, et celles de Barrias et Casteljau, Chambanas, Chassignes, Naves, Saint-André-de-Crugnières, Saint-Sauveur-de-Crugnières, Saint-Victor-de-Gravières, Les Vans intégrées à l'Ardèche.

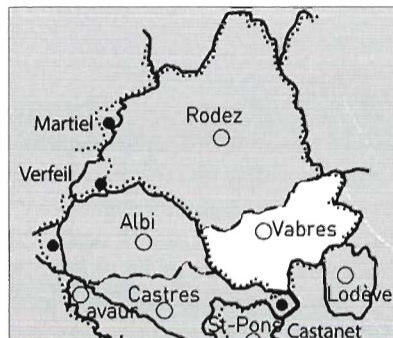
Il possédait inclus dans son territoire une enclave du diocèse de Viviers constituée de quatre paroisses : Banne, Brahic et Malbosc aujourd'hui en Ardèche, et Courry situé dans le Gard.

## VABRES

Cet évêché est créé en 1317 aux dépens de celui de Rodez. Son territoire correspond à la partie du département actuel de l'Aveyron située au sud du Tarn. Il est alors suffragant de Bourges.

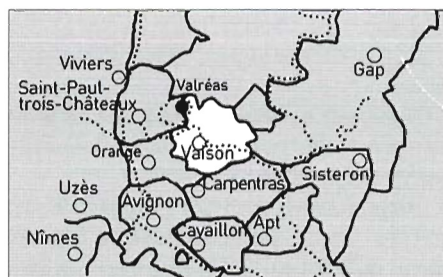
En 1678, il est intégré à la province de l'archevêché d'Albi.

Supprimé en 1790, son territoire étant entièrement compris dans le département de l'Aveyron, ce diocèse est réintégré à celui de Rodez.



## VAISON

L'évêché fondé au IV<sup>e</sup> siècle était suffragant de l'archevêché d'Arles. Il en est détaché pour être rattaché à celui d'Avignon, nouvellement érigé, en 1475. Il fut supprimé en 1790, la moitié de son territoire étant affectée au département de la Drôme (Valence), l'autre moitié, au Sud, est intégrée au Vaucluse (Avignon).



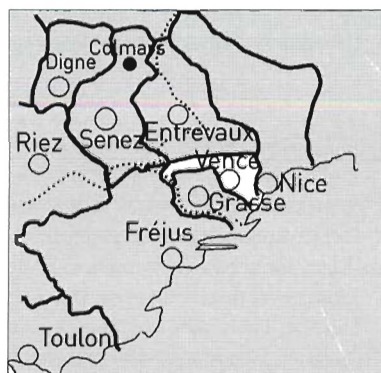
## VENCE

Évêché fondé en 375, le diocèse de Vence, un des plus petits, est uni à celui de Grasse de 1592 à 1601. À cette date il reprend son autonomie. Il était suffragant d'Embrun.

Supprimé officiellement en 1790 par la constitution civile du clergé, l'évêque non constitutionnel de Vence continue un temps à administrer son diocèse.

Le Concordat de 1802 supprime définitivement ce diocèse. Son ancien territoire, entièrement compris dans le département du Var qui est uni au département des Bouches-du-Rhône en un seul diocèse, a pour évêché Aix-en-Provence. En 1822, le diocèse de Fréjus est rétabli pour le Var.

En 1860, le comté de Nice redevient français. L'arrondissement de Grasse qui inclut Vence est détaché du Var pour former avec Nice le nouveau département des Alpes-Maritimes ; depuis cette date Vence a pour évêché Nice.



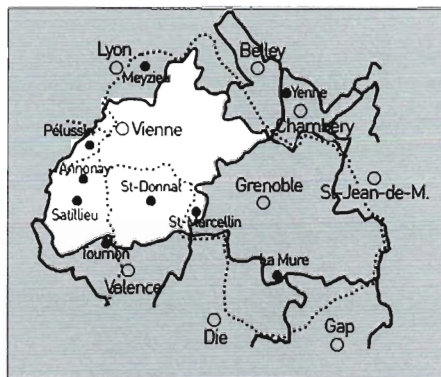
## VIENNE

Métropole de la province gallo-romaine du Viennois, Vienne a pour suffragant Dié, Grenoble, Valence, Viviers et, hors du royaume, Annecy-Genève, Saint-Jean-de-Maurienne.

Supprimé en 1790, son territoire est partagé entre le département de l'Isère, Grenoble récupérant ainsi plus de 200 de ses paroisses (dont Vienne), la Drôme qui lui prend les secteurs de Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Châteauneuf-de-Galaude, Hauterives, Saint-Vallier, Le Grand-Serres au bénéfice de Valence, et le département de l'Ardèche (Serrières, Annonay, Satillien, Saint-Félicien) dépendant, de 1802 à 1822, du diocèse de Mende et depuis 1822 du diocèse de Viviers.

En 1970, lors de la création du diocèse de Saint-Étienne, celui-ci engloba Pélussin, issu de l'ex-diocèse de Vienne.

Le titre d'archevêque de Vienne a été relevé de 1822 à 2006 par l'archevêque de Lyon et depuis 2006 par l'archevêque de Grenoble.



## YPRES

Le diocèse d'Ypres est créé, en 1559, à partir de celui de Thérouanne. Initialement en territoire espagnol, il est par la suite à cheval sur la France et les Pays-Bas. En 1790, par la départementalisation, la partie française est intégrée dans le département du Nord, diocèse de Cambrai.





## Liste des diocèses

En italique sont notés les diocèses ayant disparu. En majuscules les archevêchés. Entre parenthèses, la page de où figure la notice.

<i>Accia</i> (72)	Châlons-sur-Marne (31)	Mende (46)	<i>Saint-Jean-de-Maurienne</i> (85)
<i>Agde</i> (72)	<i>Chalon-sur-Saône</i> (77)	Metz (46)	<i>Saint-Lizier-de-Couserans</i> (85)
Agen (14)	Chambéry (31)	<i>Mirepoix</i> (83)	<i>Saint-Malo</i> (85)
Aire (14)	Chartres (32)	Montauban (47)	<i>Saint-Omer</i> (86)
AIX (15)	Clermont-Ferrand (33)	Montpellier (48)	<i>Saint-Papoul</i> (86)
Ajaccio (16)	<i>Condom</i> (78)	Moulins (48)	<i>Saint-Paul-Trois-Châteaux</i> (86)
ALBI (16)	Coutances (34)	<i>Moûtiers-en-Tarentaise</i> (83)	<i>Saint-Pol-de-Léon</i> (87)
<i>Aleria</i> (72)	Créteil (34)	Namur (49)	<i>Saint-Pons-de-Thomières</i> (87)
<i>Alès ou Alais</i> (73)	<i>Dax</i> (78)	Nancy (49)	<i>Saintes</i> (87)
<i>Alet</i> (73)	<i>Die</i> (78)	Nanterre (50)	<i>Sarlat</i> (87)
Amiens (17)	Digne (34)	<i>Nantes</i> (75)	<i>Séze (Sées)</i> (62)
Angers (17)	Dijon (35)	<i>NARBONNE</i> (83)	<i>Senes</i> (88)
Angoulême (18)	<i>Dol</i> (78)	Nevers (50)	<i>Senlis</i> (88)
<i>Antibes</i> (73)	<i>EMBRUN</i> (79)	Nice (51)	SENS (63)
<i>Apt</i> (73)	Evreux (36)	Nîmes (51)	<i>Sisteron</i> (88)
<i>ARLES</i> (74)	Evry-Corbeil (36)	<i>Noyon</i> (84)	Soissons (63)
Annecy (18)	Fréjus (36)	<i>Oloron</i> (84)	Tarbes (63)
Arras (19)	Gap (37)	<i>Orange</i> (84)	<i>Thérouanne</i> (88)
AUCH (20)	<i>Glandèves</i> (79)	Orléans (52)	Toul (89)
Autun (21)	<i>Grasse</i> (80)	Pamiers (52)	Toulon (37)
<i>Auxerre</i> (74)	Grenoble (38)	PARIS (53)	TOULOUSE (64)
Avignon (21)	Langres (38)	Périgueux (54)	Tournai (65)
<i>Avranches</i> (74)	<i>Laon</i> (80)	Perpignan (55)	TOURS (65)
Bayeux (22)	La Rochelle (39)	Poitiers (55)	<i>Tréguier</i> (89)
Bayonne (22)	Laval (40)	Pontoise (56)	Troyes (66)
<i>Bazas</i> (75)	<i>Lavour</i> (80)	Quimper (56)	Tulle (67)
Beauvais (23)	<i>Lectoure</i> (81)	REIMS (57)	<i>Uzès</i> (89)
Belfort (24)	Le Havre (40)	Rennes (58)	<i>Vabres</i> (90)
Belley (24)	Le Mans (40)	<i>Rieux</i> (84)	<i>Vaison</i> (90)
BESANÇON (25)	Le Puy-en-Velay (41)	<i>Riez</i> (84)	Valence (68)
<i>Bethléem-Clamecy</i> (75)	<i>Lescar</i> (81)	ROUEN (59)	Vannes (68)
<i>Béziers</i> (75)	Lille (42)	<i>Saint-Bertrand-de-Comminges</i> (85)	<i>Vence</i> (90)
Blois (26)	Limoges (42)	Saint-Brieuc (59)	Verdun (69)
BORDEAUX (27)	<i>Lisieux</i> (81)	Saint-Claude (60)	Versailles (69)
<i>Boulogne</i> (75)	<i>Lodève</i> (81)	Saint-Denis (60)	<i>VIENNE</i> (90)
BOURGES (27)	<i>Lombes</i> (82)	Saint-Dié (61)	Viviers (70)
Cahors (28)	Luçon (43)	Saint-Étienne (61)	<i>Ypres</i> (91)
CAMBRAI (29)	LYON (43)	Saint-Flour (62)	
Carcassonne (30)	<i>Mâcon</i> (82)		
<i>Carpentras</i> (76)	<i>Maillezais</i> (82)		
<i>Castres</i> (77)	Marseille (45)		
<i>Cavaillon</i> (77)	Meaux (45)		